

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET  
EDUCATIVES

UNITE DE FORMATION ET DE  
RECHERCHE DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR  
SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES

DOCTORATE RESEARCH UNIT FOR  
HUMAN AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

## BANQUE MONDIALE ET ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU CAMEROUN : 1990-2020

Mémoire présenté et soutenu en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Histoire  
*Dissertation presented and defended for a master's degree in History*

Spécialisation : **Histoire des Relations Internationales**  
*Option : History of International Relations*

Par  
By

**Laitissia Brenda Mekoudjou Koumene**  
*Titulaire d'une licence en Histoire des Relations*  
*Bachelor's Degree in History of International Relations*



Membres du jury  
*Members of the jury*

**Président : Mathieu Jérémie Abena Etoundi (Maitre de conférences)**

**Rapporteur : Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen (Professeure)**

**Membre : Alassa Fouapon (Chargé de cours)**

Juillet 2023  
*July 2023*



À

Mes parents, Robert Koumene et Catherine Tsoala

## REMERCIEMENTS

Nous ne pouvons-nous abstenir, au moment où nous achevons ce travail, d'exprimer nos remerciements à tous ceux sans qui, ce travail n'aurait pu être réalisé. Aussi nous rendons hommage au Pr. Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen, notre encadreur, qui a bien voulu, accepter de diriger ce travail. Nous la remercions pour sa disponibilité, ses conseils, ses critiques, sa rigueur, ses encouragements et ses qualités professionnelles et humaines. Malgré ses multiples occupations, elle a toujours consacré du temps pour l'élaboration et l'aboutissement progressif de cette recherche.

Nous remercions l'ensemble du corps enseignant et administratif du département d'histoire. Qu'il trouve ici l'expression de notre gratitude pour l'immense travail réalisé.

Nous remercions également nos informateurs et nos différents guides sans lesquels, le travail de terrain n'aurait jamais été possible. Leur accueil et surtout leurs concours à l'élaboration de cette œuvre sont immenses.

À nos amis et aînés Russel Nimpa Djou, Emile Eyigla, Camille Nsouandele et Sebastien Ombe pour leur apport divers, qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

Il nous plait aussi d'adresser un vivant merci à tous les membres de notre famille pour leurs encouragements, particulièrement à Mme Koumene Catherine, qu'elle sache que son soutien indéfectible a permis à ce travail de connaître un aboutissement heureux.

À tous nos camarades de promotion, nous disons merci pour l'ambiance amicale lors de la dispensation des cours au campus et lors de la rédaction de ce travail.

Nous ne saurons terminer sans remercier nos amis, pour les multiples encouragements et l'atmosphère vivace qu'ils ont toujours suscités autour de nous.

À ceux dont les noms ne figurent pas et qui ont contribué à la réalisation de ce travail d'une manière ou d'une autre, qu'ils trouvent ici le témoignage de notre gratitude et l'expression de notre sincère reconnaissance.

## SOMMAIRE

<b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>iv</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>vi</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>vii</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>viii</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA BANQUE MONDIALE ET LES FACTEURS D’EMERGENCE DE LA SOCIETE CIVILE CAMEROUNAISE .....</b>	<b>21</b>
I. GENERALITES SUR LA BANQUE MONDIALE.....	22
II. LES FACTEURS D’EMERGENCE DE LA SOCIETE CIVILE.....	27
III. L’EMERGENCE DE LA SOCIETE CIVILE EN CONTEXTE DE DEMOCRATISATION .....	36
<b>CHAPITRE II : REEMERGENCE DE LA SOCIETE CIVILE ET LE PROCESSUS D’INGERENCE DE LA BANQUE MONDIALE AU CAMEROUN.....</b>	<b>52</b>
I. LE SYSTEME POLITIQUE CAMEROUNAIS ET L’AVENEMENT D’UNE SOCIETE CIVILE DE LUTTE.....	53
II. DE LA CONSTRUCTION DE LA SOCIETE CIVILE A LA RECONSTRUCTION DE L’ORDRE POLITIQUE .....	61
<b>CHAPITRE III : LA BANQUE MONDIALE ET STRATEGIES DE COOPERATION AVEC LA SOCIETE CIVILE CAMEROUNAISE .....</b>	<b>72</b>
I. LES FONDEMENTS D’UNE ACTION COMPLEXE.....	73
II. OPERATIONNALISATION DES POLITIQUES DE LA BANQUE MONDIALE VIS- A-VIS DE LA SOCIETE CIVILE.....	86
<b>CHAPITRE IV : BILAN DE LA RELATION BANQUE MONDIALE ET SOCIETE CIVILE AU CAMEROUN.....</b>	<b>94</b>
I. LE BILAN D’ORDRE POLITIQUE DE LA RELATION BANQUE MONDIALE ET SOCIETE CIVILE AU CAMEROUN.....	95
II. LA BANQUE MONDIALE ENTRE ASSISTANAT ET PERPETUATION D’UNE LOGIQUE DE DEPENDANCE.....	103
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>121</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>128</b>
<b>SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>156</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>167</b>

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

<b>ACAT</b>	: Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
<b>AMGI</b>	: Agence Multilatérale de Garantie des Investissements
<b>ACP</b>	: Afrique Caraïbe Pacifique
<b>BM</b>	: Banque Mondiale
<b>BIRD</b>	: Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
<b>CIRDI</b>	: Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements
<b>CLE</b>	: Centre de Littérature Évangélique
<b>CRADEC</b>	: Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et communautaire
<b>CSAC</b>	: Confédération des Syndicats Autonomes du Cameroun
<b>CSTC</b>	: Confédération Syndicale des Travailleurs du Cameroun
<b>CTC</b>	: Congrès des Travailleurs du Cameroun
<b>DEA</b>	: Diplôme d'Étude Approfondie
<b>DTE</b>	: Détérioration des Termes de l'Échange
<b>DSRP</b>	: Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
<b>ECAM</b>	: Enquête Économique du Cameroun
<b>ELECAM</b>	: <i>Elections Cameroon</i>
<b>FIDH</b>	: Fédération Internationale des Droits de l'Homme
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire internationale
<b>FSC</b>	: Fédération des Syndicats du Cameroun
<b>GIC</b>	: Groupe d'Initiative commune
<b>IFI</b>	: Institutions Financières International
<b>ISHR</b>	: <i>International Service for Humann Right</i>
<b>NWD</b>	: <i>Nigérian Woman development</i>
<b>OCDE</b>	: Organisation de Coopération et de Développement Économique
<b>ODD</b>	: Objectif du Développement Durable
<b>OIT</b>	: Organisation internationale du Travail
<b>OING</b>	: Organisation Internationale Non Gouvernementale
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>ONEL</b>	: Observatoire National des Elections
<b>ONU</b>	: Organisation des Nations Unies
<b>OSC</b>	: Organisation de la Société Civile

<b>OSCC</b>	: Organisation de la Société Civile Camerounaise
<b>OSTC</b>	: Organisation Syndicale des Travailleurs Camerounais
<b>OUA</b>	: Organisation de l'Union Africaine
<b>PAS</b>	: Plan d'Ajustement Structurel
<b>PASOC</b>	: Programme d'Appui à la Structuration de la Société Civile
<b>PUCAC</b>	: Presses Universitaires d'Afrique Centrale
<b>PUF</b>	: Presses Universitaires de France
<b>PRC</b>	: Président de la République du Cameroun
<b>PVD</b>	: Pays en Voie de Développement
<b>RDPC</b>	: Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
<b>SDF</b>	: <i>Social Democratic Front</i>
<b>SDN</b>	: Société des Nations
<b>SFI</b>	: Société Financière Internationale
<b>SOPECAM</b>	: Société de Presse et d'Édition Camerounaise
<b>UCAC</b>	: Université Catholique d'Afrique Centrale
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>UGTC</b>	: Union Générale des Travailleurs du Cameroun
<b>UIDH</b>	: Union Internationale des Droits de l'Homme
<b>UNC</b>	: Union Nationale du Cameroun
<b>UNDP</b>	: Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès
<b>UNTC</b>	: Union Nationale des Travailleurs du Cameroun
<b>UPC</b>	: Union des Populations du Cameroun
<b>URSS</b>	: Union des Républiques Socialistes Soviétiques
<b>USLC</b>	: Union des Syndicats Libre du Cameroun
<b>WCTUC</b>	: <i>West Cameroon Trade Union Congress</i>

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### LISTE DES FIGURES

<b>Figure n° 1 : Structure de la gouvernance de la Banque Mondiale.....</b>	<b>26</b>
<b>Figure n° 2 : Différents rôles des OSC dans une société5 .....</b>	<b>45</b>
<b>Figure n° 3 : Types d'Organisations de la Société Civile .....</b>	<b>47</b>
<b>Figure n° 4: Principes de responsabilisation politique d'après les OSC.....</b>	<b>63</b>

### LISTE DES PHOTOS

<b>Photo n°1 : Le Gouverneur Théodore Paul Marchand.....</b>	<b>28</b>
<b>Photo n° 2 : André Marie Mbida lors d'un discours Public.....</b>	<b>34</b>
<b>Photo n° 3 : Ni John Fru Ndi sur une place publique .....</b>	<b>62</b>
<b>Photo n° 4 : Siège de la Banque Mondiale .....</b>	<b>78</b>
<b>Photo n° 5 : Plaque symbolisant un hommage aux victimes de la crise politique .....</b>	<b>104</b>
<b>Photo n° 6 : Manifestants lors des émeutes de 2008 .....</b>	<b>106</b>
<b>Photo n° 7 : Barricade sécuritaire érigée face aux manifestants des émeutes de 2008 ..</b>	<b>107</b>
<b>Photo n° 8: Séminaire de formation de l'OSC CRADEC sur les crises financières et socio- économiques .....</b>	<b>111</b>
<b>Photo n° 9 : Dialogue et formation des citoyens au respect des droits de l'Homme et aux dénonciations des violations .....</b>	<b>112</b>

### LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau n° 1: Répartition des interventions de la Banque Mondiale.....</b>	<b>24</b>
<b>Tableau n° 2 : Pétitions et revendications indépendantistes au Cameroun.....</b>	<b>31</b>
<b>Tableau n° 3 : Quelques organisations syndicales au Cameroun après Brazzaville .....</b>	<b>33</b>
<b>Tableau n° 4 : État économique et situation financière du Cameroun en 1996 .....</b>	<b>88</b>
<b>Tableau n°5 : Récapitulatif de quelques OSC ayant œuvré dans le domaine de la défense des droits et citoyenneté .....</b>	<b>115</b>

### LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique n° 1 : Répartition des interventions de la Banque Mondiale .....</b>	<b>25</b>
---	-----------

## RESUME

Le présent travail analyse les rapports existants entre des organisations et des acteurs internationaux. C'est une thématique qui, dans le champ de la nouvelle histoire a été formulée comme suit : "Banque Mondiale et activités de la société civile au Cameroun : 1990 - 2020". Le choix de cette thématique se justifie par l'apport significatif de la Banque Mondiale au développement du Cameroun à travers des financements et la promotion de la bonne gouvernance. Afin d'apporter une réponse satisfaisante à cette thématique d'actualité, il a fallu prendre en compte une interrogation fondamentale qui s'articule ainsi : quelle est la nature des rapports qui lient la Banque Mondiale à la société civile ? Pour y répondre avons recouru à une démarche méthodologique diachronique et analytique, laquelle a été articulée sur deux axes, à savoir la collecte des sources documentaires à travers différents centres de recherche et les sources orales à travers des entretiens menés sur le terrain. En conséquence, ce travail permet de scruter la naissance, l'évolution et la nécessité d'intervention de la Banque Mondiale dans le construit de la société civile camerounaise. Des lors, des théories à l'instar de l'institutionnalisme néolibéral, le réalisme libéral, et du libéralisme ont été convoquées. Celles-ci qui permettent d'analyser le jeu et les enjeux qui ont cours entre la Banque Mondiale et la société civile. Au travers des 4 articulations de ce travail, nous avons présenté l'essor de cette coopération en insistant tout d'abord sur l'historique et les fondements de cette relation, ensuite, sur la cartographie des acteurs de la société civile, troisièmement sur la praxéologie de la Banque Mondiale et des acteurs de la société civile camerounaise, et enfin un inventaire relationnel s'est donc imposé. Au terme de cette démarche analytique, une conclusion s'est dégagée. Que la relation Banque Mondiale et société Civile camerounaise soit nécessaire à la mise en place d'un véritable état de droit au Cameroun.

**Mots clés :** Banque - Banque Mondiale - société – Société civil- institutionnalisme.



## **ABSTRACT**

*The present work analyzes the relations existing between organizations and international actors. It is a theme, which in the field of the new history has been formulated as follows: World Bank and activities of civil society in Cameroon: 1990-2020. The choice of this theme is justified by the significant contribution of the World Bank to the development of Cameroon through financing and the promotion of good governance. In order to provide a satisfactory response to this topical issue, it was necessary to take into account a question, which consists in knowing: what is the typology of the relations, which link the World Bank to civil society? It is to respond to this that we resorted to a methodological approach that is both evolutionary and analytical. Consequently, this work makes it possible to scrutinize the birth, the evolution and the need for intervention of the World Bank in the construction of Cameroonian society. From then on, theories were conjured up. Those that make it possible to analyze the game and the issues that have arisen between the World Bank and civil society. Through the 4 articulations of this work, we have presented the growth of this cooperation by insisting first on the history and the foundations of this relationship, then on the mapping of civil society actors, thirdly on the praxeology of the World Bank and the actors of the Cameroonian civil society, and finally a relational inventory was therefore imposed. At the end of this analytical process, a conclusion emerged. That the World Bank Cameroonian civil society relationship is necessary for the establishment of a real law in Cameroon*

**Key words:** *Bank- World Bank-society- civil society-institutionalism.*



**INTRODUCTION GENERALE**

Ce travail va questionner de manière spécifique les rapports entre les institutions financières et un État. La somme des interpellations qui nous guident constituent autant de balises qui constituent cette partie.

## 1. Contexte général de l'étude

La fin de la Deuxième Guerre mondiale, au travers de ses conséquences a eu à redéfinir la politique internationale. Dans le sens où il avait fallu refaire l'ordre mondial. Ainsi, dès 1945<sup>1</sup>, les États mirent en place une institution supra Étatique appelée l'ONU (Organisation des Nations Unies). Cette dernière avait pour mission de créer un nouvel équilibre entre les États, de maintenir la paix et de promouvoir le développement. C'est donc sur cette dernière mission qu'elle s'engagea à conduire les États jadis colonisés vers leurs indépendances. Parmi ces États figure le Cameroun<sup>2</sup>.

Le 1<sup>er</sup> Janvier 1960, marque la date de l'indépendance du Cameroun français. Ainsi, les autorités camerounaises eurent à considérer cet évènement comme une opportunité de s'affirmer sur la scène internationale. Le Président Ahmadou Ahidjo, lors de la proclamation de l'indépendance du Cameroun dira : " Cette indépendance que nous venons d'acquérir ne serait qu'un leurre si nous ne pouvons pas l'assurer dans sa réalité quotidienne. Nous sommes décidés à lui donner une existence qui ne soit pas seulement une façade<sup>3</sup>". Ces mots du président Ahidjo montraient clairement que le jadis État colonisé était prêt à assumer son autonomie sur la scène internationale. C'est pourquoi dans le but de participer à l'amélioration des conditions de vie des populations camerounaises, il fut amené à signer des accords de coopération avec des États, des organisations et des institutions capables de participer à son programme de développement<sup>4</sup>.

D'ailleurs, dans l'expression de sa politique internationale le Président Paul Biya eut à dire lors de son passage en Allemagne en 1981 : "Le Cameroun n'est point la chasse gardée d'une puissance occidentale" En conséquence pour lui, le Cameroun est le seul maître de ses actions dans le champ international. C'est ainsi qu'il fut signé des accords entre le Cameroun et la Banque Mondiale<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> D. Abwa, *Histoire d'un nationalisme : 1884 -1961*, Yaoundé, CLE. 2010, p.23.

<sup>2</sup> N. M. Kombi, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, l'Harmattan, mai 2000, p.45.

<sup>3</sup> A. Ahidjo, extrait du discours prononcé lors de la proclamation de l'indépendance le 1<sup>er</sup> Janvier 1960, cité par D. Abwa, *Histoire d'un nationalisme : 1884 -1961*, Yaoundé, CLE. 2010, p.23 p.291.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

Créé le 27 décembre 1945<sup>6</sup>, la Banque Mondiale est une institution financière qui accorde des prêts à effet de servir de levier des pays en voie de développement pour des projets d'investissement. Dès les années 1970, elle se fixe un objectif majeur : celui d'encourager la croissance des pays africains, parmi lesquels le Cameroun.

Les différents financements de la Banque Mondiale n'ont eu de cesse de renforcer l'existence d'une société civile camerounaise. Ceci s'inscrit dans le contexte de la politique intérieure du Cameroun comme de tous les autres États africains<sup>7</sup>.

Ainsi donc, dans la mouvance d'émergence de la démocratie en 1990, la société camerounaise s'est divisée en deux groupes : d'une part militants politique et d'autre part ceux qui sont dits apolitiques<sup>8</sup>, se regroupant au sein société civile. Cette dernière est considérée comme étant l'un des piliers du développement du Cameroun car elle est composée d'un ensemble d'organisations dont le but est de défendre les intérêts des populations dans une configuration sectorielle<sup>9</sup>.

Les relations entre le Cameroun et la Banque Mondiale se sont structurées progressivement et essentiellement dans le volet économique. Ainsi, grand nombre de projets réalisés au Cameroun a pris en compte les demandes et les revendications de la société civile. Cet aspect des choses pourrait nous amener à limiter les études sur deux parties partageant la même vision, celle de la lutte contre la pauvreté. Cependant, une telle analyse serait très simple au vu de l'étendue des échanges entre les deux parties car l'impact des relations est très important. Il est donc judicieux et nécessaire pour nous de faire une recherche ayant pour thème : " Banque Mondiale et activités de la Société Civile au Cameroun (1990 – 2020)".

## **2. Raisons du choix du sujet**

Plusieurs raisons expliquent ce sujet. Elles sont d'ordres scientifiques et Personnelles. Parlant des raisons personnelles, il faut noter que nos aspirations nous ont toujours conduites à désirer de travailler sur la thématique de la société civile en montrant son importance pour la société camerounaise, et aussi de faire carrière dans le domaine de l'académie. Ainsi, et comme cela est défini comme principe, ce parcours exige donc l'obtention d'une Thèse de Doctorat

---

<sup>6</sup> Kombi, *La politique étrangère...*, p.18

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> S. C. Abega, *Le retour de la société civile en Afrique*, Yaoundé, Presses de l'Université Catholique, 2007, p. 16.

<sup>9</sup> Kamga H., 49 ans, Juriste, Homme Politique et membre de la Société civile, à Yaoundé, le 12 Octobre 2021

PhD tout en passant par la soutenance d'un mémoire de Master. Par ailleurs, nos multiples

Passages dans les institutions financières telles que la Banque mondiale, le Gicam<sup>10</sup>, nous ont conduites à nous questionner sur l'état des relations entre la Banque Mondiale et la Société civile, d'où le choix de ce thème.

Sur le plan scientifique, nous avons toujours caressé le rêve d'étudier les relations internationales, principalement celles qui lient les États aux institutions bancaires. C'est pourquoi les cours sur le Cameroun et les conventions multilatérales, la politique étrangère du Cameroun et l'introduction aux relations internationales ont suscité en nous un désir profond de savoir comment le Cameroun en matière de politique de développement réglait ses problèmes sur la scène internationale. C'est ainsi qu'au cycle Master, les séminaires sur l'Afrique dans les relations internationales et un travail dirigé sur les relations entre le Cameroun et les institutions de Bretton Woods ont conforté notre choix thématique sur les relations entre le Cameroun et la Banque Mondiale.

Par ailleurs la documentation explorée sur la question a eu des incidences notables. Plus précisément, elle a nourri et renforcé notre volonté d'investiguer dans ce centre d'intérêt scientifique. Cette investigation inclut l'étude des actions de la Banque Mondiale dans sa sphère de coopération avec la société civile. En effet, cet angle mérite de faire l'objet une recherche scientifique au regard de l'intensité et la dimension de ces relations.

### **3. L'intérêt de l'étude**

La faisabilité d'un tel travail, axé sur l'étude des actions de la Banque Mondiale au travers de la société civile tiennent en ce sens plusieurs intérêts. Ces intérêts sont d'ordres scientifiques, politiques et sociaux. Il est question pour nous ici sur le plan scientifique de mettre en lumière les activités de la société civile ayant reçu le financement de la Banque Mondiale sous le prisme d'une mise en évidence des acteurs du processus et des enjeux liant les deux parties de manière formelle et informelle.

De même, il s'agit d'appréhender les fondements juridiques et de quêter les enjeux stratégiques d'une telle relation. Cette thématique met en exergue de nouvelles données au champ de l'histoire des Relations Internationales du Cameroun. Elle permettra, aux prochaines générations d'être mieux aguerries sur les relations entre le Cameroun et la Banque Mondiale.

Sous l'angle politique, la présente étude permettra aux acteurs sociaux d'établir les

---

<sup>10</sup> Groupement Inter patronal du Cameroun qui fait actuellement office de patronat.

meilleures options dans le but d'atteindre les objectifs du développement. Car ce travail questionne et met en évidence les avancées, les entraves, les insuffisances et les perspectives afin d'améliorer leurs actions ou leurs politiques en matière de coopération. Ainsi, cette enquête contribuerait d'envisager de nouveaux rapports, de savoir comment les orienter, de développer de nouvelles stratégies afin d'éviter aux populations des phénomènes tels que la malnutrition, le chômage et la pauvreté. Les plus grandes nations remplissent le pari de l'instruction<sup>11</sup> en d'autres termes, sortent leurs pays de la pauvreté.

Du point de vue social, ce travail est indispensable pour les deux parties. en ce sens qu'il leur permettrait de reconsidérer les véritables problèmes sociaux et y apporter des solutions durables. Tout ceci dans le but de répondre à la politique mondiale de la paix sociale et de développement.

#### **4. Délimitation de l'étude**

##### **4.1. Délimitation spatiale**

Le Cameroun est un pays situé en Afrique centrale et occidentale positionné au fond du golfe de Guinée entre le 2m et le 14m degré de latitude Nord. Il est délimité au Nord par le lac Tchad, à l'Ouest par le Nigeria, au Sud-Ouest par une façade de l'Océan Atlantique, au Sud par la Guinée Équatoriale, le Gabon et le Congo, à l'Est par la République Centrafricaine et le Tchad<sup>12</sup>.

Il est divisé en quatre grandes régions géographiques. Le nord est composé du plateau de l'Adamaoua et une fraction du lac Tchad. Elle se présente comme une région de la savane, dominée par un climat tropical du type sahélien. Les hauts plateaux de l'Adamaoua constituent un important château d'eau pour l'Afrique occidentale, donnant ainsi naissance à plusieurs fleuves. Le Sud est composé de nombreuses forêts, constitue un sol pauvre en latérite et Il est d'un climat Équatorial humide. L'Ouest quant à lui, est constitué des montagnes et est une région en grande partie déboisée. On y retrouve aussi des reliefs et de montagnes volcaniques. Avec un climat de type "camerounien", l'Est est une région forestière qui s'étend vers la région du Sud. On y retrouve une mosaïque de souches de plusieurs lignages et de nombreux pygmées. Au plan humain, le Cameroun apparaît comme un lieu de rendez-vous de l'Afrique.

Considéré comme étant l'Afrique en miniature, il est doté d'une diversité culturelle

---

<sup>11</sup> J. Imbert, *Le Cameroun*, Paris, PUF, Collections "Que-sais-je", 1972, p.5.

<sup>12</sup> *Ibid.*

composée de près de 200 groupes ethniques et environ 240 langues traditionnelles, autour d'une population, évaluée à plus de 23 millions d'habitants. Indépendant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1960, il a été tour à tour une république fédérale, le 1<sup>er</sup> Octobre 1961, puis république unie en 1972 et enfin République du Cameroun en 1984 ; il est un État démocratique où les libertés sont Garanties et protégées. Il a à sa tête le Président Paul Biya, élu pour un mandat de 7 ans<sup>13</sup>. Il a deux langues officielles, le français et l'anglais du fait de son double héritage colonial. Le Cameroun a une économie diversifiée et stable marquée par des finances publiques et saines avec un taux de croissance élevé à 5,5<sup>14</sup>. C'est donc respectivement dans les villes de Yaoundé, Douala et Bafoussam que nous avons fait nos différentes enquêtes sur le terrain. La ville de Yaoundé est située au centre du Cameroun, elle est son chef-lieu et elle est la capitale politique du Cameroun. Douala est le chef-lieu de la région du littoral et représente la capitale économique du pays. La ville de Bafoussam quant à elle est située à l'ouest du Cameroun et est le chef-lieu de ladite région. Elle est reconnue par ses multiples départements et sa forte population.

#### 4.2. Délimitation temporelle

Ivan Herbek rappelle qu'il est inutile d'insister sur l'utilité d'une périodisation : tout historien est obligé de disposer les résultats de ses recherches, non seulement suivant un ordre chronologique, mais encore suivant une structure logique, divisée en un certain nombre d'époque ou période, et conforme à certains principes<sup>15</sup>. Chaque évènement se déroule dans une période bien précise. C'est dans cette perspective que se situe notre travail.

La première borne chronologique 1990, représente l'année où le Président Paul Biya a proclamé la loi sur les libertés d'associations et des partis politiques<sup>16</sup>. En effet, cette date marque le début de la prolifération des organisations et institutions associatives formant ainsi ce qu'on appelle société civile.

La borne supérieure 2020, marque l'année où la France, en accord avec les pouvoirs publics camerounais et les institutions financières internationales s'est engagée à soutenir la société civile camerounaise. Dans le cadre de son programme "Projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs" (PISCCA), et de sa politique de stabilisation et de sortie de crise,

---

<sup>13</sup> Constitution du Cameroun du 18 Janvier 1996, in M. Delancey et als, *Historical Dictionary of the Republic of Cameroon*, Lanham, the scarecrow press, 2010, p, 111-114.

<sup>14</sup> Rapport ECAM, 2004.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Ibid.*

l'ambassade de France au Cameroun a noué en 2020 de nouveaux partenariats avec plusieurs associations camerounaises.

## 5. Clarification conceptuelle

Pour Aristote, si les hommes prenaient la peine de s'entendre au préalable sur les mots qu'ils allaient utiliser, ils auront moins de problèmes dans le monde. Ainsi, l'utilisation des termes, des expressions, et des concepts est souvent à l'origine des mauvaises récupérations qui peuvent dénaturer l'essence même de leur utilisation. C'est pourquoi il est nécessaire de cerner les mots avant leur usage pour lever toute confusion et ambiguïté<sup>17</sup>. C'est dans ce contexte que se situe notre étude. Il s'agit donc des termes suivants : la banque, institution, institution internationale, société, société civile.

Le mot "banque" est dérivé de l'italien *Banca* qui désigne un banc en bois sur lequel les changeurs du Moyen âge exerçaient leurs activités. Les premiers banquiers de cette époque sont les changeurs. Au XI<sup>e</sup> siècle les Lombards introduisent de nouvelles techniques financières et marquent l'histoire de la banque<sup>18</sup>. À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, la naissance du papier-monnaie révolutionne le monde de la banque et de la finance. Les banques centrales comme la Banque d'Angleterre font leur apparition pour financer les États et pour contrôler l'émission d'argent. Peu à peu, leur rôle a été précisé et elles sont devenues en quelque sorte la banque des banques dans chaque pays<sup>19</sup>.

Le XIX<sup>e</sup> siècle est une période de croissance et de stabilité des banques. C'est à cette période que vont se développer la monnaie judiciaire et la monnaie scripturale. Après la Première Guerre mondiale (1914-1918), l'histoire de la banque est conditionnée par le développement, l'économie, et l'organisation des systèmes bancaires. Depuis cette époque, la banque est un établissement de crédit pouvant effectuer toute opération de banque : recevoir les dépôts, accorder des crédits à tout type de clientèle et pour toute durée, mettre en place et gérer des moyens de paiement, effectuer des opérations connexes à son activité principale : change, conseil et gestion en matière de patrimoine pour les particuliers ; conseils et gestion au service des entreprises<sup>20</sup>.

---

<sup>17</sup> D. Mandeng, " L'Union Européenne et la société civile dans la promotion des droits de l'homme au Cameroun 1989-2015 " Mémoire de Master en Histoire, université de Yaoundé 1, décembre 2019, p.5.

<sup>18</sup> L. Denis, " Droit de la distribution Bancaire", *Chroniques de l'opinion*, 2014, p. 13, en ligne, url : [www.google.fr](http://www.google.fr), consulté le 11 Juin 2021.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> L. Lhériaux, " Bancarisation sans frontière : quand le droit se met au service de l'innovation ", *Technique*



Le mot "banque" renvoie aussi à une entreprise qui avance des fonds ; en reçoit les intérêts ; escompte les effets et facilite le paiement par prêts. Dupoy C. en 1981 est d'avis que les banques sont des entreprises et établissements qui font profession habituelle de recevoir du public sous forme de dépôts, et ou autrement des fonds qu'ils emploient pour leurs propres comptes en opérations d'escompte, en opération de crédits ou en opération financière<sup>21</sup>.

Dans le cadre de ce travail, nous pouvons définir la banque comme étant une institution financière habilitée à effectuer des opérations de banque : gestion des moyens de paiement, octroi de crédits, réception de dépôts du public, prestation de service d'investissement. Ce qui caractérise une banque par rapport à une institution financière non bancaire, c'est son pouvoir de création monétaire<sup>22</sup>.

Le mot institution vient du latin *institutio* qui signifie instituer. Il est polysémique, équivoque et problématique.

En français, le terme a des sens variables d'une discipline à une autre. Pour les sociologues à l'instar d'Émile Durkheim elle désigne une structure sociale dotée d'une certaine stabilité dans le temps. Pour les politiciens, elle est l'organisation d'un corps administratif. Elle est mise en place par la constitution, les lois, les règlements et les coutumes.

En économie, selon Bruno Theret, une institution qui signifie un ensemble de règles ou de normes aussi simple que le respect d'un feu rouge. Pour notre travail, elle désigne structure d'origine coutumière ou légale, faite d'un ensemble de règles orienté vers une fin, qui participe à l'organisation de la société ou de l'État afin de favoriser le développement<sup>23</sup>.

L'institution internationale quant à elle est une organisation dont le statut lui permet d'exercer des activités internationales. Elle a pour but de réaliser des intérêts communs afin de les protéger et de les soutenir à travers le monde. Pour Robert Kehoane, elle est comprise comme un ensemble de règles persistantes et correctes (formelles et informelles) qui définissent les règles contraignant les activités et construisent les attentes. Ainsi il identifie 3 catégories d'institution plus spécifique : les régimes, les organisations et les normes sociales<sup>24</sup>.

Dans le cadre de ce travail, elle peut être définie comme étant une association d'états établie par accord entre ses membres et dotée d'un appareil permanent permettant de poursuivre

---

*financières et développement*, vol. 121, n<sup>o</sup>4, 2015, p. 79, en ligne, url : [www. Persée. Fr](http://www.persée.fr), consulté le 12 Juin 2021.

<sup>21</sup> Lhériaux, " Bancarisation sans frontière", p.79.

<sup>22</sup> Denis, "Droit de la ..." p. 13, [www. Google. Fr](http://www.google.fr), consulté le 11 Juin 2021.

<sup>23</sup> Rapport Banque Mondiale, [http www.,](http://www.banquemondiale.org) consulté le 29 septembre 2022 à 14h.

<sup>24</sup> F. Morin et al, " institutions internationales" in *Politique internationale de l'environnement*, Unesco 2015,p.157.

la réalisation d'objectifs d'intérêts communs par une coopération entre eux<sup>25</sup>.

La société vient du latin *societas*, elle désigne un groupe organisé d'êtres humains ou d'animaux ayant établi des relations durables, qui vivent sous des lois communes. Selon Nietzsche, celle-ci est un ensemble de relations fondées sur les accords réciproques. En science sociales, elle désigne un ensemble de personnes qui partagent des normes, des comportements et une culture, et qui interagissent en coopération pour former des groupes sociaux ou une communauté. Émile Durkheim distingue deux types de société. La société traditionnelle ou les membres de la société sont peu spécialisés et peu différenciables par leurs fonctions, et la société Moderne où les membres de la société sont spécialisés et sont en situation d'interdépendance<sup>26</sup>. Dans le cadre de ce travail, elle désigne une entité économique ou politique formée de plusieurs personnes qui mettent en commun des biens, des droits, des capitaux ou des services en vue d'un objet précis.

Pour Severin Cécile Abega, la société civile est un espace d'intermédiation entre la base et le sommet<sup>27</sup>. La base ici étant la population et le sommet l'État ou les organismes internationaux. La Banque Mondiale quant à elle dit de la société civile qu'elle est un large éventail d'organisations à but non lucratif qui animent la vie publique et défendent les intérêts et les valeurs de leurs membres et autres, basés sur des considérations d'ordres éthiques, culturelles, scientifiques, religieux ou économiques<sup>28</sup>. Jean Gatsi pour sa part dit qu'elle désigne l'ensemble des acteurs et des rapports entre ces acteurs qui constituent la trame de la vie sociale d'un pays.

## 6. Revue critique de la littérature

Pour une meilleure analyse de notre thème de recherche, il est important de s'appuyer sur les travaux réalisés par nos prédécesseurs dans le domaine<sup>29</sup>. L'ensemble de ces travaux constitue un cadre d'informations qui fait un état des lieux sur la question abordée et surtout ouvre des perspectives au chercheur. Elle permet donc de donner des informations sur les auteurs qui se sont intéressés à la question, dégage leur substance et permet au chercheur d'identifier les limites et les insuffisances qui doivent être comblées<sup>30</sup>. Pour ce faire, nous avons

---

<sup>25</sup> M. Virally, " preuve internationale des sciences sociales", Unesco, Volume XXIX, international social science Journal, p.48.

<sup>26</sup> E. Durkheim, " Les règles de la méthode sociologiques ", chap. V, in *les sciences sociales*, paris, l'Harmattan, 1895, p.18.

<sup>27</sup> Abega, *Le retour de ...*, p. 16.

<sup>28</sup> Mandeng, "L'Union Européenne et la société ...", p.6.

<sup>29</sup> H. S. Commager, *l'Historien et l'Histoire*, Paris, éditions Seghers, 1967, p.17.

<sup>30</sup> P. N'Da, *Recherche et Méthodologie en sciences Sociales et Humaines*, Paris, l'Harmattan, 2015, p.35.

étudié quelques ouvrages afin de dégager leurs substances. Ainsi, nous avons sélectionné plusieurs ouvrages qui nous ont semblé dignes d'attention dans notre travail.

Jean Gatsi, part de l'observation selon laquelle, après l'euphorie des années 1990, le concept de "société civile" a été utilisé de façon abusive, par plusieurs personnalités au Cameroun. Toute chose qui était de nature à entretenir le flou sur un concept déjà ambigu en lui-même. Fort donc de cette confusion babélique, l'auteur se propose de faire un recadrage conceptuel à cette notion. Aussi, entreprend-t-il de proposer une définition qui tient alors compte des différents acteurs que peuvent constituer la société civile. Par ailleurs, il situe la renaissance de la société civile dans un contexte économique et politique bien précis. Un contexte marqué par la crise économique des années 1980. Pour mieux expliciter la notion, il lui accole trois critères d'identification qui sont : la crédibilité, le non appartenance à la classe politique, et la participation active à la vie de la population<sup>31</sup>.

Cet ouvrage est pratique à la portée de la compréhension d'un public modeste, il n'évoque que de façon vague la participation de la société civile dans le processus conduisant au progrès socio-économique. Cependant, il n'évoque pas le volet Banque mondiale et société civile au Cameroun que nous voulons élucider dans ce travail.

Dans la même mouvance, l'ouvrage de Séverin Cécile Abéga est une contribution notoire dans la connaissance de la réalité de la société civile dans notre pays. Dans cet ouvrage, l'auteur retrace le contexte politico économique et même social dans lequel resurgit la société civile dans les années 1990<sup>32</sup>, sous les cendres du parti unique bien évidemment. Il donne à son ouvrage une dimension historique en démontrant que la société civile au Cameroun et en Afrique est une réalité depuis même la période coloniale. Il met ainsi un accent sur les associations féminines de la période coloniale et le rôle joué par celles-ci dans le mouvement de contestation de l'ordre colonial. Il illustre ce propos en prenant en exemple le succès remporté par la *Nigerian Women Union* (NWU) par rapport à la taxe imposée aux femmes<sup>33</sup>. Par ailleurs, il déploie son analyse sur trois axes : notamment la réouverture de l'espace public, cerné comme facteur immédiat du retour de la société civile ; la transformation de l'État qui s'en est suivi ; et enfin le rapport entre ce dernier avec la base et la société civile.

Il remarque également que les bailleurs de fonds tel que la Banque Mondiale (BM) ont

---

<sup>31</sup> J.P. Medza, " Le programme d'appui à la structuration de la société civile : analyse historique d'un cas de coopération décentralisée entre le Cameroun et l'Union Européenne 2007-2011 ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, mars 2017, p. 9.

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> *Ibid.*

impulsé ce mouvement, sinon ont amené l'État à procéder à des aménagements conduisant au retour de la société civile. Il reconnaît le rôle de catalyseur de développement que pourrait jouer la société civile. Mais paru en 2007, cet ouvrage ne s'attarde pas sur le cas du financement des activités de la société civile par la Banque mondiale.

Joseph Ayée et al.<sup>34</sup> examinent la trajectoire historique et la généalogie des sociétés civiles en rappelant la genèse des organisations de la société civile dans trois pays à savoir le Ghana, le Maroc et le Cameroun. Pour le cas du Cameroun, ils présentent les enjeux de la société civile dans le développement socioéconomique. Par la suite ils ressortent les avantages et les contraintes comme un mode de pérennisation couvrant les logiques d'institutionnalisation et de segmentation des endroits (Yaoundé, Douala). Enfin il donne la typologie des Organisations de la société civile au Cameroun et la renégociation du contrat social, ceci dans le but de mettre sur pied des PAS<sup>35</sup> avec les autorités gouvernementales<sup>36</sup>. Mais seulement ce document n'aborde en aucun cas les questions relatives sur la relation Banque mondiale et ces sociétés civiles.

Ce document est d'une importance capitale dans le cadre de ce travail car il met l'individu au centre des préoccupations de la société dans ce sens où il présente brièvement l'ensemble des outils indispensables pour la connaissance des sociétés civiles.

Dabara Dioubaté dans son ouvrage intitulé *La Banque Mondiale et les Pays en Développement : de l'ajustement structurel à la bonne gouvernance* rend compte des mutations profondes dans les trajectoires économiques des PVD et des PMA<sup>37</sup> via l'analyse, dans un premier temps des fondements des paradigmes du développement expérimenté de 1950 à la fin des années 1970. Il s'agit à ce niveau d'expliquer pourquoi l'on assiste, y compris à ce jour et cela depuis les années 1980, à une ingérence massive des institutions financières internationales (IFI) dans la vie économique des pays dits pauvres en général et en particulier ceux africains. Il nous montre également qu'au-delà des effets d'annonce et des discours fleuves au niveau international sur les bienfaits de la thématique de la bonne gouvernance depuis les années 1990, la nature économique de ce concept et met en exergue les changements entrepris à la fois au

---

<sup>34</sup> J. Ayee et als, *Les sociétés civiles du sud. Un état des lieux dans trois pays de la ZSP Cameroun, Ghana, Maroc*, Yaoundé, 2004. p.39.

<sup>35</sup> PAS : Programme d'Ajustement Structurel ; est une notion appliquée aux pays sous-développés, est étroitement liée à la spirale infernale de l'endettement international, ainsi qu'à la crise de paiement qui l'a suivie au début des années 1980. Après un début d'application limité, les Plans d'Ajustement Structurel ont pris un essor particulier depuis le début des années 1990.

<sup>36</sup> Ayee et als, *Les sociétés civiles...*, p.39.

<sup>37</sup> D. Dioubaté, *La Banque Mondiale et les Pays en Développement : de l'ajustement structurel à la bonne gouvernance*, paris, l'Harmattan, 2008, pp .13-14.

sein de la Banque Mondiale mais aussi dans les PVD.

Cet ouvrage nous permet de constater qu'à heure actuelle, les Institutions Financières Internationales semblent être encore dans la zone d'influence de certaines théories qui n'ont pas tenu leurs promesses pendant les années 1980. Toutefois, cet ouvrage n'aborde pas clairement le retour de la société civile au Cameroun en 1990 ainsi que le financement de ses activités par les bailleurs de fonds.

Les ouvrages généraux ainsi présentés, nous allons à présent nous intéresser aux travaux qui se rapprochent davantage de notre thématique. Nous pouvons mentionner à cet effet les travaux de Beaudelin Nguengang<sup>38</sup> qui mettent l'accent sur un cas d'implication de la société civile dans l'élaboration des politiques, notamment la contribution de la société civile dans la Construction et la réalisation des politiques d'accès à l'eau potable au Cameroun. Ils présentent tour à tour les fondements de la consécration et les limites de la société civile comme coproducteur des politiques d'accès à l'eau potable. Il aboutit à la conclusion selon laquelle la société civile est d'une contribution notoire à la production et à la réalisation des politiques d'accès à l'eau potable au Cameroun<sup>39</sup>. Mais son apport est resté limité du fait de sa faible structuration et de son faible niveau de capacité. Bien que ce travail nous donne des renseignements sur la société civile, il ne fait d'aucun cas mention de la Banque Mondiale.

Le mémoire de Julien Patrick Medza<sup>40</sup> apporte aussi un plus à notre travail. Car il nous parle de la coopération décentralisée entre l'Union Européenne et la société civile camerounaise. Dans ce document, l'auteur a soulevé le problème du faible niveau de structuration de la société civile et de sa marginalisation dans le processus de prise de décision au Cameroun. C'est dans ce sens qu'il examine l'intervention de l'UE à travers le PASOC<sup>41</sup> dans le processus de renforcement et de légitimation de la société civile camerounaise en tant qu'acteur incontournable dans l'orientation des politiques publiques de développement.

Pour étayer son analyse, l'auteur remonte au traité de Rome de 1957 qui constitue le début des relations ACP – Cameroun et UE en faisant escale sur les différentes conventions de Yaoundé et de Lomé. Il évoque ensuite les étapes de la mise sur pied des PASOC en présentant ses réalisations avant d'en faire un bilan. Il termine en concluant que le PASOC

---

<sup>38</sup> G. K. Tiolack, "Le programme d'appui à la Société civile (PASC) : étude historique d'un cas de coopération " par le bas " entre le Cameroun et l'Union Européenne : 2011-2016", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, Juin 2018 , p.8.

<sup>39</sup> B. D. Nguengang, " Société civile et politiques d'accès à l'eau potable au Cameroun : une analyse de contribution des OSC dans la Région du Centre ", Mémoire de Master en Gouvernance et Action Publique, UCAC, 2012.

<sup>40</sup> Medza, " Le programme d'appui ... ", p. 9.

<sup>41</sup> Programme d'Appui à la Structuration de la Société Civile.

constitue un instrument plus ou moins efficace de structuration et de préparation de la société civile ; seulement il a manqué de temps. C'est pourquoi l'auteur affirme lui-même que ce programme était assez ambitieux dans la mesure où il prétendait en 04 ans seulement restructurer la société civile sur toute l'étendue du territoire<sup>42</sup>. De plus, les ressources à lui allouées étaient insuffisantes<sup>43</sup>.

Ce travail est intéressant car il nous renseigne sur la coopération UE-société civile au Cameroun. Seulement il survole le volet des bailleurs de fonds et ne s'intéresse qu'à un seul programme de cette coopération pourtant il y en a plusieurs<sup>44</sup>.

Alvine Assembé dans son Mémoire de Master aborde la problématique des droits de l'Homme au Cameroun. Elle constate qu'une approche historique des droits de l'homme n'a jamais été réalisée ; de plus des thèses européocentristes font toujours mention de ce que les droits de l'Homme n'ont pas existé en Afrique avant la colonisation occidentale<sup>45</sup>. Dans le but de "déconstruire" la vérité historique qui est différente de la réalité historique, elle pose le problème de l'effectivité des droits de l'Homme au Cameroun.

Pour le résoudre, elle fait d'abord un bond dans le passé afin de retracer l'histoire des droits de l'Homme au Cameroun depuis la période antécoloniale jusqu'au moment de l'indépendance en passant par la colonisation. Elle dit d'ailleurs à ce propos qu'il est question de montrer ici comment les normes reconnues aujourd'hui comme Droits de l'homme étaient appliqués durant ces périodes. Elle nous fait part de ce que les violations des droits de l'Homme qui existaient déjà pendant la période coloniale et ont continué après les indépendances sous le règne du Président Ahidjo. Seulement en 1990, à la faveur du contexte national et international, on a assisté à la résurgence de la question des droits de l'Homme au Cameroun. Elle termine son analyse en présentant les mesures prises par l'État et la société Civile pour garantir les droits de l'Homme au Cameroun. Elle parvient à la conclusion selon laquelle les droits de l'Homme sont universels et par conséquent, ne sont pas contemporains à la civilisation occidentale<sup>46</sup>.

Ce travail est d'une importance capitale pour nous car nous permet de mieux cerner la notion de droits de l'homme. De plus, il déconstruit la thèse selon laquelle les droits de l'homme en Afrique sont un fait occidental<sup>47</sup>. Mais il survole le rôle de la société civile dans la promotion

---

<sup>42</sup> Medza, " Le programme d'appui à la structuration ... ", p.9.

<sup>43</sup> Mandeng, " L'Union Européenne ...", p.18.

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> A. Assembe Ndi, " Les droits de l'Homme au Cameroun : Essai d'Analyse historique XIXème-début siècle XXIème ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2011

<sup>46</sup> Mandeng, " L'Union Européenne ...", p.18.

<sup>47</sup> *Ibid.*

des droits de l'homme au Cameroun. En plus il n'est consacré qu'aux droits de l'homme et exclut la Banque Mondiale.

## 7. Problématique

Michelle Beaud perçoit dans la problématique l'ensemble construit autour d'une question principale, des hypothèses de recherche et des lignes d'analyses qui permettent de traiter un sujet choisis<sup>48</sup>. Il s'agit de manière simple de comprendre que, en parlant des actions menées par les institutions internationales en Afrique il en résulte une volonté d'émancipation qui permet de dire que la conditionnalité est un paramètre d'émancipation.

Dès lors, ce travail a questionné l'ensemble des interactions entre une structure internationale et une structure nationale. Le problème à ce niveau étant la prise en compte ou la considération d'une structure internationale en action de développement dans un État de l'Afrique subsaharienne notamment le Cameroun.

C'est la raison pour laquelle, nous avons opté pour une démarche réflexive. Celle-ci questionne à la fois l'utilisation des données par les ONG les OING mais aussi la société internationale. Ce qui nous permet de formuler l'interrogation principale : Quelle est la nature des rapports qui lie la Banque mondiale à la société civile au Cameroun ? Cette interpellation fondamentale pose la question de l'apport mais bien évidemment des activités menées par la Banque mondiale et la société civile dans la stimulation des logiques individuelles et collectives d'émancipation de la société. C'est la raison pour laquelle nous dégage des questions subsidiaires qui permettent d'enrichir la question principale. Il se trouve que cette démarche réflexive impose un ensemble d'articulations qui nous permet de dire que pour cerner l'apport de la Banque Mondiale il faut mettre en évidence :

- Les fondements d'émergence de la société civile au Cameroun
- Le lien existant entre conditionnalités financières et processus politico- social comme moyen d'intervention de la Banque Mondiale au Cameroun
- -Inventaire de l'interventionnisme de la Banque Mondiale au Cameroun : manquements et entraves
- Les suggestions envisageables en vue d'améliorer le champ de la coopération entre la Banque Mondiale et la Société Civile Camerounaise

---

<sup>48</sup> M. Beaud, *L'Art de la Thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de Master, une Thèse de Doctorat ou tout autre travail Universitaire à l'ère du net*, Paris, la Découverte, 2006, p. 55.

Au vu de tout ceci, nous sommes donc amenés, à nous interroger, si la Banque Mondiale constitue un acteur incontournable du développement en Afrique subsaharienne. Pour ce faire, les quatre axes par nous soulevés, vont nous servir de boussole d'orientation dans ce travail.

## **8. Hypothèses de recherche**

La notion d'hypothèse en science sociale implique nécessairement la compréhension du problème de recherche, de la question initiale et évidemment de l'objectif de la démonstration scientifique<sup>49</sup>. En effet, pour avoir un raisonnement logique propre notre thème de recherche, nous avons formulé les hypothèses en en deux catégories à savoir l'hypothèse générale et les hypothèses spécifiques.

### **8.1. Hypothèse générale**

Comme hypothèse générale nous pouvons dire que, depuis le retour de la société civile au Cameroun dans les années 1990<sup>50</sup>, Elle s'est inscrite dans le champ des relations internationales, de l'histoire politique, économique et sociale du Cameroun. Au cours de ses multiples activités, elle reçoit de différentes aides de la banque mondiale. Ainsi, depuis le retour de la société civile au Cameroun en contexte de contestation sociopolitique et de crise économique, certains acteurs internationaux de premier ordre à l'instar de la banque mondiale interviennent financièrement dans les différentes actions de la société civile. De cette hypothèse naît donc les hypothèses spécifiques suivantes.

### **8.2. Hypothèses spécifiques**

La Banque mondiale est une institution financière créée aux États Unis d'Amérique qui octroie des aides aux pays en voies de développement et subventionne certains acteurs Étatiques comme les organisations de la société civile de ces pays.

La Banque Mondiale utilise des stratégies pour financer ces acteurs, ainsi son apport est purement et fondamentalement économique à la structuration de la société civile. Les deux coopèrent pour permettre à l'État du Cameroun d'avoir un véritable État de droit.

---

<sup>49</sup> M. Bloch, *Apologie pour l'Histoire ou le métier d'Historien*, Paris, Cahier des annales, Armand Colin, 1949, p.29.

<sup>50</sup> J.F. Bayart et al, *Le politique par le bas en Afrique noire*. Contribution a une problématique de la démocratie Paris, Karthala, 1992, pp. 23-24.



## 9. Approche théorique

L'approche théorique s'inscrit comme 1<sup>er</sup> phase tout aussi capitale dans la démarche de rédaction et de compréhension du sujet. Toutefois, Il nous semble judicieux de définir le concept "théorie " et de ressortir les caractéristiques majeures des théories en sciences humaines, de présenter les tenants (ou les promoteurs) des théories convoquées et enfin montrer leur importance pour l'étude menée.

Selon l'anthropologue universitaire Mbonji Edjenguele, la théorie est à considérer comme un ensemble systématisé d'idées ou de connaissances ; une vision de la réelle enveloppée dans un échafaudage de pensée que structure un principe directeur, un modèle explicatif articulant hypothèses, concepts, résultats et affirmations acceptables de par leur cohérence dans l'ordre du savoir<sup>51</sup>.

Selon lui toujours, le cadre théorique est un construire et non un prêt à penser. Permettant au chercheur d'intégrer son problème dans les préoccupations d'un spécialiste, la cadre théorique est l'appropriation maîtrisée du champ théorique, le maniement des concepts d'une Science pour signifier une internalisation habillant à analyser les éléments du problème posé à faire avancer la croissance dans le champ concerné<sup>52</sup>.

De même, à l'image d'un espace limité et limitatif, le cadre théorique est choix d'un concept ou de concepts dans une spécialisation, à l'intérieur et/ou à l'extérieur d'une science, choix assurant une lecture cohérente de l'objet d'étude, et plaçant des jalons de conduite d'une première analyse. Le cadre théorique est la démonstration que le chercheur domine sa spécialité, sa science et le sens connexe en montrant ce qui, prit en ces dernières, permet d'éclairer son sujet<sup>53</sup>.

Dans le cas d'espèce, nous avons fait appel à la théorie de l'institutionnalisme néolibéral dans un premier temps. En effet, dans la sphère des Relations Internationales, l'institutionnalisme néolibéral accorde une importance, une valeur significative aux institutions au sein du système international c'est-à-dire aux systèmes transnationaux. Aussi, tout ce qui *a priori* ne révèle pas de l'État. La théorie en question a été développée au courant des années 70 par Robert Keohane et Joseph Nye. Celle-ci se rapproche en certains points et aspects du réalisme. Cependant, en le modifiant et en le mettant plus en avant le rôle des institutions, celles qui amènent les États à se concerter et facilitent par la même occasion la coopération

<sup>51</sup> M. Edjenguele, *Culture-vérité*, Yaoundé, Edition étoile, 2000, pp. 76-77.

<sup>52</sup> M. Edjenguele, *L'ethnospective ou la méthode du discours de l'ethno-anthropologie culturelle*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2005, p.15

<sup>53</sup> *Ibid.*

internationale tout en réduisant les incertitudes inhérentes liés à l'anarchie<sup>54</sup>.

Le recours à l'institutionnalisme néolibéral apparaît intéressant dans notre cas. En effet elle nous a permis de mieux appréhender le mécanisme impliquant l'action des institutions financières au Cameroun à l'instar de la Banque Mondiale. Il est évident que la Banque Mondiale incarne le libéralisme économique ; en ce sens, son action en contexte sociopolitique au Cameroun se comprend mieux sous ce prisme théorique et managérial.

Nous avons convoqué la théorie du réalisme libérale, dont l'argument est le *soft power*. Ce concept a pour pionnier fondamental le théoricien Joseph Nye et signifie littéralement puissance douce. Au vu de ses tenants, elle vise pour un acteur des relations internationales à exercer une influence, une domination sur un autre acteur du système international subtil et assoupli et en défendant ses intérêts. Cette théorie nous montre que la Banque Mondiale est un instrument d'influence qui prône le modèle Américain ; passant par des aides et en mettant en œuvre certaines valeurs que sont : la liberté d'expression, la paix tout en se servant des organisations de la société civile pour influencer l'État.

En plus nous avons convoqué le libéralisme. Elle fait partie des trois grands paradigmes des relations internationales depuis son instauration en tant que discipline scientifique dès le début du XXe siècle. Cette théorie découle des 14 points de Woodrow Wilson ancien président des États Unis d'Amérique dans le souci de construire un monde idéal pour la race humaine, affirmant contrairement à la pensée réaliste, que la nature humaine est bonne, meilleure et que l'Homme est sensible au bien-être d'autrui. C'est dans ce sens que les théoriciens libéraux avancent comme principe fondamental : l'individu rationnel est l'acteur principal des relations internationales<sup>55</sup>. De ce fait, dans le souci d'assurer le bien-être des Hommes, les États doivent conjuguer les efforts en donnant ainsi place aux organisations internationales<sup>56</sup>. Ainsi dit, on assiste à l'apparition des sociétés civiles et ses acteurs, qui participent à la protection des individus.

Nous avons aussi fait recours à la théorie du développement endogène. Développée au XXIème siècle, par Nicholas Kaldor et Paul Römer à travers son ouvrage intitulé *returns and long run growth*, en partant d'une fonction de production admettant un nombre variable de paramètres, correspondant aux différentes catégories de biens d'équipement, en montrant l'importance de la recherche et développement, il explique la croissance et l'innovation

---

<sup>54</sup> R. Keohane, "Global Governance and democracy accountability", in David Held et Mathias Koenig – Arhibugi, *Global government and public accountability*, Oxford, Black Well Publishing, 2005, p.30.

<sup>55</sup> Keohane, "Global Governance and...", p.30.

<sup>56</sup> P. Marchesin, *Introduction aux relations internationales* p. 38.

comme des phénomènes endogènes. Ainsi, elle est une conception du développement basée sur les ressources disponibles localement notamment les savoirs, les expériences, les cultures et le leadership local, Joseph Ki Zerbo la considère comme étant une stratégie de développement qui s'articule autour de l'actualisation ou de la mise en valeur de ce que l'on a, de ce que l'on est, et de ce que l'on veut devenir. Dans ce travail de recherche, elle intervient pour mettre en valeur les atouts de la société civile camerounaise et pour montrer que celle-ci lutte pour le bien-être des citoyens camerounais.

### **10. Démarche méthodologique**

Le présent travail porte sur une thématique précise. Celle consiste à cerner les interactions entre la société civile et la Banque Mondiale. En effet, il est question de souligner la manière ou la méthode<sup>57</sup> d'après laquelle la société civile naît par contextualisation, se déploie, se comporte et en arrive à agir de manière rationnelle. Il se trouve en effet que les entités structurelles ont tendance à se comporter du point de vue institutionnel. C'est la raison pour laquelle, nous avons opté pour une approche en sections analytiques avec le souci de comprendre le pourquoi de l'interventionnisme de la Banque Mondiale. En conséquence les interventions différentes nous ont conduits à une posture analytique qui consiste à dire que les sources documentaires, orales, iconographiques ont été au centre de l'analyse.

Pour ce qui est des sources documentaires nous avons exploré des centres de recherche, les bibliothèques universitaires et d'ailleurs, les archives privées, les documents divers sont tributaires des facteurs sociaux endogènes.

Par ailleurs, il est logique de souligner que les sources orales ont dû être convoquées. Dans la mesure où elles ont permis d'édifier non seulement la question des origines mais aussi celles plus complexes de l'absence de l'individualité dans le cas échéant. Les sources orales que nous avons consultées nous ont permis d'interpréter les réalités liées à l'intervention de la Banque Mondiale dans un contexte de démocratisation, notamment de celui du Cameroun.

L'iconographie dans cette étude est constituée de photos, tableaux, et de figures dont l'analyse et l'interprétation permettent d'exposer des faits. Leurs interprétations nous donnent plusieurs informations sur les activités de différents acteurs tout en nous permettant de confronter certaines affirmations mais surtout d'établir et d'exposer certaines réalités.

Pour ce faire nous avons opté pour la logique suivant laquelle toute situation conflictuelle est avant tout l'œuvre de puissance et elle se résout par les mêmes puissances

---

<sup>57</sup> J. Pycke, *La Critique historique*, Louvain, Bruylant-academia 3<sup>em</sup> Edition, 2000, p. 32.

elles-mêmes. En conséquence, le Cameroun qui revendique son leadership régional, se retrouve en droit d'interroger quels sont les objectifs de la Banque Mondiale dans ce pays. Pour essayer d'y répondre, il a fallu le recours, l'analyse et la confrontation des données.

### **11.Définition des concepts opératoires**

**Association** : De son étymologie, association, elle désigne un groupement de volontaire réunis autour d'un projet commun ou partage des activités, nous sans chercher à réaliser de bénéfices. Elle peut avoir des buts très divers (sport humanitaires, commerciales, etc.).

**Paradiplomatie** : elle vient de diplomatie avec pour préfixe para, elle désigne l'implication des gouvernements infranationaux dans les relations internationales.

**Bailleurs de fonds** : ce sont des organismes qui apportent les fonds nécessaires a réalisations projets de coopération et de développement dans les pays bénéficiaires ou demandeurs.

**Syndicats** : c'est une association de personne destinée à la défense de leurs intérêts professionnels, communs. Il regroupe des personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou connexes.

**État de droit** : selon Hans Kelsen, il désigne un état dans lequel les normes juridiques sont hiérarchisées de telle sorte que sa puissance s'en trouve limitée.

**Revendications** : c'est l'action de réclamer ce qui est du. C'est 'action en justice d'une personne qui réclame la restitution d'un bien dont elle est légalement propriétaire.

**Gouvernance** : elle fait référence à l'ensemble des processus de gouvernement, aux institutions et aux processus et pratiques en matière de prise de décision et de réglementation concernant les questions d'intérêt commun.

**Partie politique** : c'est un ensemble de personnes possédant des idéo politiques communs réunis en association

### **12.Difficultés rencontrées**

Comme toute réalisation scientifique, nous avons été confrontés à plusieurs difficultés. Celles-ci ont dans une certaine mesure freinée l'évolution de ce travail. L'accès à la documentation spécialisée a été une vraie gageure. Bien que l'accès à la documentation sur le retour de la Société civile au Cameroun ait été accessible, celle concernant le financement des activités de la société civile par la Banque Mondiale ne l'était pas. Ainsi la majorité de notre

documentation est constituée de sources primaires dont l'accès était subordonné à un certain nombre de conditions.

Nous n'avons pas pu avoir accès à la totalité des rapports de financements de la Banque Mondiale. De plus, le rapprochement avec les organisations de la société civile et des différents acteurs ayant reçu des fonds de l'institution Financière n'a pas été évident. En fait, certains n'ont pas hésité de voir en nous des espions au service de la société civile et non pour l'État camerounais. Aussi, l'accès à la bibliothèque et aux archives de la Banque Mondiale n'était pas possible à cause des différentes règles instaurées par le représentant de la Banque Mondiale et celles-ci qui devaient être respectées par tous ceux qui arrivaient au siège, sis à Bastos au Cameroun. De manière générale, nous pouvons dire que notre première expérience sur le terrain nous a permis de réaliser que la recherche est un exercice d'endurance qui exige beaucoup de volonté, de sacrifices et d'endurance.

### **13. Plan du travail**

Notre travail s'articule autour de quatre chapitres. Le premier, intitulé : " présentation de la banque mondiale et les facteurs d'émergence de la société civile camerounaise" ce chapitre nous présente la Banque Mondiale, allant de son historique à sa structure et il nous présente ensuite l'émergence de la société civile en contexte de démocratisation. Le deuxième Chapitre porte sur la " réémergence de la société civile et le processus d'ingérence de la Banque Mondiale au Cameroun.il nous parle du système politique camerounais et l'avènement d'une société civile de lutte, ensuite il nous montre comment est-ce que l'ordre politique est revenu au Cameroun. Le troisième chapitre quant à lui s'intéresse à la "banque mondiale et stratégies de coopération avec les OSC au Cameroun" il nous présente les différentes stratégies que la Banque Mondiale utilise pour influencer la société civile Camerounaise. Le quatrième chapitre et dernier chapitre présente de façon analytique : "Bilan des actions de la Banque Mondiale dans les activités de la société civile au Cameroun" il nous présente le bilan d'ordre politique, économique ainsi que la perception de banque mondiale.

**CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA BANQUE MONDIALE  
ET LES FACTEURS D'EMERGENCE DE LA SOCIETE  
CIVILE CAMEROUNAISE**

La mise en place du *schutzgebiet* à savoir le protectorat allemand avait jeté les prémices de la création du Cameroun. L'État colonial tel que pensé par les autres colonisateurs français et britanniques différait fort peu de la conception de la nation selon Fichte<sup>1</sup>. À partir de là, les composantes étatiques et sociales ont été pensées dans le sens du fonctionnariat comme dans tous les pays d'Afrique<sup>2</sup>.

Pourtant, il va de soi qu'une société ne peut subsister qu'au travers de l'engagement des citoyens à triompher et à imposer des idées nouvelles. Lesquelles idées sont fondamentalement liées au rapport de l'individu à un idéal<sup>3</sup>. Ces citoyens s'organisent ainsi en différents groupes dans l'optique de mettre en commun leurs différentes idées pour soit revendiquer certains droits à l'État, tout en protégeant le reste de la population. Ainsi, ceux-ci reçoivent des différentes aides venant des institutions financières internationales à l'instar de la Banque Mondiale. Dans ce chapitre, il sera essentiellement question dans un premier temps de présenter la Banque Mondiale et d'explorer les principaux facteurs qui ont préparé l'avènement de la société civile au Cameroun.

## I. GENERALITES SUR LA BANQUE MONDIALE

Constituée de 189 membres, la Banque Mondiale abrégé BM en français ou WB (World Bank) en anglais, elle est une institution qui œuvre à la recherche de solutions durables pour aider les pays à mettre fin à la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée de façon durable. Elle comprend deux institutions à savoir la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), et l'association internationale de développement (IDA en anglais). Elle fait partie des institutions spécialisées du système de l'Organisation des Nations unies (ONU), elle publie aussi tous les ans une contribution sur un thème du développement dans son rapport sur le développement dans le monde et elle est un important employeur de chercheurs. Elle accorde différents aussi les prêts à ces pays en développement pour des projets d'investissement.

Il s'agit dans cette première partie de présenter la Banque Mondiale en s'appuyant sur son contexte de naissance, ses objectifs sa structure et son organisation.

### 1. Historique

Elle fut créée le 27 décembre 1945 sous le nom de Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) après signature des accords de Bretton Woods le 22

<sup>1</sup> Fichte cité par Nietzsche, *L'aurore*, Paris, Folio, 1996, p. 57.

<sup>2</sup> R. Dumont, *L'Afrique Noire est mal partie*, Paris, l'Harmattan, 1972.

<sup>3</sup> J. Roussel, *Structuralisme et marxisme*, Paris, Gallimard, 1976, p. 88.

juillet 1944. Le 9 mai 1947, elle approuva son premier prêt, qui fut accordé à la France pour un montant de 250 millions de dollars américains. Au départ, l'économiste britannique John Maynard Keynes s'oppose à la création de la Banque mondiale, puis il se rallie à cette idée en réalisant le bénéfice que cette banque peut apporter à la reconstruction de la Grande-Bretagne après la Seconde Guerre mondiale. Elle a été créée principalement pour aider l'Europe et le Japon dans leur reconstruction, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, mais avec le mouvement de décolonisation des années 1960, elle se fixa un objectif supplémentaire, celui d'encourager la croissance économique des pays en voie de développement africains, asiatiques et latino-américains : ainsi, depuis 1945, l'Inde a bénéficié d'un montant cumulé de prêts de plus de 111 milliards de dollars, et la Chine, de 62 milliards<sup>4</sup>.

Au départ, la Banque mondiale a principalement financé de grands projets d'infrastructures (centrales électriques, autoroutes, aéroports, etc.). Avec le rattrapage économique du Japon et de l'Europe, la Banque mondiale s'est intéressée exclusivement aux pays en développement. Depuis les années 1990, elle finance aussi les pays postcommunistes.

L'appellation Groupe de la Banque mondiale désigne depuis juin 2007 cinq institutions :

- La plus importante est la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), son fonctionnement est assuré par le versement d'une cotisation réglée par les États membres,
- L'Association internationale de développement (IDA), fondée en 1960, ses prêts sont réservés aux pays les moins développés,
- La Société financière internationale (IFC), fondée en 1956, pour financer les prêts et les investissements réalisés par les entreprises dans les pays à risque,
- Le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), fondé en 1965,
- L'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), fondée en 1988, pour la sécurisation des prêts<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> A. Bohineust, "la Banque Mondiale est-elle utile ? " *Le Figaro*, 9 avril 2019, p12, <http://www.lefigaro.fr>, consulté le 29 septembre 2022 à 14h.

<sup>5</sup> *Ibid.*



## 2. Objectifs

Les objectifs de la Banque mondiale ont évolué au cours des années. Elle a délaissé l'objectif unique de croissance économique et a récemment mis l'accent sur un objectif ambitieux : mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici à 2030, en abaissant le pourcentage de la population mondiale qui dispose de moins de 1,90 dollar par jour pour vivre. Elle favorise aussi la création des très petites entreprises. Elle se focalise également sur des problématiques comme l'environnement, les pandémies ou la dette. Elle s'est récemment mobilisée en faveur du climat, et entend investir pour cette cause 200 milliards de dollars de 2021 à 2025. Elle a soutenu l'idée que l'eau potable, l'éducation et le développement durable sont des facteurs essentiels à la croissance économique, et a commencé à investir massivement dans de tels projets. En réponse aux critiques, la Banque mondiale a adopté une série de politiques en faveur de la sauvegarde de l'environnement et du social, visant à s'assurer que leurs projets n'aggravaient pas le sort des populations des pays aidés. En dépit de ces politiques, les projets de la Banque mondiale sont souvent critiqués par les organisations non gouvernementales (ONG) pour ne pas lutter efficacement contre la pauvreté, et négliger les aspects sociaux et environnementaux<sup>6</sup>.

En 1981, la Banque mondiale publie un rapport sur le développement accéléré en Afrique subsaharienne, dit rapport Berg. Selon la charte fondatrice, les prêts sont versés en fonction de considérations purement économiques, le régime politique du pays bénéficiaire n'étant pas pris en compte. Ce dernier point a cependant évolué depuis les années 2000, notamment grâce à l'influence de l'administration Bush : "L'idée selon laquelle des aides ne devraient être accordées à un pays en difficulté que sous certaines conditions relatives à l'utilisation de cette aide (en termes de bonne gestion, mais aussi de respect des droits de l'homme, par exemple) est maintenant largement admise".

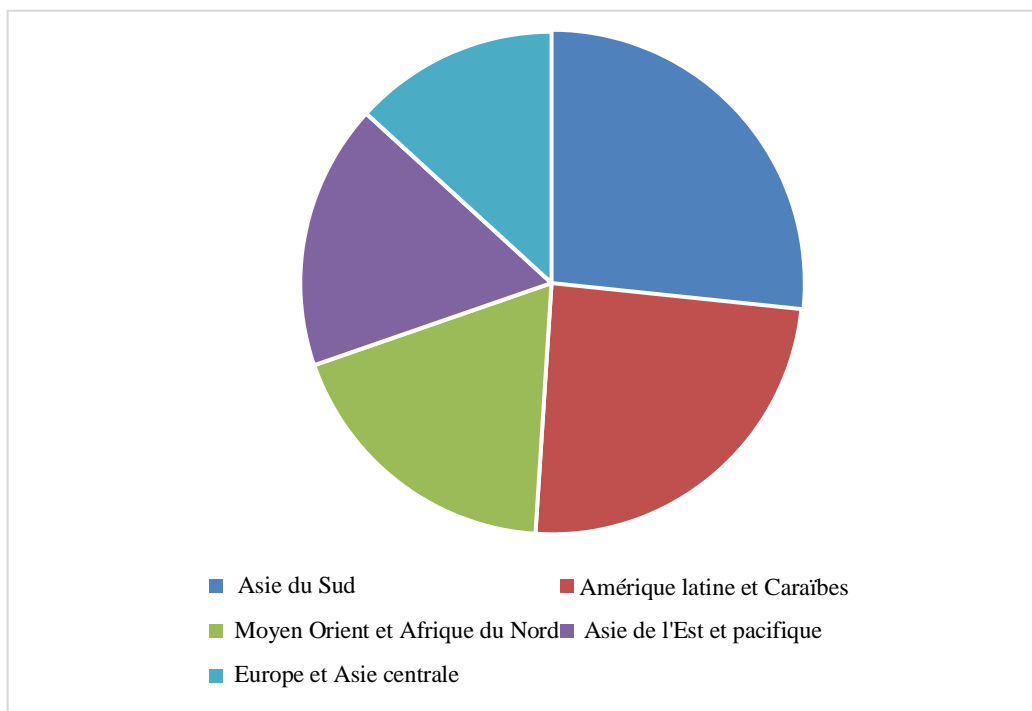
**Tableau n° 1: Répartition des interventions de la Banque Mondiale**

<b>Zones d'aide</b>	<b>Représentation en Milliard de dollars</b>
Asie du Sud	11,7 Mds
Amérique latine et Caraïbes	10,7 Mds
Moyen Orient et Afrique du Nord	8,2Mds
Asie de l'Est et pacifique	7,5 Mds
Europe et Asie centrale	5,8 Mds

**Source** : la Finance pour tous d'après le groupe de la Banque Mondiale

<sup>6</sup> Bohineust, "la Banque Mondiale...", p.13.

### Graphique n° 1 : Répartition des interventions de la Banque Mondiale



**Source :** la Finance pour tous d'après le groupe de la Banque Mondiale

Ce graphique nous présente la répartition des interventions de la Banque Mondiale en milliards de dollars en 2019. Ainsi, elle a accordé un total de 62,3 milliards de dollar de prêts, dons prises de participation et garantie en faveur des pays membres et de leurs entreprises privées.

### 3. Structure

La Banque Mondiale est semblable à une coopérative dans laquelle les actionnaires sont ses 189 pays membres. Ces actionnaires sont représentées par un conseil des gouverneurs, qui est l'organe de décision suprême de la Banque mondiale. Les gouverneurs sont en général les ministres des finances ou du développement des pays membres. Ils se réunissent une fois par an à l'occasion des assemblées annuelles des conseils des gouverneurs du groupe de la banque mondiale et du fonds monétaire international (FMI)<sup>7</sup>.

Les gouverneurs délèguent certains aspects de leurs mandats à 25 administrateurs, qui sont en poste au siège de la banque. Les cinq principaux actionnaires nomment chacun un administrateur, et les autres pays membres sont représentés par des administrateurs élus.

<sup>7</sup> D. Dioubaté., *La Banque Mondiale et les Pays en Développement : de l'ajustement structurel à la bonne gouvernance*, Paris, l'Harmattan, 2008, p.10.

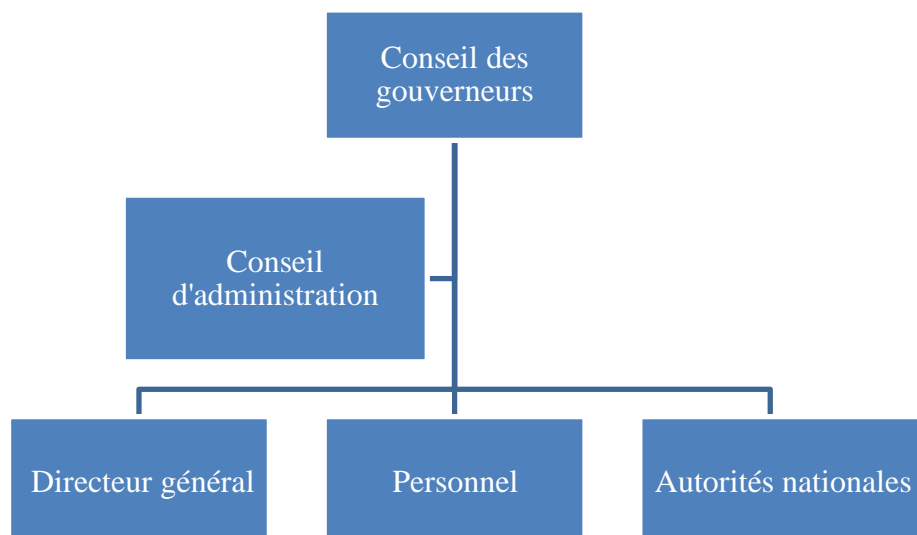
- Le président du groupe de la banque mondiale préside les réunions du conseil des administrateurs

- Le président du groupe de la banque mondiale préside les réunions du conseil des administrateurs et est responsable de la gestion générale de la banque. Il est sélectionné par le conseil des administrateurs pour un mandat renouvelable de 5 ans.

- L'ensemble des administrateurs constitue le conseil des administrateurs de la banque mondiale. En règle générale, ils se réunissent au moins deux fois par semaine pour superviser les activités de la banque, et notamment pour approuver les opérations de prêt ou de garantie, les nouvelles politiques, le budget administratif, les stratégies d'aide au pays et les décisions touchantes aux emprunts et aux finances de l'institution.

Le fonctionnement de la banque mondiale est assuré sous l'impulsion et la conduite du président, des membres de la direction et des vice-présidents responsables des différents bureaux régionaux secteurs et réseaux. Ainsi, les administrateurs peuvent proposer la candidature des ressortissants de n'importe quel pays membre de l'institution. Mais dans les faits depuis sa création, les douze présidents de la Banque Mondiale qui se sont succédés étaient tous des Américains<sup>8</sup>.

**Figure n° 1 : Structure de la gouvernance de la Banque Mondiale**



Source : Finance pour tous d'après la Banque Mondiale

Cette figure nous montre que, le conseil des gouverneurs est l'organe de décision suprême de la Banque Mondiale. Ce conseil est constitué d'un gouverneur et d'un gouverneur

<sup>8</sup> Dioubaté., *La Banque Mondiale ...*, p.10.

suppléant pour chaque pays membre. Il s'agit le plus souvent du ministre des finances ou du dirigeant de la banque centrale. Le conseil se réunit donc une fois par an. Il est suivi du conseil d'administrateur qui est composé de 25 membres, ceux-ci qui supervisent les différentes activités de la Banque Mondiale et approuvent les opérations de prêt ou de garantie.

## II. LES FACTEURS D'EMERGENCE DE LA SOCIETE CIVILE

La société civile n'est pas un phénomène *ex nihilo*. En effet, son émergence a été déterminée par un certain nombre de facteurs. Ces facteurs sont essentiellement d'ordres historique, politique et socioéconomique. Cette sous partie consiste à les présenter de façon analytique sans oublier leurs incidences à moyen et à long termes dans l'évolution historique du Cameroun.

### 1. La domination coloniale et ses avatars

Il apparait que presque la plupart des États sont le fruit de la colonisation. René Pleven rappelait de manière cynique à ce titre :

Dans la grande France coloniale, il n'y a ni peuple à affranchir ni discrimination raciale à abolir... Il y a des populations que nous entendons conduire, étape par étape à la personnalité, pour les plus mûres aux franchises politiques, mais qui n'entendent connaître d'autres indépendances que l'indépendance de la France<sup>9</sup>.

Cette citation de René Pleven montre que, le destin des pays africains était associé à celui de la France et c'est la raison pour laquelle, la puissance coloniale avait la volonté de conserver sa suprématie sur ce territoire. Il s'agissait d'une entreprise qui devait requérir l'exploitation scientifique du territoire<sup>10</sup>. Sur le domaine économique, elle s'arrogeait le droit de contrôler la scène politique. C'est dans ce sens que toutes les organisations défendant la liberté dont l'envergure était nationale étaient surveillées par la France. On peut dire que, Brazzaville n'avait pas permis de libérer l'expression mais bien plus, avait consolidé le "contrôle" colonial qui n'acceptait pas l'intrusion des organismes internationaux naissants<sup>11</sup>.

Pourtant, force est de constater que progressivement, ces organisations internationales notamment financières vont s'impliquer dans la gestion des affaires intérieures des États tel que

---

<sup>9</sup> R. Pleven, *Commissaire aux colonies du Comité Français de Libération Nationale*, 1944, cité dans T. Deltombe et al, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948 1971*, Paris, La Découverte, 2011, p.31.

<sup>10</sup> J. Imbert, *Le Cameroun*, Paris, PUF, Collection " Que-sais-je ", 1972, p.8.

<sup>11</sup> G. Chaffard, *Les carnets secrets de la décolonisation*, tome 1 et 2, Paris Calman- Levy, 1965 -1967 p.15.

le Cameroun. C'est la raison pour laquelle, Abou Mama note que, les nécessités économiques expliquent l'intervention des bailleurs de fonds dans les économies des pays du Sud<sup>12</sup>. Cette remarque amène à s'interroger sur les objectifs que poursuivent les bailleurs de fonds. Lesdits objectifs sont de l'ordre de l'idéologie et de la volonté de reconquête des pays occidentaux principaux actionnaires de la Banque Mondiale. De là, la coopération Banque Mondiale et société civile au Cameroun, reproduit les modèles sociaux et administratifs qui en font un avatar de la métropole. C'est pourquoi des auteurs tels que Jean Imbert, n'ont eu de cesse de dénoncer l'omnipotence des autorités françaises au Cameroun notamment le gouverneur qualifié d'empereur au petit pied<sup>13</sup>.

**Photo n°1 : Le Gouverneur Théodore Paul Marchand**



**Source** : G. Chaffard, *Les carnets secrets de la décolonisation*, tome 1 et 2, Paris Calman- Levy, 1965 -1967 p. 15.

Cette photo nous présente un personnage dont l'emprise a façonné le système administratif camerounais et la société entière par des programmes et des politiques administratives. Thomas Deltombe<sup>14</sup> de noter que, la politique française et la domination

<sup>12</sup> A. Mama, 66 ans, journaliste Economique à *Jeune Afrique Economique*, Yaoundé, le 1er Janvier 2022

<sup>13</sup> Imbert, *Le Cameroun*, ..., p. 8.

<sup>14</sup> Deltombe et als . , *Kamerun ,Une guerre...*, p. 51.

coloniale étaient une authentique forme d'apprivoisement. Daniel Abwa<sup>15</sup> ne s'y trompe pas d'ailleurs, lorsqu'au cours de ses travaux il analyse l'influence de ces personnages sur l'évolution politique du Cameroun. En conséquence, l'État colonial et par après l'État post colonial du Cameroun n'ont jamais pensé à la notion de société civile. Cela est d'autant plus vérifiable que les doctrines administratives : indigénat, association, assimilation et paternalisme, ont eu court au Cameroun sous la domination française<sup>16</sup>. Qualifiant ces différentes stratégies, Deltombe parle d'une politique de "la carotte et du bâton" qu'il résume en citant le rapport du gouverneur Paul Marchand à la SDN qui soulignait :

La politique poursuivie depuis 10 ans consiste à réaliser l'apprivoisement progressif des éléments réfractaires. Pour obtenir cet apprivoisement, il fallait pratiquer la politique de présence, en visitant par des tournées fréquentes les éléments rebelles, en s'imposant à une population volontiers fuyante et réprimée en même temps avec énergie, les attentats contre les personnes et les biens de manière à instaurer partout la sécurité nécessaire<sup>17</sup>.

Dès lors, un informateur souligne que durant la colonisation française, le mode d'expression et des revendications des colonies ne pouvait être pris en compte<sup>18</sup>.

Par ailleurs, La notion de "société" apparaît avec la sédentarisation des individus et le phénomène de l'agriculture. Il s'agit d'un concept mouvant qui prend corps en fonction des faits politiques, économiques et sociaux que conservent les individus d'une zone donnée telle que le Cameroun. À ce titre, la colonisation a influencé la vie des populations et a poussé à une prise de conscience sur les questions sociales. L'historien Français Delayegue affirme à cet effet que, la colonisation est l'acte de baptême de tous les actes révolutionnaires qui viennent transformer le monde.

C'est pourquoi, la présente étude va présenter le processus par lequel on peut parler d'une société civile au Cameroun à l'époque coloniale. De ce fait, l'observation des revendications, des manifestations permettent de dire que les citoyens camerounais ont pris conscience de leurs aspirations. C'est tenant compte de cela que nous avons formulé une démarche analytique qui en première section analyse la colonisation comme source de naissance de la société civile.

---

<sup>15</sup> D. Abwa, *Commissaires et Hauts-Commissaires de la France au Cameroun. Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996, p.35.

<sup>16</sup> M. Beti, *Dictionnaire de la Négritude* Paris, Odile-Jacob 1996, p.134.

<sup>17</sup> P. Gaillard, *Le Cameroun*, tome 1, Paris, l'Harmattan , 1989, p. 171.

<sup>18</sup> Tsanga D., 55 ans, cadre d'agriculture contractuel, Nlong, 18 Janvier 2022.

## **2. Les politiques coloniales administratives aux sources de la naissance d'une société civile au Cameroun**

Les historiens nous renseignent sur la politique administrative française en Afrique<sup>19</sup>. Il s'agit en fait de comprendre que la France a mis sur pied des processus administratifs, des moyens qui lui ont permis d'agir. Il s'agit donc soit des méthodes militaires, économiques ou administratives au travers desquelles, l'État français se projette en tenant compte principalement du clergé, des expatriés et des déplacés. C'est dans ce sens que les différentes politiques administratives françaises méritent une réflexion afin de comprendre quelles sont celles qui ont poussé à une prise de conscience de la société civile camerounaise donc le rôle était de lutter contre ces politiques discriminatoires.

C'est pourquoi, du 02 août 1914 au 1<sup>er</sup> janvier 1960, les populations civiles camerounaises se sont efforcées de revendiquer leurs droits afin de s'affirmer comme peuple libre. Cette posture des populations camerounaises allait à l'encontre des objectifs poursuivis par l'administration française. Celle-ci gérait le Cameroun comme une colonie. D'ailleurs un passage semble démontrer : " Personne, ni au Cameroun, ni hors du Cameroun ne doute au fond que ce pays ne puisse ne pas sous une forme ou sous une autre demeurer français".

C'est pourquoi, les revendications des partis politiques camerounais et des syndicats constituent le principe essentiel d'une prise de conscience collective, de l'injustice, de la colonisation. Pour Isaac Mbassa Ndiné<sup>20</sup>, il est clair que l'attitude des populations camerounaises constituait une position inacceptable pour des pouvoirs coloniaux et montrait la détermination des populations de ce territoire à se libérer du joug colonial.

Ce fait n'est pas nouveau dans la mesure où, les populations Douala par l'entremise de Rudolph Douala Manga Bell avaient durant la colonisation Allemande revendiqué leurs droits fonciers<sup>21</sup>. C'est dans ce contexte que l'on peut comprendre qu'en prenant possession du Cameroun, la France n'avait pris en compte les spécificités sociales. Tenant compte de cela, les Camerounais n'ont eu de cesse de manifester, de réclamer, de refouler certaines décisions prises par les autorités françaises. C'est pourquoi n'ayant été associés du condominium franco-britannique, les Camerounais vont prendre posture. Richard Joseph rappelle fort à propos que de 1918 à 1928, certains chefs Camerounais ont pris sur eux la responsabilité de récuser la

---

<sup>19</sup> Deltombe et al., *Kamerun! Une guerre cachée ...*, p.47.

<sup>20</sup> I. Mbassa Ndiné, 45ans, informaticien, Douala le 02 février 2022.

<sup>21</sup> P. Duignan, *German in Afrika*, New York, Routledge □Seuil, 1977. p.19.

colonisation et de revendiquer l'indépendance du Cameroun. Pourtant, en sachant qu'ils ne pouvaient avoir gain de cause<sup>22</sup>.

C'est pourquoi les différentes lettres adressées à la SDN au gouvernement français furent signées par les chefs Douala qui n'hésitèrent pas à revendiquer :

- soit l'autonomie,
- soit l'indépendance avec la création d'une république du Cameroun<sup>23</sup>.

**Tableau n° 2 : Pétitions et revendications indépendantistes au Cameroun**

Pétitionnaires	Objet de la pétition	Destinataire de la pétition	Année
Chef Sawa	Création d'une République du Cameroun	France	1919
Le <i>Ngondo</i>	Fin de la colonisation	SDN	1920-1921
Theodore Lobe Bell ; Eyum Ekwala, Mbappe Ewanga, Ngaka Akwa, les 4 Chefs Douala	Le non-respect par la France des droits des "indigènes" et l'expropriation	SDN	1929
Richard Manga Bell	L'expropriation des Terres	SDN	1930
Joseph Mouangue	Justice arbitraire en vigueur au Cameroun	SDN	1929
Les Yevol	Le non-respect des droits	SDN	1929
Vincent Ganty	Destitution arbitraire des chefs Douala, violation des droits du peuple	SDN	1931
Les chefs des clans Douala, Joss, Akwa	Prendre en considération les incessantes réclamations des Camerounais et l'adoption des textes à caractère répressif	SDN	1934

**Source** : A. Owona, *La Naissance du Cameroun*, Paris, l'Harmattan, p. 234. En ligne <http://www.Caim.Org>, consulté le 12 septembre 2022 à 12h

Ce tableau nous permet de comprendre que la prise de conscience de leurs droits par les Camerounais a été une constante dans l'histoire des populations. En effet, le rejet par les Camerounais de la domination coloniale va contaminer d'autres pays anti coloniaux qui, le 11 novembre 1946, lors de la 4<sup>ème</sup> Commission des Nations Unies vont demander d'amples explications à Alexandre Douala Manga Bell, député du Cameroun<sup>24</sup>. Tous ces éléments nous amènent à nous intéresser au poids d'une pétition. Juridiquement, une pétition est un document à charge, une mise en accusation qui dénonce auprès d'une autorité supérieure une situation d'injustice<sup>25</sup>.

<sup>22</sup> R. Joseph *Le mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala 1986, p.21.

<sup>23</sup> Deltombe et als., *Kamerun! Une guerre cachée ...*, p.47.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>25</sup> Elat J., 38 ans, Juriste, Douala le 02 février 2022.



Le propos de ce juriste est à suffisance intéressant car il montre que les Camerounais n'ont pas hésité à attaquer juridiquement les assises de la colonisation française. En cela, ils ont posé un acte révolutionnaire en remettant la suprématie blanche que certains fonctionnaires, tel que le procureur de la république notait : " Tant que je serai là, un Nègre n'aura pas raison au tribunal contre un Blanc"<sup>26</sup>. Toutefois, ces multiples revendications avaient poussé le gouvernement français à une prise conscience.

Au point de vue théorique, l'on peut accepter que ce genre d'élément constitue la marque d'une prise de conscience des individus qui ne vont cesser de revendiquer plus tard. Ces derniers visent donc à travers ces revendications à forger un ordre social, qui protège les individus des dangers naturels de la société<sup>27</sup>. Pour ce faire, Thomas Hobbes dans *Le Léviathan* avait déjà pensé que la notion de la société civile renvoie aux besoins d'établir des marques qui font de la relation État société un contrat social. Ainsi, la société correspond à l'ensemble des hommes assujettis, assez souverains, et permet à ceux-ci d'instaurer une politique pacifique<sup>28</sup>. Mais aussi, de reconnaître que malgré le régime colonial, les Camerounais ont le droit d'opposer leur société à la société des citoyens qui existent à l'époque coloniale et post coloniale.

Tenant compte de ceci, il apparaît que le régime de Mandat et de Tutelle n'ont fait que renforcer les politiques administratives discriminatoires<sup>29</sup>. Dans cette logique, la colonisation française qui valide une approche de Hobbes dans *Le Léviathan* aboutit au Cameroun dans la mise en place de cette société citoyenne dont l'objectif principal est de viser le bien-être des populations<sup>30</sup>. Pourtant le problème est autre et dès 1990, l'administration coloniale va s'efforcer de combiner ses efforts en vue d'inclure la notion de la société citoyenne. C'est une façon de dire que les Camerounais ont été progressivement poussés à assoir des politiques de revendications.

C'est pourquoi, pendant la deuxième guerre mondiale, la France de De Gaulle a pris sur elle d'envisager et de mettre en place un ensemble de libertés civiles et politiques pour les peuples africains. Ce fut donc à Brazzaville, dans cette " messe " dite "conférence de Brazzaville" que les libertés essentielles furent accordées et que la société citoyenne française fut consolidée. En effet, c'est au travers de cette conférence qu'on commença à distinguer de

<sup>26</sup> Deltombe et al, *Kamerun, Une guerre cachée...*, p. 36.

<sup>27</sup> G. Pirote, *La notion de la société civile*, Collection : Repères, la Découverte, 2007, p. 94.

<sup>28</sup> T. Hobbes, *Le Léviathan*, in [www.Persée.Fr](http://www.Persée.Fr), consulté le 13 mars 2022.

<sup>29</sup> E. Otabela, *Le totalitarisme des États africains*, Paris, Fayard, 1992, p55.

<sup>30</sup> Hobbes *Le Léviathan...*, consulté le 15 mars 2022.

manière formelle la citoyenneté française de la citoyenneté laissée aux indigènes<sup>31</sup>. Les preuves de cela sont à chercher dans la politique d'assimilation et le modèle du double collège créé à Brazzaville en 1944.

À partir de Brazzaville, l'on assista progressivement à l'abandon des méthodes administratives discriminatoires comme le code de l'indigénat. D'ailleurs, le décret Houphouët-Boigny de 1946 abolit le travail forcé. Ce qui était une revendication de la population "indigène".

### 3. L'émergence des mouvements syndicaux et partis politiques

Au Cameroun en effet, les émeutes de 1945 et 1955 avaient montré aux colonisateurs la volonté des populations locales de rejeter les foudres de discrimination<sup>32</sup>. On peut donc penser qu'à partir de ces dates, le Cameroun possédait déjà un embryon de société civile qui avant l'État semi autonome était représenté par des composantes constituées des syndicats, des travailleurs, des populations locales. La réalité est que la naissance d'une conscience civile découle du développement économique d'un territoire.

**Tableau n° 3 : Quelques organisations syndicales au Cameroun après Brazzaville**

Syndicats	Leader	Année
USCC	Gaston Donnat	1944
CTC	Non précisé par les sources consultées	1946
FSC	Non précisé par les sources consultées	ND
WTCUC	Non précisé par les sources consultées	ND
UNTC	Non précisé par les sources consultées	1972
OSTC	Non précisé par les sources consultées	1885
CSTC	Essiga	1992
USLC	Non précisé par les sources consultées	1995
CSIC	Non précisé par les sources consultées	2000
UGTC	Non précisé par les sources consultées	2004
CSAC	Non précisé par les sources consultées	2006

**Source :** A. Owona, *La Naissance du Cameroun*, Paris, l'Harmattan, p. 213, [http://www . Cairn.Org](http://www.Cairn.Org), consulté le 12 septembre 2022 à 12h

Les conséquences qui en résultent transforment les interactions sociales et poussent les populations à agir afin de définir leurs droits. C'est d'ailleurs pour cela que Richard Joseph

<sup>31</sup> Joseph, *Le mouvement nationaliste ...*, p.12.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p.43.

dans son ouvrage parle des origines sociales de l'UPC. C'était un moyen pour les "indigènes" de retrouver leur dignité d'homme, de se promouvoir dans les coopérations, d'agir dans le sens de leurs intérêts, bref de démontrer la nature abjecte de la colonisation.

La présente réflexion à ce niveau rend compte du fait que les différents abus, violations et traitements inhumains ont, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale poussé les Africains à prendre conscience de leur humanité et à demander enfin aux responsables coloniaux de libérer leur terre. C'est pourquoi, le 10 mai 1957, André Marie Mbida, Premier Ministre du Cameroun, ne manqua pas de dénoncer dans ses lettres au ministre Français de la coopération le caractère néfaste de la gouvernance française de son territoire<sup>33</sup>. Voici une illustration iconographique de ce personnage pour l'État semi autonome du Cameroun.

**Photo n° 2 : André Marie Mbida lors d'un discours Public**



**Source :** D. Abwa, *André Marie Mbida, premier ministre camerounais, (1917-1980) Autopsie d'une carrière politique*, Paris, l'Harmattan, 1993, p.46 [http://www. Wikipedia.Org](http://www.Wikipedia.Org) consulte le 14 juin 2022.

Cette approche souligne en effet qu'au-delà des conjonctures historiques, le but principal des autorités de Yaoundé a toujours été de garantir leurs intérêts et le potentiel économique tandis qu'il fallait se rendre compte de l'incapacité à assumer les prérogatives de l'État indépendant. Que faut-il donc en penser ? Jean François Bayart esquisse une réponse lorsqu'il pense qu'il existe des cas d'absorption de l'État par la société civile sous forme de

<sup>33</sup> T. S. Ekani, "Paul Etoga Monseigneur : 1911-1998", Mémoire de Maitrise en Histoire Université de Yaoundé I, 2007, p.66.

crise hégémonique généralisée<sup>34</sup>.

Partant de là, on peut convenir que dès les pleins pouvoirs de 1959, le président Ahidjo n'a pas eu une gouvernance apaisée. Il s'est heurté à un ensemble d'acteurs qui se sont refusés à son projet politique<sup>35</sup>. C'est pourquoi de 1962 à 1966, des leaders politiques ont été enfermés à l'exemple de Theodore Mayi Matip, André Marie Mbida, René Guy Okala, entre autres. Ces personnes n'étaient-ils pas la voie d'une société civile en gestation ? En convoquant l'approche théorique, il apparaît d'après l'atomisme social qu'un individu est en mesure de transformer son milieu et d'en déterminer les incidences.

À ce titre, les interprétations qui peuvent en découler soulignent que ces Hommes politiques, au-delà de leurs intérêts personnels ont décidé d'affirmer la liberté du peuple à choisir son modèle politique. C'était un moyen de démontrer qu'il fallait une juste séparation entre l'État et le parti. Dès lors, on valide le propos de Domenach qui pense que : " La société civile se définit par rapport à l'État en tant qu'elle est aux prises avec l'État ". Cet aspect des choses souligne, que des voix des personnes morales se sont élevées contre la collision politique entre la France et le régime d'Ahmadou Ahidjo au Cameroun. Les logiques poursuivies par le pouvoir et l'assistance de la France ont conduit à l'instauration d'une relation ambivalente entre État et la société<sup>36</sup>.

Ce processus de contestation se poursuit avec des personnages de l'Église Catholique à Mgr Jean Zoa<sup>37</sup>, Mgr Paul Etoga<sup>38</sup>, le Père Fertin, pour ne citer que ceux-ci. Tout ceci conduit, à une définition de la société civile de la Première République, comme une société politique, au travers de laquelle, les partis, le parlement, les syndicats agissent afin de répondre, aux défis qui se posent.

Cette société politique organise des modes d'expression et de revendications qui doivent permettre aux groupes sociaux d'organiser des revendications. Si sous la Première république ces revendications de corps ont été contestées et réprimandées par le pouvoir politique, dès 1982, la donne change car le renouveau politique, qui va de 1982 à 1990 aura la responsabilité

---

<sup>34</sup> J. François Bayart, A. Mbembe et Comi Toutabor, *Le politique par le bas en Afrique Noire*, Paris, Éditions Karthala, 1992, p.74.

<sup>35</sup> P. Bouopda Kame, *La quête de libération politique au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1999. p.96.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> J.P. Messina, *Jean Zoa, prêtre, Archevêque, figure charismatique, prophète de l'Église Catholique*, Yaoundé, PUCAC, 2002 p.76.

<sup>38</sup> Ekani, "Paul Etoga Monseigneur... ", p.43.

d'offrir aux Camerounais des mesures assurant son développement<sup>39</sup>. Il en ressort au point de vue théorique que l'action politique pousse les individus à se déterminer et à agir. C'est le sens de la cybernétique et des logiques de la boîte noire<sup>40</sup>.

Pourtant, les événements politiques de la fin de la Première République pour ainsi dire, entre le 06 novembre 1982 et le 06 avril 1984, vont accélérer le processus décisionnel. À partir de ces dates, les populations camerounaises prirent conscience que la société civile : " n'est pas l'expression des groupes sociaux subordonnés, des modes populaires qui dépendent du pouvoir politique. "<sup>41</sup> Ce fait s'accroît avec la crise économique et les conséquences du discours de La Baule, de la chute du mur de Berlin qui mettent fin à l'autoritarisme. Un nouveau modèle de société s'impose donc pour les décideurs : celui de la prise en compte de "la morphologie des sociétés, rarement prise en considération par l'analyse politique, conditionne largement les modalités d'exercice du pouvoir"<sup>42</sup>. Le pouvoir dont il est question ici d'après Pierre Flambeau Ngayap était au moins de 950 personnes en 1982<sup>43</sup>.

### **III. L'ÉMERGENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN CONTEXTE DE DEMOCRATISATION**

Après l'ouverture du champ politique au Cameroun, plusieurs acteurs de classes diverses et de toutes les couches se sont réclamés de la société civile. Il n'est pas surprenant que certains partis politiques, nés de l'ouverture politique se soient revendiqués de la société civile.

#### **1. Du parti unique à l'émergence d'une société civile structurée**

En principe, la société civile constitue un contre-pouvoir par rapport à la classe politique ; elle s'oppose donc à la classe politique et ne peut être mêlée à celle-ci (tant elle désigne la vie civile et sociale organisée par opposition à la classe politique). De ce fait, il devient erroné de prétendre être de la société civile tout en étant membre d'un parti politique ou même étant de la classe politique. Le milieu de la presse même alimentait cette confusion et ce flou.

En témoigne d'ailleurs, la parution de *Cameroon Tribune* du vendredi 2 août 1991,

---

<sup>39</sup> J. Foumane Akame, *Paul Biya ou l'incarnation de la rigueur*, Yaoundé Sopecam, 1985.

<sup>40</sup> E. Grozier et E. Friedberg, *L'acteur et le réseau*, Paris, Elipses, 1976, p.45.

<sup>41</sup> Bayard, *Le politique par le bas...*, p.71.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p.74.

<sup>43</sup> P.F. Ngayap, *Cameroun, qui gouverne ?* Paris, L'Harmattan, 1983, p.14.

magazine à capitaux publics, dans les colonnes duquel on pouvait lire ce qui suit : " Le président Paul Biya a continué hier à accorder des audiences aux personnalités de la société civile. Le chef de l'État s'est ainsi entretenu avec El Hadj Sadou Daoudou, vice-président du Comité Central du RDPC, et ancien ministre d'État "<sup>44</sup>. Il n'est pas davantage surprenant de constater avec regret que pendant la tripartite de 1991, des personnalités politiques telles que John Ngu Foncha, Salomon Tadeng Muna, Théodore Mayi Matip, et bien d'autres aient été citées comme faisant partie de la société civile.

Cette situation résulte d'un manque de maîtrise et de référence à la fois théorique et conceptuelle de ce phénomène qui, comme la démocratie demeurait jusque-là un luxe. Cette étude étant menée dans le champ des sciences historiques, il importe que l'historique de la société civile au Cameroun soit fait ici, ne fût que de façon synthétique.

L'existence d'une société civile au Cameroun n'est pas récente, elle remonte à la période coloniale où l'on avait vu naître syndicats et autres types d'associations. Car pendant cette période, tontines, comités de développement, associations ethniques et bien d'autres encore existaient déjà<sup>45</sup>. Mais après l'indépendance et la réunification, la volonté du président Ahidjo, d'affermir son pouvoir sous le prétexte de concentration des idées et des énergies, allait sonner le glas non seulement du multipartisme, mais aussi celui de la pluralité associative. Car la création de l'Union Nationale Camerounaise (UNC), véritable parti-État, en 1966 mettait fin d'une certaine manière à l'action de la société civile, qui tout comme les opinions politiques, se trouvait de fait muselé.

Ce "musèlement" du mouvement associatif, s'était accompagné de mesures répressives, qui du même coup en constituaient des éléments de dissuasion à toute velléité de revendication. Pour preuve, citons l'ordonnance de 1962 sur la subversion. Poussant plus loin sa volonté de contrôler systématiquement tous les mouvements sociaux politiques au Cameroun, le président Ahidjo porta le coup de grâce au mouvement associatif en 1976, date à laquelle il procéda à la création d'un syndicat unifié, véritable imitation ou copie du parti unifié. De 1980 à 1990, le Cameroun fut frappé par deux phénomènes qui allaient de façon assez décisive conditionner le retour de la société civile au-devant de la scène. Il s'était notamment agi de la crise économique et de la crise socio politique du milieu des années 80 et le début des années 90. La crise économique s'était accompagnée de mesures d'austérité telles que :

---

<sup>44</sup> *Cameroon Tribune*, édition du vendredi 2 août 1991, page d'ouverture, cité par J. Gatsi, *La société civile...*, p. 29.

<sup>45</sup> Mgbatou, " Prise en compte des réalités "..., p. 53.

- la baisse drastique des salaires,
- la réduction massive des effectifs de la fonction publique,
- la fermeture des entreprises publiques et parapubliques avait contraint l'État-providence à se tourner vers les institutions financières de Bretton Woods, lesquelles avaient alors soumis le Cameroun au fameux Plans d'Ajustement Structurel (PAS).

Ces institutions autant mieux le dire avaient dès le début des années 80 répandu le concept de société civile en Afrique noire<sup>46</sup>, soutenant que, la société civile était un indicateur de bonne gouvernance. Ainsi, l'État qui avait été démis de ses missions régaliennes était contraint de se faire assister par des associations citoyennes dans des domaines à l'instar de l'éducation, la santé, l'environnement, le développement rural et bien d'autres<sup>47</sup>.

Sur un tout autre plan, le climat politique à la fois national et international avait contraint le Cameroun à accepter bon gré mal gré le retour de la société civile. En effet, la crise sociopolitique liée au "vent d'Est" qui avait balayé l'ensemble du continent africain, avait obligé le Cameroun à l' "ouverture démocratique" ; donnant alors l'opportunité à la société civile de reprendre ses droits. C'est ainsi qu'elle renaissait sous les cendres du parti unifié et unique<sup>48</sup>.

En clair, de 1960 à ce jour, les relations entre les pouvoirs publics et la société civile sont loin d'être un long fleuve tranquille ; car elles ont suivi les différentes phases de l'évolution socio politique de ce pays. Ainsi, la première période qui va de 1966 à 1990, est marquée par le musèlement, mieux la domestication de la société civile par le pouvoir politique et une presque inexistence de la société civile<sup>49</sup>.

La seconde phase se situe en 1990 et se caractérise par des rapports orageux et conflictuels entre société civile et pouvoirs publics. Dès 1990, la société civile était devenue très militante et virulente vis-à-vis du pouvoir politique qui à son tour, à tort ou à raison, la considérait comme le refuge des opposants politiques. Ce qui a fait dire à certains qu'elle faisait le jeu de l'opposition<sup>50</sup>. Ainsi la société civile regroupait des personnalités dites indépendantes, venant de tous les horizons et de diverses sensibilités. Il est nécessaire d'identifier les acteurs

<sup>46</sup> Abéga, *Le retour de la société civile...*, p. 15.

<sup>47</sup> Mgbatou, " Prise en compte des réalités "..., p. 54.

<sup>48</sup> Kemo J., 34 ans, Employé à Horizon femme, Yaoundé, le 1<sup>e</sup> juin 2022.

<sup>49</sup> D. Colas, *Le Glaive et le Fléau. Généalogie du fanatisme et de la société civile*, Paris, Grasset, 1992, p. 67.

<sup>50</sup> Anonyme, "Pour qui roule la société civile ?", *Cameroon tribune* N° 10180, 13 septembre 2012, p. 19.

de la société civile camerounaise et de présenter également la typologie de ces sociétés.

## **2. Organisations et acteurs de la société civile**

La société civile a pris de l'ampleur et de l'importance partout dans le monde. Avec une société civile dynamique, des millions de personnes vulnérables peuvent avoir une voix et jouer un rôle central pour le progrès des droits politiques, sociaux économiques et constitutionnels. La société civile peut identifier et soulever les problèmes qui appellent une résolution collective. Elles jouent un rôle essentiel lorsque les services publics font défaut ou sont limitées notamment dans les pays en voie de développement. Pour atteindre leurs différents objectifs, la société civile est organisée en plusieurs groupes dont il convient de présenter.

### **a. Organisations de la société civile**

Deux axes permettent d'aborder la charpente de la société civile au Cameroun. Le type d'activité d'organisations non-étatiques et les temporalités. En ce qui concerne la variante temporelle, il est important de mentionner que les années 1990 correspondent à une séparation politique et sociale qui à œuvrer dans le sens de la libéralisation et impulser l'avènement formel de la liberté d'association<sup>51</sup>. Dans cette vision, les différentes activités des organisations de la société civile ont connu des changements importants qui structurent le second axe de notre regard épistémologique. Les activités des organisations non-étatiques laissent observer que, la structuration de la société civile camerounaise où se mêlent organisations et associations, est bâtie respectivement sur le flanc de la socialisation communautaire et de la "socialisation sociétaire"<sup>52</sup>. Ainsi dit, la typologie des organisations de la société civile que nous devons présenter ci-dessous prendra compte de la complexité et de l'évolution de ces dernières, impliquées dans les mouvements des droits de l'Homme. A cet égard, il apparait donc nécessaire d'étudier ses caractéristiques typologiques afin d'avoir une idée plus nette de son mode de fonctionnement, y compris dans ses interactions avec l'Etat et la Banque Mondiale

---

<sup>51</sup> Le contexte avant 1990 était très tumultueux au Cameroun, les mouvements des activités d'association œuvrant pour les causes justes, le développement et les motions de soutiens, se distinguait en majorité par leur caractère ethnique. C'est le cas du LAAKAM à l'Ouest Cameroun. Ce n'est qu'à partir des années 1990 avec les lois promulguées par le président de la république qu'on assiste à une véritable libéralisation dans l'ensemble du territoire. Les associations pourraient représenter une localité, mais pouvaient recruter ou avoir des personnes issues des zones (aires) différentes. C'est dans ce contexte qu'intervient la création des clubs ou associations sportives.

<sup>52</sup> Ayee et Als, *Les sociétés civiles...*, p. 83.



La participation des citoyens à la gestion de la chose publique constitue un des éléments majeurs des sociétés publiques au 17<sup>e</sup> et au 18<sup>e</sup> siècle. L'objectif, ici était de différencier l'État de la société, en prenant en compte les notions telles que : la communauté, le droit d'association, la liberté sociale, la tolérance, l'égalité sociale et enfin l'autonomie de la société par rapport à l'État<sup>53</sup>. Toutes ces raisons supposent qu'une société civile comporte des acteurs des sphères mais aussi des caractères dont des déterminants qui peuvent différer restent constant d'un continent à l'autre. Dans le cas de ce travail et de cette partie, nous allons questionner la définition d'acteur et les modalités de représentativité d'une société civile. Pour ce faire, nous partons d'abord, selon le postulat du Cameroun que cette notion s'écrit au pluriel tout comme le concept d'acteur.

Dans cette partie, nous distinguons quatre niveaux de structuration des OSC lesquelles sont présentées ici avant d'en venir brièvement à leur rôle.

- **Le niveau 1** : il regroupe les organisations dites de base. (*Grass roots organisations*)

Le contexte social et économique qui prévaut au Cameroun depuis son accession à l'indépendance ne favorise pleinement pas l'épanouissement des populations riveraines. Hormis le taux de chômage élevé, plusieurs crises sont face à la population : les violations, le non-respect des droits de humains, les arrestations et autres formes de délits. Tous ces mouvements sont la conséquence du manque d'emploi d'une part et du silence des autorités administratifs d'autre part. Les organisations de la société civile de base au niveau locale sont des petits groupes sociaux. La création des groupes civils de base est parfois influencée par plusieurs facteurs : Le malaise observer dans la localité, les difficultés que traversent les populations telles que les coopératives, organisations socio-économiques, syndicats de paysans, associations féminines, associations de jeunes etc. Elles sont constituées en milieu rural ou urbain, par un groupe de personnes qui s'associent pour proposer des solutions conjointes à des problèmes de leur contexte immédiat. D'une dimension géographique et thématique limitées, elles sont peu formalisées et s'auto financent grâce aux contributions de leurs membres<sup>54</sup>.

Notons que l'objectif recherché par ces organisations est de plusieurs ordres. En fonction des problèmes auxquels font face les populations, l'initiateur et ses membres fixes des prérogatives qui cadrent avec les réalités envisagées. Les OSC de base sont créée pour

---

<sup>53</sup> A. K. Kouomene, préface, *Cameroun, Droits et Libertés : Recueil de nouveaux textes*, Yaoundé, Sopecam, 1991, p.5 . [www.google scholar.fr](http://www.google scholar.fr) consulté le 15 avril 2022 à 23h.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p.39.

résoudre des problèmes précis. L'objectif principal de ces OSC est d'assurer une solidarité matérielle et sociale entre les membres issus d'une matrice commune qui définit l'association

- **Le niveau 2** : il est constitué des organisations formelles avec un niveau de structuration avancé. En effet, le code juridique énonce : ont le caractère civile, toutes sociétés auxquelles la loi n'attribue pas un autre caractère en raison de leur forme, de leur nature ou de leur objet. Partant sous ce prisme juridique, la légalisation des OSC formelles en particulier et les acteurs non étatiques en général devient complexe. C'est pourquoi elles sont tributaires aux mécanismes de fonctionnement judiciaire. Pour exercer, les associations formelles doivent remplir un certain nombre de condition qui leurs permettront d'être sous protection de l'organe judiciaire et de l'Etat. Les conditions à remplir varie d'un pays à un autre. Au Cameroun, nous avons :

- l'association doit avoir au moins deux (02) membres et jouir d'une bonne moralité. A ce niveau le maximum de membre n'est pas exigé ;

- déposer une demande de reconnaissance, timbrée à la préfecture et à hauteur d'une somme de 500fcfa<sup>55</sup>. Cette demande est accompagnée de deux exemplaires de statuts du procès verbale de l'assemblée générale constitutif ;

- fournir une liste assortie des adresses des dirigeants et celle des membres de l'association.

Après le remplissage des formalités et le dépôt, l'association en question attend l'approbation de la préfecture. Ce qui se fait à l'instant où le dossier est émis après vérification. Mais, il n'est pas exclu que la demande soit rejeté en cas de négativité du dossier de l'association. Au cas contraire, l'organisation ou l'association est réputée, reconnue aux règles de la loi et désormais peut exercer en toute quiétude et sérénité<sup>56</sup> et souvent orientées vers la responsabilité sociale, et qui travaillent au bénéfice de la population et de ses formes organisationnelles de base. Au rang de ce type d'organisation, figurent les ONG de développement, les organisations à but non lucratif, les associations de défense des droits de l'Homme, les syndicats, les entités religieuses etc.

- **Le niveau 3** : il est constitué des associations nationales, des fédérations et groupements

---

<sup>55</sup> J.P. Medza, " Le programme d'appui à la structuration de la société civile : analyse historique d'un cas de coopération décentralisée entre le Cameroun et l'Union Européenne 2007-2011 ", Mémoire de Master en Htoire, Université de Yaoundé 1, mars 2017, p. 69.

<sup>56</sup> Ayee et Als, *Les sociétés civiles...*, p. 46.

thématiques d'organisations mandatées pour défendre des causes communes<sup>57</sup>.

L'accroissement des organisations de la société civile peut-être envisager sous le prisme d'un élargissement de l'espace politique, de liberté au sein des pays africains en général et au Cameroun en particulier. Ce développement vise un renforcement des capacités d'activités de ces pays par l'émergence des nouveaux acteurs, dans le but de promouvoir l'amélioration de l'action publique en matière des droits de l'Homme en particulier.

Les termes fédération et association peuvent parfois se prêter à une confusion et pourtant ce sont bel et bien deux entités différentes. En effet, la fédération est une institution qui regroupe plusieurs personnes morales<sup>58</sup>, ayant des objets similaires ou œuvrant dans un but commun. A l'instar d'une structure associative, elle dispose également de statuts et de règlement intérieur qui lui sont propres. En principe, une fédération est une association qui rassemble des organismes associatifs possédant un objet proche, partageant des convictions similaires, défendant des causes communes et agissant dans le même sens. Ainsi dit, les associations régionales, départementales et locales qui forment la fédération interviennent généralement dans le même domaine<sup>59</sup>. De ce fait, une fédération peut être reconnu de pars son utilité publique. Selon son objectif et son statut, une association peut s'affilier volontairement et librement à une fédération bien définie et peut également se retirer si la fédération ne répond plus à ses attentes. De même, les fédérations ont le plein droit d'admettre, de refuser, voire d'exclure les membres. Dans certain cas, ces fédérations imposent à ses associations adhérentes, le règlement intérieur et les statuts qu'elles doivent adopter. L'adhésion à une fédération permet aux associations de pouvoir bénéficier des avantages dont regorge ladite fédération. Aussi, pour les structures judiciaires, leur affiliation leur permet de jouir de la protection de l'Etat et du financement participatif des organisations suprêmes. Il en va de même pour d'autres formes d'associations qui adhèrent à une fédération.

En ce qui concerne les missions d'une fédération, elles varient d'une structure à une autre en suivant l'objet sur lequel elle est basée. A titre d'exemple, pour les fédérations sociales de justices, leurs fonctions premières sont d'organiser et de promouvoir la pratique et le

---

<sup>57</sup> M. E. Nguini Owona, " Concept, conceptions et cadrages juridico-politiques ou socio-politiques de la société civile au Cameroun : entre encastrement et désencastrement morpho-historiques" in *Société civile et engagement politique au Cameroun : Enquêtes, Analyses, Enjeux et Perspectives*, Yaoundé, éditions Samory, 2015, p.35.

<sup>58</sup> Le plus souvent, les personnes morales regroupées dans les fédérations sont ceux exerçant dans les associations et autres organisations.

<sup>59</sup> Les domaines de prédilections de la fédération sont entre autres : le domaine social, éducatif, judiciaire, environnementales, culturel.

respect des droits des citoyens à l'échelle nationale et internationale<sup>60</sup>. Tandis que les fédérations environnementales, de chasse et de pêche ont pour vocation première la protection de la nature. Outre ces missions spécifiques de ces fédérations, les institutions ou associations de types fédératifs assurent auprès de leurs adhérents les rôles suivants :

- aide au développement (réalisation des activités) ;
- soutiens administratifs (aide à la création des associations, aux demandes de subventions) ;
- accompagnement et promotion des actions associatives (aide aux projets et à l'organisation des manifestations) ;
- renforcement de la cohésion entre les associations adhérentes ;
- appui technique et logistique.

Parlant du fonctionnement, les fédérations sont généralement créées pour une durée indéterminée et illimitée. Selon la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association, ces associations comportent des organes en charge de leur réglementation et régulation. Mais plus précisément, une fédération se compose de trois (03) organes à savoir : une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau<sup>61</sup>.

**L'assemblée générale** : elle est cet organe qui comprend l'ensemble des associations adhérentes à la fédération ainsi que les fondateurs. Ici, les organismes associatifs membres sont représentés par leur représentant légal en exercice ou de tout autre personne mandatée par ce dernier. Selon les dispositifs des statuts de la fédération, l'assemblée générale peut aussi comprendre :

- toutes personnes physiques et membre actif de la fédération ;
- les membres d'honneur ;
- les membres bienfaiteurs<sup>62</sup>.

---

<sup>60</sup> C. Cazabat, "Le rôle des organisations de la société civile camerounaise dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement", Thèse de doctorat, Paris, université de Paris-Sorbonne, p.9 <http://www.e-sorbonne.fr/node/129644>., consulté le 29 mai 2022.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>62</sup> Il n'est pas exclu que les statuts de la fédération peuvent définir des nouvelles conditions et une procédure particulière en matière d'adhésion.

- **Le niveau 4** : constitué des plates-formes de dialogue, et de fora destinés aux organisations de coordination et aux réseaux de 3<sup>ème</sup> niveau<sup>63</sup>. L'idée de mettre en place une structure de quatrième niveau qui regroupera les réseaux et collectifs existants (Organisations de 3e niveau), donc une plateforme des organisations de la société civile du Cameroun. Elle a été adoptée définitivement par plusieurs OSC au cours du forum de la société civile organisé à la chambre de commerce en juillet 2010. L'assemblée générale constitutive de ce forum s'est tenue au mois de décembre 2010<sup>64</sup>. En effet, les plateformes intergouvernementales sont des programmes de regroupement et de renforcement des capacités des organisations de la société civile membre, pour améliorer la qualité de suivi menée par les OSC. De manière générale, ce sont les plateformes de dialogue et de forum destinées aux organisations de coordination et au réseau de 3<sup>ème</sup> niveau<sup>65</sup>. Les échanges avec les groupes consultatifs de l'Etat, des organisations internationales, régionales et nationales, aide les plateformes intergouvernementales à tirer parti de leur expérience et de leur savoir.

Les plateformes intergouvernementales sont créées à partir de la charte et suite à la nomination de ces membres par les réseaux d'OSC. Après amples discussions qui ont débouchés sur sa création, et sous l'égide de la direction de l'Union Européenne, les membres de cette plateforme tiennent compte de tous les activistes de la couche sociales<sup>66</sup>. A cet effet, la plateforme vient donc compléter le collectif d'organes politiques mis en place dans le cadre de l'accord d'association UE-Cameroun et permet aux organisations de la société civile de chacun des deux parties de suivre le processus de mise en œuvre de vue de la société civile, aussi de proposer les recommandations aux autorités compétentes.

En ce qui concerne la composition de la plateforme intergouvernementale elle est instituée et stipulée par l'article 442-1 du code civil de l'Union Européenne et de ce fait, se compose de :

- représentants de la société civile de l'Union Européenne, qui sont entre autre les membres du Comité Economique et Social Européen,
- représentants de la société civile de la République du Cameroun.

---

<sup>63</sup> J. Gatsi, *La société civile au Cameroun*, Yaoundé, Presse Universitaire d'Afrique, 2001, p.17.

<sup>64</sup> Présentation de PLANOSCAM, p. 12 <http://www.planoscam.org>, consulté le 07 juillet 2021. PLANOSCAM désigne la Plateforme Nationale des Organisations de la Société Civile Camerounaise.

<sup>65</sup> *Ibid.*

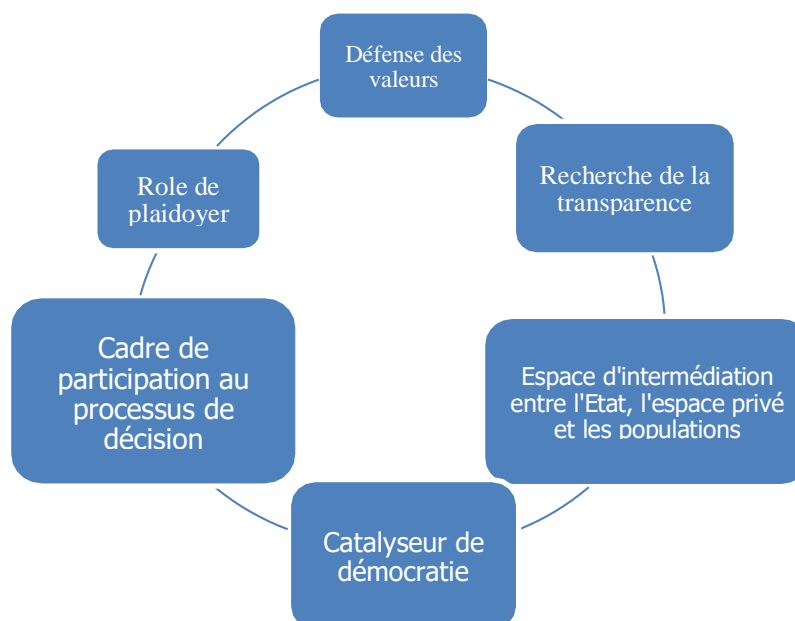
<sup>66</sup> Parler des activistes de la couche sociale renvoi ici aux dirigeants locaux, ruraux et communautaires, les associations des peuples autochtones ainsi que des universitaires et des activistes qui défendent l'égalité et la justice sociale.

Ainsi constitué, la plateforme intergouvernementale peut formuler des recommandations à l'attention du conseil d'association (niveau ministériel), le comité d'organisation et financière (niveau des hauts fonctionnaires) et la commission parlementaire d'association. Elles sont par ailleurs tenues d'entretenir des contacts réguliers avec ses représentants afin de recueillir différents points de vue sur la manière de réaliser les objectifs de l'accord d'association et de regroupement. C'est pourquoi les ces plateformes sont créées en fonction des priorités et des pratiques locales avec pour vision de faire du Cameroun un espace où la société civile joue pleinement et légitimement son rôle, qui est de veiller sur les citoyens dans l'espace public, démocratique et respecter les droits humains<sup>67</sup>.

Bien que multiple dans sa constitution, ses installations et ses actions, nous considérons dans ce travail que les plateformes intergouvernementales sont composées d'un ensemble d'organisation et de réseau exerçant à l'écart des pouvoirs politiques de l'Etat, mais collaborent, communiquent, résistent et surtout font pressions sur eux en vue d'assurer et de promouvoir une meilleure gestion du projet démocratique. Les plates-formes peuvent aussi se muer en force ou en pouvoir d'opposition face à la structure étatique.

Quant au rôle des OSC, précisons qu'il peut être déterminé différemment selon qu'on se situe à l'échelle nationale ou internationale. Ainsi, les OSC ont généralement plusieurs rôles. Observons pour ce faire l'illustration suivante :

**Figure n° 2 : Différents rôles des OSC dans une sociétés**



**Source :** Jean Gatsi, *La société civile au Cameroun*, Yaoundé, Presse Universitaire d'Afrique, 2001, p.17

<sup>67</sup> Medza, "Le programme d'appui...", pp.69.

En fin de compte, il faut retenir que la société civile au même titre que le parlement, exerce un contrôle sur l'action gouvernementale mais de façon non institutionnelle ; ce qui nous amène à le qualifier de cinquième pouvoir. De ce fait, bien que non institutionnelle, la société civile constitue l'espace dans lequel les citoyens peuvent exercer un contrôle sur la manière dont ils sont administrés<sup>68</sup>.

D'emblée, Jean Gatsi dans l'introduction de son ouvrage se pose une question : " la société civile c'est qui"<sup>69</sup> Cette question peut sembler anodine, mais elle nous rappelle qu'en Sciences Sociales et humaines il faut éclaircir ces concepts afin de rendre audible leur démarche scientifique<sup>70</sup>.

En effet, la notion de société civile s'est banalisée avec le processus de démocratie en Afrique ce qui complexifie l'identification de ce qu'elle est en libérant la parole politique au lendemain de la conférence de Chaillot et de La Baule tout comme la chute du mur de Berlin et de l'URSS, les pays Africains n'avaient pas pris conscience entre institution démocratique et la notion de société civile<sup>71</sup>. Au point de vue théorique, le fonctionnalisme peut être convoqué dans la mesure où il permet de comprendre les deux façades par lesquelles les sociétés civiles peuvent se défendre.

Autrement dit, les rôles que cette instance joue du point de vue social, politique, économique et culturel restent déterminants. Jean Gatsi de reconnaître : " l'expression société civile n'est pas un instrument neutre de la pensée, c'est un mot du vocabulaire politique. La société civile a donc été et elle reste une arme du combat politique "<sup>72</sup>. Cette assertion, nous conduit à dire que, pour désigner les acteurs de la société civile ou les typer, il faudrait au préalable reconnaître : qu'elle se veut une sphère "différente " du monde étatique, bref un espace public, composé de nos jours : " par un grand nombre de groupements plus ou moins indépendants de l'État<sup>73</sup>, plus ou moins bien organisés, dotés de différentes formes d'organisation telles que les groupes d'initiatives, les clubs ou les associations. "<sup>74</sup>.

Cette approche est intéressante, parce qu'elle permet de comprendre que, la société

---

<sup>68</sup> Medza, "Le programme d'appui...", p.18.

<sup>69</sup> *Ibid.*

<sup>70</sup> M. Grawitz, *Méthodes en science sociale*, Paris, Dalloz, 2006, p.8.

<sup>71</sup> Gatsi, *Société civile...*, p.18.

<sup>72</sup> Gatsi, *Société civile...*, p.18.

<sup>73</sup> Abega, *Le retour de la ...*, 2007, p.30.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p.28.

civile ne saurait être un groupe homogène qui au sens de Aimé Césaire serait la bouche des malheurs qui n'ont point de bouche<sup>75</sup>. La particularité de la société civile est sa genèse, dans la manière dont elle se forme. Dans le cas du Cameroun, elle est liée à la politisation des années 1990<sup>76</sup>. C'est la raison pour laquelle on doit reconnaître qu'il a existé une récupération par certaines couches sociales du concept de société civile. Gatsi parle ainsi dans cet ordre d'idée :

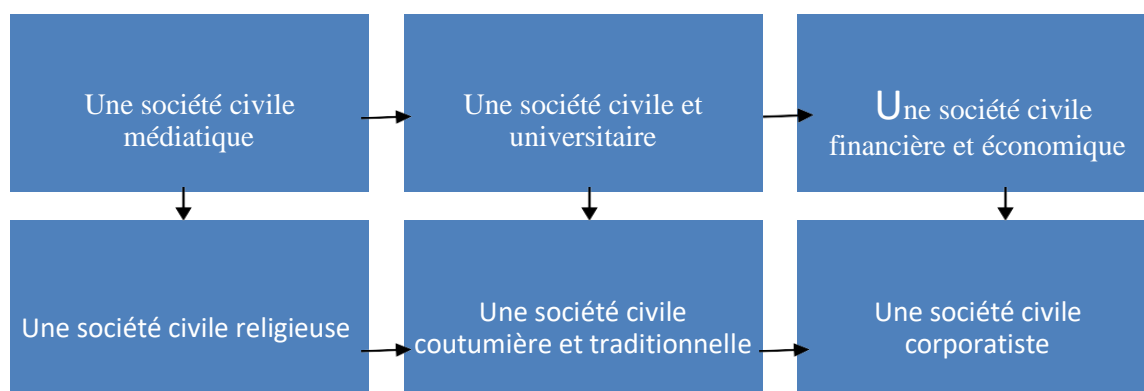
- Des partis politiques qui auraient confondus la notion de société politique à la notion de société civile<sup>77</sup>.

- Des abus de certaines personnes à l'exemple de maître Douala Moutomè qui dans ses interventions médiatiques se revendiquait porte-parole de la société civile avant son entrée au gouvernement<sup>78</sup>.

- Des médias qui ont abandonné les principes de neutralité et éthique pour prendre parti pour un camp politique<sup>79</sup>.

Tout ceci nous démontre que parler des acteurs de la société civile revient à interpeler un mouvement peut homogène qui, officiellement lors de la tripartite d'octobre à novembre 1991 comptait 300 personnes. C'est pourquoi, on pense que la multitude des citoyens qui représentent et défendent leur droits et intérêts, qu'ils soient corporatifs et individuels, constituent la société civile. Dès lors, nous distinguons plusieurs sociétés civiles :

**Figure n° 3 : Types d'Organisations de la Société Civile**



**Source :** Jean Gatsi , *Société civile*, pp.24-28.

<sup>75</sup> A. Césaire, *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence africaine, 1996, p.55.

<sup>76</sup> Gatsi, *Société civile...*, pp.24-28.

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> A. Eyinga, *Démocratie de Yaoundé. Syndicalisme d'abord, 1944-1946*, Tome 1, Paris, L'Harmattan 1985 P. 26.

<sup>79</sup> Gatsi, *Société civile...*, pp.24-28.



Ce choix est guidé par la division effectuée à la tripartite de 1991 où l'État camerounais avait reconnu les conditions d'existence d'une société civile. Celles-ci étaient liées à la garantie des libertés individuelles et collectives, aux droits pour les individus de s'associer et de revendiquer de manière spécifique.

### **b. Les acteurs de la société civile en contexte de démocratisation**

Au point de vue théorique, la notion d'"acteur" a été forgée par Grozier et Friedberg. Ces derniers ont pensé que l'acteur était toute individualité à la plateforme jouant un rôle spécifique. Au Cameroun en particulier, le processus de libéralisation a entraîné un engagement au forceps, lequel a fait surgir une nouvelle conscience citoyenne de la dans une société de citoyens<sup>80</sup>. Au point où, d'aucuns n'ont hésité d'y voir dans la société civile : "des organisations d'accompagnements politique "<sup>81</sup>.

Pour ce faire, les alliances tissées entre le syndicat et les partis politiques ont été une caractéristique pour la scène démocratique camerounaise. On peut à partir de là penser que les OSC ont été prises en otage ou ont travaillé ensemble avec des formations politiques dans le cadre du renversement du gouvernement de Yaoundé<sup>82</sup>. Il va de soi que dans cet ordre de choses, les partis politiques avaient un intérêt à accorder de la valeur à ces corporations sociales en "faim" de liberté. Célestin Monga, économiste au sein de la Banque Mondiale et embastillé au Cameroun dès 1989, était fort au courant de la nécessité pour les citoyens de s'affirmer face à un État omnipotent et omniprésent<sup>83</sup>.

En observant cette classification, on s'aperçoit que les acteurs de la société civile sont de toutes les couches sociales et corps de métier. Il s'agit en fait de regroupements dont la volonté permanente est d'impacter la vie publique au travers de la matérialisation des objectifs chers à une république. Gatsi approfondit son propos en regroupant ces acteurs en 7 catégories :

- les acteurs économiques, représentés ici par les syndicats industriels et commerciaux ;
- les acteurs de l'économie sociale, régie par la loi du 19 décembre 1990, du 14 août 1992 et du 22 décembre 1993 ;

---

<sup>80</sup> Gatsi, *Société civile...*, p.8.

<sup>81</sup> J. Bosco Talla, *Société civile et engagement politique au Cameroun. Enquête, Analyse, Enjeux et Perspectives*, Samory, 2016, p.20.

<sup>82</sup> Talla, *Société civile et ...*, p.3.

<sup>83</sup> J. François Mattei, *Paul Biya le code*, Paris, Folio, 2012, p.40.

- les ONG ;
- les religieux ;
- les chefs traditionnels.

Toutes ces catégories nous démontrent que la société civile développe une sociabilité des citoyens qui de manière naturelle, sans accord collectif se décident d'agir afin de changer l'ordre social. Pour ce faire on peut se référer aux textes de John Locke qui a soutenu que la société civile inclut une totalité sociale, dont l'État<sup>84</sup>. Dès lors, il est important de dire que l'une des caractéristiques de la société civile c'est la reconnaissance des lois établies en matière de contestation.

Généralement, il s'agit de l'autorité. Et dans des cas extrêmes, des abus, des crimes commis vis-à-vis des citoyens. C'est pourquoi la société civile depuis 1991 à savoir la tripartite s'est refusée à la loi positive de l'état de nature afin de valoriser le droit constitutionnel<sup>85</sup>.

À ce niveau, il existe un paradoxe dans la mesure où la loi positive, la loi réglementaire et l'état de nature sont de la dimension de l'anarchie. À ce titre, il y a lieu de dire que, la société civile camerounaise, à son commencement se situe dans le cas de l'état de nature et on le comprend, au vu des interventions de Pius Njawe<sup>86</sup>, Célestin Lingo, Célestin Monga, Maître Yondo Black<sup>87</sup>, à l'endroit du chef de l'État<sup>88</sup>. À ce titre, ces pionniers ont estimé qu'ils n'avaient pas d'autres juges que leurs consciences. C'est la raison pour laquelle Pirote note : " Il n'y a point de juges que le peuple, ce dernier étant juge et exécuteur pour soi-même, Ce qui est le véritable et parfait état de nature "<sup>89</sup>.

En conséquence, des hommes politiques camerounais, du fait de la libération politique ou du multipartisme ont eu la responsabilité d'en faire une plateforme opposée et opposable à l'État. Il s'agirait d'un procès qu'on peut leur faire pour leur refus de participer à la Tripartite, et leur participation aux "villes mortes" et par leur boycottage du système électoral. Cette

---

<sup>84</sup> J. Locke, *Two treatises of Government*, London, 1960, cité par G. Pirote, *La notion de société civile*, Paris La découverte, 2007, p.14

<sup>85</sup> Alphonsine T., 45 ans, Fondatrice de l'Association des Artistes Handicapés du Cameroun, Yaoundé, le 15 juillet 2022.

<sup>86</sup> Alphonsine T., 45 ans, Fondatrice de l'Association des Artistes Handicapés du Cameroun, Yaoundé, le 15 juillet 2022.

<sup>87</sup> *Idem*.

<sup>88</sup> P. Bouopda Kame, *La quête de libération politique au Cameroun*, Paris, Le Cerf, 2017, p.24.

<sup>89</sup> J. Locke, *Two treatises of government*, London, 1960, cité par G. Pirote, *La notion de société civile*, Paris La découverte, p. 242.

posture est d'autant plus incompréhensible dans la mesure où, la plupart de ces acteurs étaient conscients que le Cameroun était en situation de crise économique, les chocs pétroliers de 1973, la détérioration des termes de l'échange, avait conduit à l'abandon de la politique de l'État providence<sup>90</sup>.

### **3. Le Cameroun et le Consensus de Washington : le prélude à l'intervention de la Banque Mondiale dans les activités de la Société Civile**

La conjoncture socioéconomique de la démocratisation au Cameroun était particulièrement délétère. Cette situation n'a pas manqué d'impacter sur le processus de démocratisation. C'est la raison pour laquelle le Cameroun compte tenu du Consensus de Washington, s'était efforcé de trouver les moyens lui permettant d'assurer le suivi de ces populations. Dans le cas du « monolithisme politique », cela était du ressort du parti unique et du gouvernement. Paul Biya pouvait ainsi déclarer en 1986 et 1987, la nature inéluctable de la crise économique<sup>91</sup>. Ce constat du président est une prise en compte de l'incapacité de l'État à remplir toutes ses fonctions régaliennes.

C'est pourquoi, la société civile au Cameroun et d'abord politique dans la mesure où elle questionne la gouvernance de Yaoundé en matière d'offrir aux citoyens au sens de Hobbes, la sécurité de sa citoyenneté. Il n'est donc pas possible de demander à des personnalités qui pour la plupart ayant pris part à la tripartite d'accepter le consensus de Washington en même temps que la démocratie.

En effet le consensus suppose la Libéralisation économique, la privatisation et la démocratie<sup>92</sup>. Joseph Stiglitz note ainsi que, ces mesures avaient pour vocation de redresser les économies d'Afrique à la sortie du centralisme, des réformes ponctuelles, et plus efficaces<sup>93</sup>. C'est à ce titre que l'on peut penser que le modèle de société civile en Afrique est lié à la notion de propriété privée, des règles démocratiques dans le but de lutter contre l'absolutisme et de préserver la Liberté<sup>94</sup>. À partir de là, cette étude est une réflexion régie par certains postulats épistémiques<sup>95</sup>. Ces derniers font de ce travail, un questionnement de nature à susciter une interprétation adaptative des évènements.

<sup>90</sup> Fokoug, 50 ans, Responsable de la coopération au Minepat, Yaounde, le 23 juin 2022.

<sup>91</sup> P. Biya, cité par Frederick Dorcé, " Cameroun : la relance ", *JAE*, n°72, édition spéciale sommet de l'OUA, 1997, pp.162-167.

<sup>92</sup> P. Biya, cité par Frederick Dorcé, " Cameroun : la relance ", pp.162-167.

<sup>93</sup> J. Stiglitz, *La Grande désillusion*, Paris, Odile-Jacob, 2002, p.123.

<sup>94</sup> *Ibid.*

<sup>95</sup> Nana, M. C., 55 ans, journaliste, Yaoundé, le 29 juin 2022.

De là, nous avons procédé à un constat qui consiste à démontrer que, la société civile citoyenne des années 1990 à 1994 avait vocation à matérialiser un contrat au travers desquels un certain nombre de forces convergeaient afin de définir un modèle social. L'État du Cameroun au sortir des indépendances, avait perpétué l'ordre colonial au travers de son ordre social.

C'est la raison de la dominance du pouvoir gouvernemental qui pose un rapport de confiance entre la politique voulue par les décideurs publics et les populations locales<sup>96</sup>. Cet aspect des choses conduit à l'acceptation de la société civile comme une identité des classes qui changent de modèles de fonctionnement de l'État afin d'imposer des réalités somme toute significative.

"Le Consensus de Washington", dans son cadre formel s'inscrit dans l'optique d'améliorer le système économique et de favoriser l'essor du libre-échange. C'est la raison pour laquelle la BIRD créée en 1944 se donna pour vocation de favoriser les investissements.

À partir de 1988 les pays en développement en vue de :

- garantir les investissements étrangers,
- offrir des assurances contre les risques politiques
- protéger contre les risques non commerciaux
- favoriser l'assistance technique ainsi que les informations sur les opportunités d'investissement et faciliter le règlement des litiges en matière d'investissements<sup>97</sup>.

Ce faisant, le Cameroun, en proie à la crise économique et politique, ne pouvait échapper aux institutions de la BIRD à l'exemple : SFI, AMGI, CIRDI. Ce qui suppose que les populations avides de liberté se devaient de considérer les interventions de ces organisations comme du néocolonialisme. On peut à ce niveau se poser la question de savoir : comment la Banque mondiale a-t-elle considéré le processus de démocratisation au Cameroun au premier plan ? De manière plus spécifique dans ce travail, il est question de savoir comment la société civile a pu à son niveau entreprendre les démarches stratégiques afin de bénéficier des investissements des institutions de Bretton Woods.

---

<sup>96</sup> N. Mouliom J., 43 ans, Chef du service économie à la Société de presse et d'édition du Cameroun, Yaoundé, le 28 juin 2022.

<sup>97</sup> Banque Mondiale, *Peuple autochtone et normalisation*, " Document de travail ", chapitre 2, Septembre 2010, p.69.

**CHAPITRE II : REEMERGENCE DE LA SOCIETE CIVILE  
ET LE PROCESSUS D'INGERENCE DE LA BANQUE  
MONDIALE AU CAMEROUN**

Le concept de "démocratie" permet d'évoquer le processus par lequel un peuple acquiert ses droits et exprime ses aspirations. En cela, la démocratisation est la mise en forme de la configuration politique de la société. De plus, il existe un lien entre les sociétés civiles et le processus démocratique en ce que ces dernières permettent de suppléer au déficit démocratique dont souffrent les États africains à l'exemple du Cameroun<sup>1</sup>. La société civile semble avoir fait irruption dans l'espace socio publique et politique en deux phases. Les données historiques et les informations recueillies laissent clairement démontrer que la société civile a fortement contribué à influencer le cours des choses. C'est dans cet ordre de choses que le problème de ce chapitre va consister à montrer les liens qui existent entre plate-forme politique et société civile. Nous prenons en compte le fait que le concept de société civile est souvent utilisé dans le cadre de la démocratie et de la bonne gouvernance. À ce titre, comprendre leurs véritables relations, analyser leurs interactions mutuelles permet de formuler une démarche analytique en deux parties avec quatre sous parties.

## **I. LE SYSTEME POLITIQUE CAMEROUNAIS ET L'AVENEMENT D'UNE SOCIETE CIVILE DE LUTTE**

Le problème de la société civile au Cameroun est lié à la nature de l'État mais aussi à la forme du régime. En effet, comme le rappelle Jean-François Bayart : " La société civile ne s'organise pas automatiquement autour d'une structure unique en particulier... Elle est par nature plurielle "2. À ce niveau, la décennie 1990 qui se caractérise par le délitement de l'État post colonial, suite au processus de démocratie, entraîne l'essor d'une société civile au Cameroun<sup>3</sup>.

Pour en revenir, c'est donc dans la mouvance de la libéralisation que la société civile voit le jour en tentant d'établir ce que Gramsci appelle le juste rapport entre la société et l'État<sup>4</sup>. Cela a été d'autant plus important que la tendance des États africains postcoloniaux était à l'opposé de la gouvernance de la société civile naissante. Comment cela s'est-il fait ? Et quelles en ont été les étapes constituant les éléments d'analyse de cette articulation ?

---

<sup>1</sup> Tchamga D., 45 ans, membre de la société civile et bénéficiaire dans le cadre du PASOC, Yaoundé le 09 juillet 2021.

<sup>2</sup> J. F. Bayart et als., *Le politique par le bas en Afrique Noire*, Paris Éditions Karthala , 1992, p. 71.

<sup>3</sup> Gouloudja F., 55 ans, militant et activiste de la société civile camerounaise, Yaoundé le 21 février 2022.

<sup>4</sup> B. Badié et P. Birnbaoun , *Sociologie de l'État*, Paris, Grosset, 1979, p. 12.

## 1. Les relents de monopolisation de pouvoir en contexte de démocratisation et leurs conséquences

L'État camerounais, en 1990 est frappé d'une triple crise à savoir :

- une crise politique,
- une crise économique,
- une crise sociale<sup>5</sup>.

En ce qui concerne la crise politique, il s'agit de la faillite du régime hégémonique policier mis en place par Ahmadou Ahidjo dès 1959 (les pleins pouvoirs), renforcé en 1962 (État d'urgence) accentué en 1966 (le monopartisme)<sup>6</sup> et perpétué par son successeur constitutionnel en 1984 (au lendemain du coup d'État). Une telle scène politique est soutenue par la construction d'une idéologie que Jean François Bayart nomme "unité nationale". Il précise ainsi qu'il s'agit : " D'un essai de tutelle globale et de mise en forme de la société par l'État et pas les groupes sociaux qui postulent au statut de la classe dominante"<sup>7</sup>.

La logique de fonctionnement de l'État camerounais en 1990 se refusait à l'existence d'organisations défendant des positions contraires à celle de l'État. Il faut pour cela admettre que le syndicalisme, à la base de l'éclosion politique au Cameroun servait de référentiel à la répression entreprise par les autorités camerounaises<sup>8</sup>. En effet, l'UPC et ses organes annexes avaient longtemps été liés au syndicalisme et le régime de Yaoundé ne pouvait permettre la reproduction de ce schéma d'une contestation sociale de son autorité. Jean François Bayart de reconnaître :

La plupart des régimes restreignent cette faculté en s'opposant à l'organisation autonome et plurielle des groupes sociaux subordonnés, tantôt en s'efforçant d'intégrer les différentes forces sociales au sein des mouvements uniques, tantôt en développant une façon plus ou moins implicite, une logique para censitaire, le plus souvent en adoptant les fonds intermédiaires et mélangés de contrôle. Il s'agit essentiellement, par le biais de ces procédures, d'inscrire les dominés dans l'espace de la domination et leur inculquer la notion de l'État<sup>9</sup>.

L'État camerounais malgré l'existence des élections depuis l'indépendance se présente comme une plate-forme antidémocratique. Il s'agit en fait de constater que le pouvoir discrimine la démocratie, et par ce fait sélectionne les cadres politiques. Des lors, Pierre Bouopda Kame reconnaît :

---

<sup>5</sup> Badié et P. Birnbaoun , *Sociologie de l'État ...*, p. 12.

<sup>6</sup> A. Nkomo, 60 ans, Diplomate en service à la direction chargée des affaires Européennes au MINREX, Yaoundé, le 24, mars 2022.

<sup>7</sup> J. F. Bayart, *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1985, p.80.

<sup>8</sup> A. Eyinga, *Introduction à la politique camerounaise, syndicalisme d'abord*, Paris, l'Harmatan, 1984, p.78.

<sup>9</sup> Bayart et al, *Le politique par le bas...*, p. 73.

La vocation des élections dans ce contexte est de valider les choix préférentiels des organes du parti. Voter ici, n'ai pas choisir des gouvernants et donner son consentement à la politique Voter c'est ratifié ; la pré élection et, effectué par l'avant garde du parti et entraîner la vision politique de l'élite sociale<sup>10</sup>.

À partir de là, on peut comprendre que, les pratiques antidémocratiques du régime camerounais s'inscrivaient dans la durée et facilitaient le musèlement de l'expression libre des citoyens qui ne pouvaient former une société<sup>11</sup>. Pour Pierre Bouopda Kame, la tenace démocratie de 1992 constitua l'exemple illustratif d'un système de subversion des élections dans une logique absolutiste<sup>12</sup>. Autrement dit, en accédant à la magistrature suprême, le 06 novembre 1982, le Président Paul Biya, était porteur d'un héritage de centralisation politique malgré sa volonté de changement.

En conséquence, on pourrait ce point de vue qui veut que le président Paul Biya croit trouver dans le mot d'ordre du changement dans la continuité, la solution à son dilemme<sup>13</sup>. C'était un moyen pour lui d'échapper à la tutelle des injonctions de l'UNC et de ses prédécesseurs. Son envie de s'affranchir rencontrait l'adhésion d'une partie de la population qui voyait en son accession au pouvoir le moyen de mettre fin à un système clientéliste. Paul Biya de dire :

Ce serait une dangereuse illusion que certains de vos compatriotes prétendent avoir des droits et des privilèges particuliers notamment dans le processus de nomination à des fonctions importantes, en dehors des critères autres que leurs compétences, leur engagement au service de l'État et de la nation, leur loyalisme, leur fidélité à l'égard des institutions<sup>14</sup>.

Il va de soi qu'en 1990, la population citoyenne qui revendiquait ses droits se sentait en partie trahie par cette gouvernance politique qui était emportée à fond avec les engagements prononcés<sup>15</sup>. Il s'agit de comprendre que le président Paul Biya qui avait certes annoncé l'avènement de la crise économique n'avait pu empêcher la détérioration de la vie sociale des citoyens.

En effet, Paul Biya avait promis des engagements : de fidélité en matière de protection de la Constitution, d'indépendance, de souveraineté, d'unité, de sécurité et de la paix<sup>16</sup>. Cette attitude du président de la République avait donné l'agrément des corporations sociales. Cet agrément avait fait dire à Philippe Gaillard que le Cameroun s'inscrivait dans le champ de la

<sup>10</sup> Kame, *La quête de libération ...*, p.181.

<sup>11</sup> Kiamba E., 55 ans, enseignant à l'UCAC, Yaoundé le 19 mars 2022.

<sup>12</sup> Kame, *La quête de libération*, p.181.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 208.

<sup>15</sup> Bayart et al, *Le politique par le bas ...*, p. 73.

<sup>16</sup> Kame, *La quête de libération ...*, p.204.



Démocratie à petit pas<sup>17</sup>. Il s'agit de questionner ce désamour à la base de la naissance de la société civile.

Pour Samuel Eboua, le problème est lié à la texture politique qui voudrait que : " le parti hérité de l'ancien régime ne doit pas survivre au passé dont il est issu... on ne saurait mettre du vin neuf dans de vieilles outres sans courir le risque de les perdre"<sup>18</sup>. C'est pourquoi la société civile ne pouvait trouver que dans un nouveau régime une plateforme lui permettant d'exister. Il est tout aussi important de noter que les tenants de la société civile en 1990 allaient rappeler la condamnation de l'UNC par les nouveaux cadres du RDPC ; lesquels pensaient à l'instar Robert Mbella Mbappé que : "le parti ou le régime, ce qui revient au même est malade. Il a la variole. Celle-ci même guéri, laisse des cicatrices indélébiles. Ce sont ces tâches que le RDPC a tant effacé"<sup>19</sup>.

Ce faisant, avec la démocratisation et la libéralisation de la parole, les contradicteurs du nouveau régime surfent sur le fait que : " Le système Biya se révèle mangeur d'hommes, le système d'Ahidjo avait du bon, qui entretenait le vivrier de la classe politique ne refoulant personne dans la Géhenne"<sup>20</sup>. Au lendemain de Chaillot et du discours de La Baule, la question de la faillite des États africains se pose. En effet, sous le parti unique, il y a d'abord une conception anachronique du pouvoir. Le chef, le patriarche qui avait droit de vie et de mort sur ses sujets, dans certaines sociétés est le seul en mesure d'apprécier ce qui convient à ce sujet<sup>21</sup>. Les effets pervers du système monopartite font en sorte que le chef assume toutes les responsabilités en tout temps et se comporte ainsi comme un véritable autocrate.

Paul Biya fut l'un des premiers à reconnaître son impuissance en ce qui concerne la mise en place des mécanismes de rigueur, de moralisation et de concertation nécessaires à l'établissement d'un État de droit<sup>22</sup>. À l'analyse, au moment de l'avènement de la démocratie, on constate que l'hyper centralité du pouvoir a créé un système corrompu que des personnes morales ne vont pas tarder à dénoncer<sup>23</sup>. C'est le cas des églises chrétiennes. Qu'il s'agisse de la Conférence épiscopale du Cameroun dans sa lettre de 1989 ; ou encore de l'association des Imams du Cameroun, il va de soi que la question de la stabilité politique finit par préoccuper

<sup>17</sup> P. Gaillard, *Le Cameroun*, Tome 1, Paris l'Harmattan, 1989, p. 104.

<sup>18</sup> S. Eboua, *D'Ahidjo à Biya : le changement au Cameroun*, Paris, L'Harmattan ; Collections "Points de vue" ; 1996, p.98.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p.199.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p.105.

<sup>21</sup> S. Eboua, *Ahidjo et la Logique du pouvoir*, Paris, L'Harmattan 1995, p 131.

<sup>22</sup> Gaillard, *Le Cameroun...*, p. 109.

<sup>23</sup> Gwichi M. N., 46 ans , Ex rédactrice en chef adjoint de *Le Messenger*, Yaoundé, le 03 mai 2022.

les acteurs de ladite société<sup>24</sup>.

De plus, le contexte économique montrait la dérive de la gouvernance que des économistes<sup>25</sup> tels que Célestin Monga dénonçait<sup>26</sup>. L'exemple illustratif de cela, est le nombre de fonctionnaires qui quitte de 100 mille à 170 mille entre 1982 et 1987<sup>27</sup>.

À l'analyse, une telle évolution ne pouvait que plaire à la société qui voyait maintenu l'aspect de l'État providence, au travers duquel tout le monde trouvait son compte. Alors que la société civile naissante dénonçait au travers des journaux le clientélisme, les responsabilités, l'inertie et l'immobilisme<sup>28</sup>. Ces maux sont d'après eux, insufflés par le chef de l'État. Il va de soi que le pouvoir dénonce la corruption et la manipulation des élites<sup>29</sup>.

C'est la raison pour laquelle le président Paul Biya se refuse au procès de l'administration camerounaise en pensant que : "Oui, mais... si je mets tous les prévaricateurs en prison comment ferais-je marcher l'État"<sup>30</sup>. Une telle interrogation suppose que les dénonciations contre les élites sont soit un procès orienté, soit un moyen de pression sur le pouvoir. Au premier sens, il s'agirait des dénonciations calomnieuses visant à discréditer l'état de droit.

Pour Jean-François Bayart, il est évident que les cadets sociaux manifestent à l'endroit des représentations et des lignes de solidarité ancienne qualifiée de traditionnel, reviennent d'une manière générale à contrarier le processus d'étatisation, véhiculé d'une politique d'exploitation économique et d'une domination politique accrue<sup>31</sup>. Il va de même de la prise en compte par l'État de la non- instrumentalisation systématique de la parole publique par les pouvoirs publics d'où le dialogue qui va s'instaurer aboutissant à la Tripartite<sup>32</sup>.

Dès lors, nous allons évaluer en quoi est-ce que le processus démocratique a été un facteur favorable à l'intrusion des institutions financières.

---

<sup>24</sup> ACAON, Rapport de synthèse de la 3<sup>em</sup> session Ordinaire du comité de pilotage du programme d'appui à la société civile, Yaoundé, 30 Octobre 2013, p.8.

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> A. Onana et als, *Les cahiers économique du Cameroun*, N° 2 Yaoundé, prescripteur, 2007, p.15.

<sup>27</sup> Gaillard, *Le Cameroun*, p.109.

<sup>28</sup> PASOC, "Document de capitalisation des ateliers société civile à la destination des agents publics" les cahiers du PASOC n° 3, novembre 2008, p.3.

<sup>29</sup> J. N. Toukam, "Les droits des femmes dans les pays de tradition juridiques françaises", Vol. 53, Presses Universitaires de France, 2003, p. 110.

<sup>30</sup> Bayart, *L'État au Cameroun ...*, p.209.

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> A. Assomo, "La presse écrite au Cameroun à l'ère des revendications d'indépendances : approche historique", mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé II, 2010, p.54.

## 2. La démocratie et l'intrusion des organisations financières internationales

La question de la démocratie prend corps au moment de la fin de la guerre froide. Il s'agit en effet de laisser libre cours aux populations d'exprimer leurs revendications. Autrement dit, la libéralisation politique permet d'observer que les populations locales agissent de manière à retrouver leurs droits et aller les mettre en pratique. C'est pourquoi, elles se sont efforcées de faire ressurgir, les syndicats de combat dont les objectifs étaient d'affirmer les revendications sociales dans un État soi-disant "démocratique".

La question syndicale au Cameroun a été outillée en matière informationnelle. Rappelons au passage que la notion syndicale au Cameroun a déjà été problématique au sens où le décret du 07 août 1944 prit par la France ne concernait pas le Cameroun<sup>33</sup>.

En conséquence, le monolithisme socio politique avait permis de fédérer des volontés de ces derniers. Abel Eyinga n'a probablement pas tort lorsqu'il évoque : " l'engouement presque hystérique qui s'empara de la population pour la chose syndicale<sup>34</sup>. " Cette frénésie politique et syndicale avait permis au paravent la naissance de l'USCC et d'autres syndicats. C'est un processus qui allait conduire à l'implémentation d'une conscience politique comme le démontre la Loi Gaston Donnat. Cette dernière a facilité l'essor de sympathisants et militants<sup>35</sup>.

C'est la raison pour laquelle de 1986 à 1991, le gouvernement de Yaoundé n'a eu de cesse de réclamer la mise en conformité du statut des syndicats mais évidemment aussi de tolérer les personnes de ce statut moral<sup>36</sup>. Il en ressort donc que cette situation, conjuguée à la crise économique incluait des interventions spécifiques. En cela, les institutions financières ont tenté, à travers les PAS, d'infléchir le mode gouvernemental. Ceci en mettant en place des structures ou des organisations à même d'agir dans le sens des libertés publiques et du développement<sup>37</sup>. L'on comprend dès lors, la préoccupation des institutions financières internationales qui questionnent le développement africain en termes d'échec<sup>38</sup>.

---

<sup>33</sup> A. Eyinga, *Démocratie de Yaoundé. Syndicalisme d'abord, 1944-1946*, Tome 1, Paris, l'Harmattan 1985, p.65.

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> S. C. Abega, *Société Civile et réduction de la Pauvreté*, Yaoundé, Clé, 1999, p.55.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> C. Cazabat, "Le rôle des organisations de la société civile camerounaises dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement", thèse de Doctorat en civilisation, cultures, littératures et sociétés, Université de Paris- Sorbonne, 2015, p. 64.

<sup>38</sup> Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde, 1999-2000*, le développement au seuil du 2<sup>ème</sup> siècle, Decembre 2000 p.12.

En effet, la situation économique du Cameroun de la décennie 1990, avait poussé ou incité, les autorités gouvernementales à prendre des mesures. Ces mesures se fixaient pour Objectif de Faciliter une nouvelle orientation économique<sup>39</sup>. C'est pourquoi on peut penser que le gouvernement de Yaoundé avait fait sien le fait que :

Comme beaucoup d'autres domaines, pour mieux comprendre les choses il faut reconnaître qu'il ne suffit pas d'alterner les vérités, que les apparences valent une réalité complexe et que les décisions du bon sens sont souvent fonction du lieu et de l'époque<sup>40</sup>.

Dès lors, le discours de Chaillot et de La Baule insistent sur la nécessité de résoudre l'inertie qui touche les pays africains par le remède libéral de la démocratie. Celle-ci apparaît comme la pensée qui permet la fin de la déconcentration administrative entamée au Cameroun dès le 22 août 1983<sup>41</sup>.

La fin de l'hyper bureaucratie a été proclamée comme véritable obstacle à la simplification et à la coordination des circuits économiques<sup>42</sup>. À l'alternance politique qui permet, le renouvellement du personnel et donne ainsi au peuple, la possibilité du choix, Elle fut entamée au Cameroun, le 22 novembre 1986<sup>43</sup>. Le credo des institutions financières internationales va donc prendre corps dans ce champ politique, au travers des principes de libéralisation, d'étatisation et de privatisation. C'est le sens des programmes d'ajustement structurel initié par le Fond Monétaire International, afin de réorganiser non seulement la gouvernance administrative mais aussi la gouvernance économique<sup>44</sup>.

Ces politiques conjuguées à une corruption remportent à la fraude, au détournement, avaient fini par permettre la construction d'un État atrophié, contraire à lui-même, à la légitimité démocratique du peuple. Paul Biya avait demandé, lors du deuxième Congrès extraordinaire de l'UNC, le 14 septembre 1983 : l'adoption d'une charte politique conformément à son idéal du renouveau camerounais, axé sur la rigueur, la moralisation, la libéralisation, la démocratisation<sup>45</sup>. Cet aspect se comprend si l'on convoque la théorie de la démocratie, développée par Grozier, qui voudrait qu'au sein d'une organisation, il apparaît des

---

<sup>39</sup> B. Akono, "Le FED et le développement rural au Cameroun de 1960- 1990", thèse de Doctorat 3<sup>em</sup> cycle en relations internationales, Yaoundé, IRIC, 1991, p. 53.

<sup>40</sup> Gaillard, *Le Cameroun...*, p.110.

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> Tegua H., 44 ans, Directeur administratif et financier ACDIC, Yaoundé, le 10 juin 2022.

<sup>44</sup> Discours de Maurice Nguéfack, Juriste à la CAON et Chargé du programme société civile à la CAON- FED, lors de la 1<sup>e</sup> session Ordinaire du COPIL, Yaoundé, 2012, p.12.

<sup>45</sup> Kame, *La quête de libération...*, pp .213-219.

dysfonctionnements lors de son évolution, du fait de la résilience des structures qui la composent<sup>46</sup>.

En cela, l'intervention des institutions financières internationales apparaît comme une solution permettant un allègement de l'influence des procédures administratives de l'État camerounais. Ce qui de façon pratique contribue à le délégitimer auprès des bailleurs de fonds seuls capables d'apporter des capitaux nécessaires à une économie en panne<sup>47</sup>. On est en droit de penser que l'action de ces institutions financières internationales était aussi de faciliter la prise en main de l'économie subsaharienne par les pays occidentaux. Le but était de renforcer le principe de la dépendance. En plus, la volonté présidentielle de Paul Biya d'imposer la rigueur des institutions financières internationales de manière conditionnelle contribue à la mise en pratique du cahier de charge par eux voulus<sup>48</sup>.

Cette situation était d'autant plus préoccupante pour le Cameroun, car le changement politique de 1982, loin d'être une simple formalité posait un malentendu entre le pouvoir politique et la société civile camerounaise. Pierre Bouopda Kamé de reconnaître :

La succession présidentielle du 6 novembre 1982 n'est pas une alternance politique ... Paul Biya est un des aspirateurs principaux de la politique du régime d'Ahidjo. Malgré ce profil professionnel, la promotion du président Paul Biya est vécue comme une alternance politique par la majorité des Camerounais<sup>49</sup>.

L'on comprend à ce niveau que le chef d'État est investi d'un mandat messianique non seulement en termes de reconstruction de la société mais aussi en termes de relance économique. C'est ailleurs probablement la raison pour laquelle lors de sa première visite dans une ville du Cameroun en tant que président (Bamenda) il recevra le surnom de *gentleman*<sup>50</sup>. À partir de ce nom, on comprend que deux problèmes se font face. D'un côté, le pouvoir et ses réalités, de l'autre côté le peuple et ses aspirations. C'est la raison pour laquelle :

La succession de Paul Biya, le 6 novembre 1982, c'est l'expression libérée des demandes que la société camerounaise refoule depuis deux décennies spontanément. Camerounais. Le président Paul Biya se sentait investi d'une mission de changement fondamental incompatible avec l'esprit de continuité dans lequel Ahmadou Ahidjo inscrit sa succession<sup>51</sup>.

Cette mésentente originelle, suivie de la défiance va faciliter, l'essor de la démocratie et

<sup>46</sup> Crozier, *La Bureaucratie...*, p. 69.

<sup>47</sup> Hugon, *L'économie camerounaise...*, p.77.

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> Kame, *La quête de libération...*, pp. 213-219.

<sup>50</sup> H. Bandolo, *La flamme et la fumée*, Yaoundé, Sopecam 1985, p.43.

<sup>51</sup> Kame, *La quête de libération...*, p.199.

d'une société civile, qui va finir par accuser le pouvoir politique de "trahison " du pacte originel. Ce pacte est celui conclu entre l'homme du Renouveau et les forces de la nation qui ont intérêt à voir un basculement du comportement du régime<sup>52</sup>. À partir de la perspective théorique de l'atomisme social qui voudrait que l'individu soit transformateur d'espace, il y'a lieu de dire que le Président de la République ait dès le six novembre 1982, impulsé une dynamique susceptible de transformer et de développer le Cameroun en tenant compte du respect des Droits humains et des libertés<sup>53</sup>. C'est le sens de son ouverture politique à l'UPC et aux opposants en 1983. Paul Biya lors de son investiture au Bureau politique de l'UNC, le vice-président du parti, devenu chef de l'État se devait de se rétracter, malgré sa déclaration d'ouverture vis-à-vis des opposants<sup>54</sup>. Ce dernier se retrouve ainsi « piégé » dans la mesure où :

Répondre aux besoins de changement que la société camerounaise exprime par contre c'est en grande partie renier l'orientation politique de celui dont il achève à sa demande le mandat. Ignorer ces demandes de changement longtemps refoulé c'est compromettre l'accès à une source de légitimité libératrice de la tutelle de son prédécesseur<sup>55</sup>.

Il y a donc lieu de dire, que les bailleurs de fonds internationaux, ignorés par le chef d'État entre 1982 et 1987, et qui scrutait la démocratie au Cameroun, trouvent que la formule du président Paul Biya n'était pas apte à impulser un changement durable. Dans ce même contexte, le changement impliquait la captation des aides financières. Les indicateurs économiques avaient d'ailleurs été pris en compte entre 1986 et 1992<sup>56</sup>. C'est dans cette optique qu'il faut s'intéresser aux rapports entre la société civile et la reconstruction de l'ordre politique aussi bien national et international au Cameroun.

## **II. DE LA CONSTRUCTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA RECONSTRUCTION DE L'ORDRE POLITIQUE**

Dans l'optique de trouver le changement et de rétablir l'ordre politique au Cameroun, la société va mener un combat et impulser des dynamiques revendicatives certes contestataires mais tout aussi novatrices. Aussi, elle apparaît désormais comme un acteur clé dans le processus de reconstruction de l'ordre socio politique. Pour le comprendre, il apparaît judicieux de mettre en lumière les paramètres majeurs l'ayant déterminé. Dans la présente articulation, il sera question essentiellement d'analyser dans un premier temps les crises

<sup>52</sup> Kame, *La quête de libération...*, p.199.

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> Bandolo, *La flamme et ...*, p.23.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p180.

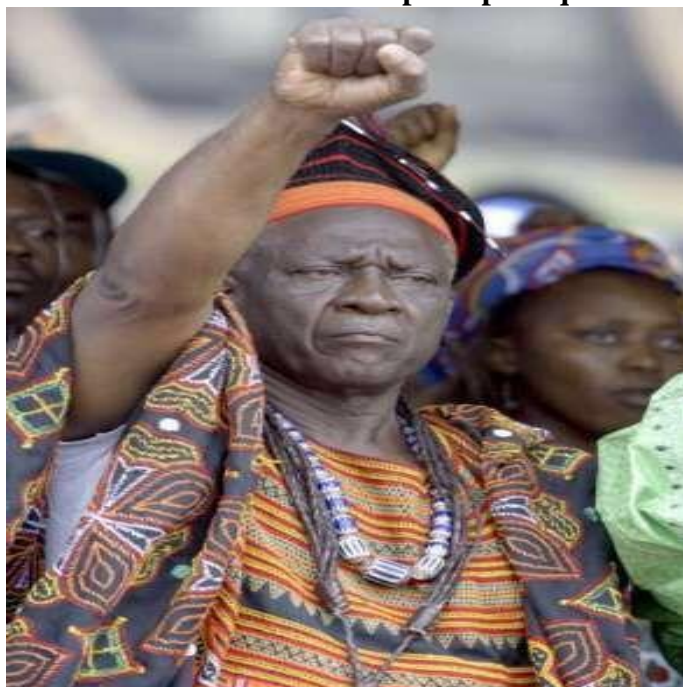
<sup>56</sup> V. Zinga, "Celestin Monga, économie d'une insoumission apparemment apaisée ", in *Les Cahiers de mutations*, volume 47, 2002, p .17.

politiques comme matrice de création d'une société civile contestataire, ensuite montrer la société civile camerounaise comme un instrument de fabrique de la para diplomatie.

### 1. Les crises politiques comme matrice de création d'une société civile anti-État

Comme on a pu le voir précédemment, c'est au nom du changement de paradigme des relations internationales avec la chute du mur de Berlin, qu'une société civile émerge au Cameroun. Elle apparaît d'abord, comme une plateforme de revendications politiques<sup>57</sup>. Cela est d'autant plus plausible par ce que les ouvertures faites par le président avaient déçu les conservateurs politiques. Cela s'était traduit par la défaite lors du renouvellement des instances du parti en 1987. On peut prendre pour exemple le cas de Ni John Fru Ndi battu aux élections de chef de section du RDPC par Achidi Achu dans la région de Bamenda, arrondissement de Santa<sup>58</sup>.

#### Photo n° 3 : Ni John Fru Ndi sur une place publique



**Source :** M. Dike Delancey et als, "Fru Ndi John" in *Historical Dictionary of the republic of Cameroon*, Yaoundé, Scarecrow press, 2010, pp.184-185 2010, [http www. Wikipedia Org](http://www.Wikipedia.org) consulte le 15 juin 2022.

À partir de là, on peut questionner la démarche entreprise afin de mettre une société en place au Cameroun. De ce fait, les élections de 1987 au niveau municipal, législatif constituent un fermement, à la légitimité et à la gouvernance de ce chef du l'État Camerounais. En nous penchant sur le concept de "gouvernance", au-delà de ses origines grecques, latine, allemande on arrive à le concevoir comme :

<sup>57</sup> ABM, 313, CDSRAC, Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique centrale, 2000, pp. 14-17.

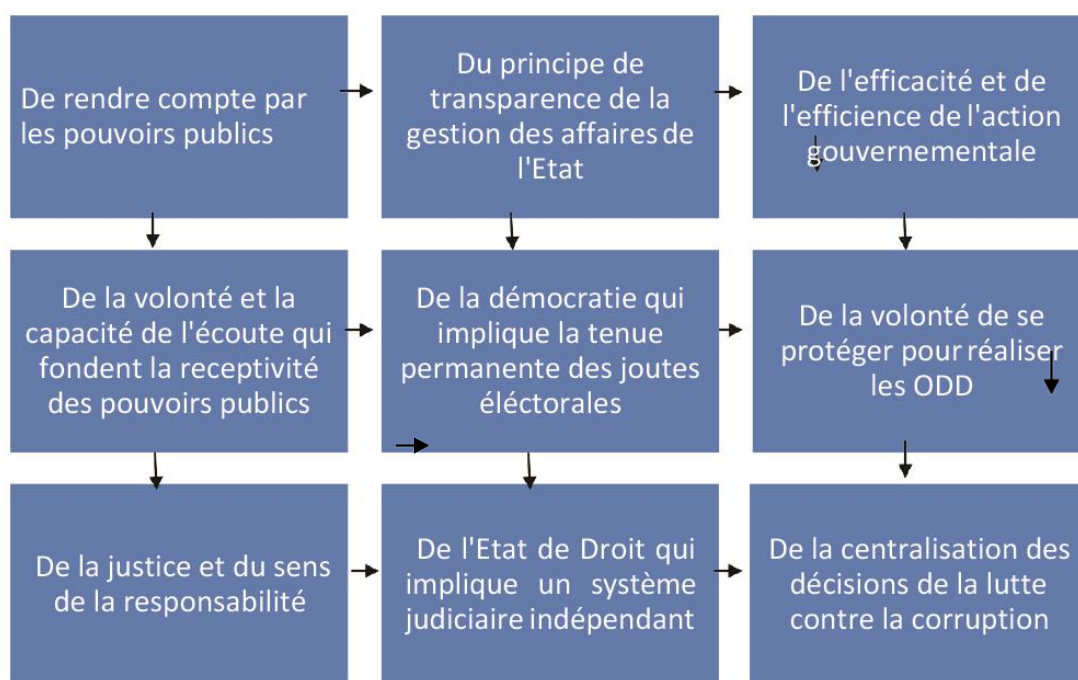
<sup>58</sup> Kame, *La quête de ...*, p.109.

La conduite du gouvernement de la part d'un État, mais qui implique aussi par ailleurs la participation d'autres acteurs, à la recherche des solutions concernant les problèmes sociaux : ces autres acteurs sont du secteur privé<sup>59</sup>.

Tenant compte de cela, les acteurs politiques camerounais récusent l'exercice du pouvoir tel que voulu par le Renouveau et décident ainsi entre 1987 et 1990 de rejeter les options politiques<sup>60</sup>.

Or, nous savons qu'une bonne gouvernance est effective lorsque certains principes sont appliqués dans le cadre de l'exercice du pouvoir. Ces principes ont été fixés, entre autres par la Banque Mondiale<sup>61</sup>, le FMI et l'OCDE<sup>62</sup>. Dès lors, il apparaît que la première crise politique au Cameroun, post 6 avril questionnait la relation entre le Parti-État et la société camerounaise avide de libertés. Sans ce contexte émergea des figures politiques à l'instar de Ni John Fru Ndi, Célestin Monga, Yondo Black, Issa Tchiroma. Ces quelques figures revendiquaient entre les autres principes élémentaires de la responsabilité politique.

**Figure n° 4:** Principes de responsabilisation politique d'après les OSC



Source : P. Bouopda Kame, *La quête de libération*, p.45.

Ces Principes étaient " inconnus" au Cameroun et l'on comprend pourquoi, lors demande de la légalisation du SDF John Fru Ndi, s'était heurté à des pesanteurs politiques et

<sup>59</sup> N. Sivetech et al, *Qu'est-ce que la société civile*, Antananarivo, Friedrich Erbert , Octobre 2009 p.19.

<sup>60</sup> Kame, *La quête de ...*, p.199.

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> *Ibid.*



administratives. Il bénéficiait pourtant de l'appui des avocats du Cameroun dirigés par le bâtonnier Maître Yondo Black. C'est dans ce climat, que la relation va se "distendre" entre l'État et les corporations sociales.

Pour Samuel Eboua, le problème des acteurs politiques du RDPC provient des origines de la culture politique même de ce parti dans la mesure où :

L'atmosphère plutôt passionnée dans laquelle naît le RDPC, ce n'est ni plus ni moins qu'une improvisation. On ne s'est pas suffisamment penché sur le projet de société que le nouveau parti compte présenter aux Camerounais et en quoi ce projet est différent de celui de l'UNC<sup>63</sup>.

Pour n'avoir pas pu trancher ce problème, pour s'être enfermé dans cette mauvaise gouvernance, les leaders du RDPC, avaient oublié sans aucun doute, l'importance du principe de responsabilité. Ces derniers, voulaient que les responsables soient indexés comme auteurs des mauvaises pratiques gouvernementales. À partir de là, les contestataires ne pouvaient qu'indexer, la réorganisation de l'action gouvernementale, qui empêchait le développement économique du Cameroun<sup>64</sup>.

Philippe Gaillard tente une esquisse de réponse : Des hommes, Paul Biya attend peut-être trop. Puis, est trop vite déçu. D'où, le carrousel ; or la rigidité des structures étant ce qu'elle est, il faudrait du temps au responsable, pour apporter la " preuve " de leur talent<sup>65</sup>. Les changements de main ministériels sont incessants. Le 16 mai 1988, au pouvoir depuis 5 ans et demi, le président Paul Biya forme son dixième gouvernement<sup>66</sup>. Cette plateforme, en apparence semblait être l'équipe " souhaitée" par le chef de l'État afin de gouverner sans contrainte.

Pourtant, se heurte à la raréfaction des flux financiers et des échanges de commerce, en direction du Cameroun. C'est la raison pour laquelle, onze mois plus tard, le bilan est nul<sup>67</sup>. Voici donc le 13 avril 1989, le 11<sup>ème</sup> gouvernement en 6 ans et demi et le septième Secrétaire Général de la PRC. Que faut-il donc comprendre ? Si ce n'est que dès le milieu des années 1980, le Cameroun a fait face, à une importante crise économique, surtout dans l'incapacité de répondre aux attentes de l'État providence.

C'est pourquoi, une " violence institutionnelle " se met en place, afin de répondre aux

---

<sup>63</sup> Eboua, *D'Ahidjo à Biya...*, p.99.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p.105.

<sup>65</sup> Eboua, *D'Ahidjo à Biya...* p. 99.

<sup>66</sup> *Ibid.*

<sup>67</sup> *Ibid.*

défis qui se posent à l'État. En cela la Ligue camerounaise des Droits de l'Homme<sup>68</sup>, fait état des violations des Droits de l'Homme et des libertés démocratiques au Cameroun. Cette situation présentée par la Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme pour la Défense des libertés fondamentales et du pluralisme se fait à la 52e session du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies du 2 mars au 8 avril 1984 à New York)<sup>69</sup>.

Cette évocation montre que les organisations de la société civile qui se mettent en place, s'arriment à des instances internationales sachant bien que la loi internationale prime sur la loi nationale d'après les conventions ratifiées par le Cameroun. À ce niveau, force est de constater que, les présidents d'honneur à titre posthume ont un passif avec les deux régimes successifs de Yaoundé. Nous pouvons citer pour ce faire : Felix Roland Moumié, Ernest Ouandie, Abel Kingé, Um Nyobe, Ossendé Afanda, Mgr Ndongmo<sup>70</sup>. Ces personnages en "délicatesse", avec le pouvoir de Yaoundé sont connus par leur penchant national révolutionnaire. C'est qui souligne le fait que cette organisation ait été :

- Soit formée par les anciens groupuscules de l'UPC, d'où le maintien de l'UPC
- Soit constituée d'une organisation au service de l'international socialiste d'où son opposition au sein du gouvernement de Yaoundé.

Sachant qu'Ahmadou Ahidjo se disait "Gaulliste africain", c'est la raison sans douter pour laquelle, cette ligue camerounaise des Droits de l'Homme postule de la nature anti-démocratique de Yaoundé auprès de :

- l'ONU,
- de l'OUA,
- de la FIDH,
- de l'UIDH,
- Amnesty international<sup>71</sup>.

---

<sup>68</sup> Elle est membre de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, observateur au sein de la Commission des droits de l'homme et des peuples de l'OUA, membre fondateur de l'Union Internationale Africaine des Droits de l'Homme (ligue camerounaise des droits de l'homme pour la défense des libertés fondamentales et du pluralisme).

<sup>69</sup> D. B. Kapet, " L'état des violations des Droits de l'Homme et des libertés démocratiques au Cameroun présenté par la ligue Camerounaise des Droits de l'Homme pour la défense des libertés fondamentales et du pluralisme à la 52em session du Comité des Droits de l'Homme des nations unies du 21mars au 8avril 1994 à New-York", in " ligue Camerounaise des Droits de l'Homme pour la défense des libertés fondamentales et du pluralisme", 1994, pp.1-3.

<sup>70</sup> Gaillard, *Le Cameroun...*, p.111.

<sup>71</sup> Kapet, " L'état des violations ...", pp.1-3.

Le gouvernement de Monsieur Biya à Yaoundé est publiquement mis en accusation par les ONG nationales camerounaises ; enfin l'ACAT (Actions des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) s'en mêle. Les faits démontrent des atteintes graves aux libertés fondamentales. Les ONG relèvent devant lesdites instances, que les textes présentés par le gouvernement sur les Droits de l'Homme au Cameroun, ne sont ni appliqués, ni applicables, pour une double raison que :

- le système politique de Monsieur Paul Biya est fondamentalement anti-démocratique
- que c'est un État qui est juridique contre l'état de de Droit<sup>72</sup>.

C'est-à-dire que le cadre juridique et les principes que Monsieur Biya, présentent sont plutôt plagiés du Document de travail des Nations Unies N° 8963 ; lequel a été rendu purement formel parce que ne comportant, aucun dispositif institutionnel d'application autre que les tribunaux exceptionnels implantés à travers tout le territoire.

La Ligue camerounaise des droits de l'homme pour la défense des libertés fondamentales et du pluralisme propose dans un fragment de texte, un aspect de sa vision au régime de Yaoundé. On découvre, notamment qu'elle procède, à une présentation critique de la "physionomie" du système politique camerounais. Pour ce faire, elle qualifie ce dernier, ici d'"anti démocratique" donc peu respectueux du "Consensus de Washington". Il est évident que, la présentation du chef de l'État en son nom et prénom répond, à cette volonté qui voudrait que, le régime de Yaoundé soit illégitime<sup>73</sup>.

On peut à ce niveau, se questionner, s'il revient à une Ligue des Droits de l'Homme de qualifier la nature d'un régime politique. N'est-ce pas ainsi traduire, son affinité avec des courants politiques anti-gouvernementaux ? Pour ce faire, il y a lieu de dire que, la société civile se veut par nature apolitique et à partir de là ; on est en droit de comprendre, qu'une telle présentation est politique. Elle est conjuguée, à celle du régime judiciaire comme répressif. Ce qui a pour objectif, en Droit de montrer, que le régime camerounais, se refuse, à une gouvernance démocratique au lendemain de la chute du Mur de Berlin. C'est pour ce faire que le Professeur Kapet de Bana, préfère présenter cette conclusion, à la Conférence régionale des Droits de l'Homme pour l'Afrique à Tunis et à la Conférence mondiale des Nations Unies à

---

<sup>72</sup> Kapet, " L'état des violations ...", pp.1-3.

<sup>73</sup> *Ibid.*

Vienne du 10 au 22 juin 1993<sup>74</sup>.

Cette présentation nous pousse à dire que l'objectif ici n'est pas la défense des citoyens, mais bien plus, l'affirmation "d'une politique". Il en ressort la présentation du Cameroun ; comme un État privilégiant la torture. De plus, il s'agit d'un État abritant une population carcérale nombreuse<sup>75</sup>. D'après les organisations les faits qui prouvent sont :

- L'arrestation et la disparition des dirigeants à Yaoundé et Douala<sup>76</sup> ;

- La répression des manifestants lors des élections truquées et ensanglantées (législatives et présidentielles) 1992, Commission d'Enquête Internationale arrestation, torture et emprisonnement des dirigeants de l'opposition<sup>77</sup>.

- Répression contre les journalistes internationaux de la presse libre, dissolution des mouvements et associations des droits de l'Homme<sup>78</sup>.

Cette présentation est loin d'être un simple réquisitoire contre le gouvernement camerounais. C'est pourquoi, l'on comprend la déchéance du gouvernement camerounais, qui se refuse, à abriter sur son territoire, les associations qui lui imputent à tort ou à raison une image caricaturale. Nous sommes ici dans le cadre des clichés et stéréotypes que Marcel Merle et Pierre Renouvin ont si bien théorisé en politique internationale. Dès lors, on comprend, pourquoi, le 01 septembre 1993, les dirigeants de cette organisation ont été interpellés à l'aéroport de Douala ; la Ligue de son côté de dénoncer : la torture policière, la détention arbitraire, Les mascarades de procès. Nous pouvons sur ce dernier point faire référence à celui du 22 septembre au 13 octobre 1993<sup>79</sup>. Tous ces éléments arrivent à une conclusion :

Premièrement, le Cameroun est peu respectueux des conventions internationales en matière des Droits de l'homme et des pactes subséquents<sup>80</sup>. Il est nécessaire au Cameroun où, les Droits de l'Homme sont bafoués, par un régime politique que, des ténors de cette *League* qualifient de répressif et tortionnaire, de mettre en place une commission d'enquête internationale<sup>81</sup>. Procéder enfin à une évaluation des répressions des "villes mortes" entre 1990 et 1993 que cette organisation qualifie de sanglante<sup>82</sup>.

---

<sup>74</sup> Gaillard, *Le Cameroun...*, p. 111.

<sup>75</sup> F. Eboussi Boulaga, *Démocratie de transit au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1997, p.60.

<sup>76</sup> *Ibid.*

<sup>77</sup> Gaillard, *Le Cameroun...*, p.112.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p.100.

<sup>79</sup> Gaillard, *Le Cameroun...*, p. 112.

<sup>80</sup> Monga, *Anthropologie de la Colère : Société civile et démocratie en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 1994, p. 38.

<sup>81</sup> *Ibid.*

<sup>82</sup> Gaillard, *Le Cameroun...*, p.111.

Au vu de tout ceci, on comprend que l'avènement de la démocratie au Cameroun, avec la libéralisation de la parole et du Droit d'association, a conduit l'État, à se désolidariser des acteurs de la société civile. D'ailleurs, face à la répression du gouvernement, ils réclament :

- La condamnation du régime Biya ;
- La réparation de tous les crimes constatés ;
- Libérer inconditionnellement tous les détenus administratifs internes administrativement
- Rétablir les mouvements démocratiques dissous.
- Organiser une conférence souveraine sous le contrôle des Nations Unies<sup>83</sup>.

Il va de soi que ladite posture interpelle la trame des relations entre l'État et les forces de l'opposition. C'est la raison pour laquelle, au lendemain de la victoire électorale de Monsieur Paul Biya, les partis d'opposition au Cameroun, les forces de la société civile s'estiment à juste titre ou à tort flouées par le régime de Yaoundé<sup>84</sup>. Il en résulte une contestation politique traduite, par les "villes mortes" et la notion de « carton rouge ».

Celles-ci consistent, non seulement à boycotter les activités économiques et politiques mais aussi, à se refuser à toute collaboration avec le régime<sup>85</sup>. C'est la raison pour laquelle la Société civile camerounaise est assimilable, à une plateforme fondamentale opposée au régime en place<sup>86</sup>. Elle a à la fois refusé : l'ajustement structurel tout comme la dévaluation du franc CFA, mais surtout la gestion des ressources naturelles du pays<sup>87</sup>. Ces principes sont battus en brèche par Richard Ebah Ati qui note :

Les politiques de programmes d'ajustement structurel en général et les dévaluations en particulier ont soulevé des controverses, quant à leur efficacité et surtout leurs effets sur le mode de gestion des ressources ... Donc on pense que ces mesures d'ajustement structurel puisqu'elle améliore toute l'économie auraient aussi les effets positifs sur la gestion des ressources naturelles<sup>88</sup>.

Il s'avère que l'impact des politiques macroéconomiques, influence les acteurs sociopolitiques et c'est la raison pour laquelle, en 2008 une insurrection sociale naît et bouleverse les rapports de l'État à la société. Les violences qui en découlent justifient, la notion de l'État-centralisateur et providentiel. Il s'avère que le contexte sociopolitique au Cameroun

---

<sup>83</sup> Gaillard, *Le Cameroun...*, p.111.

<sup>84</sup> Monga, *Anthropologie de la Colère : Société civile et démocratie en Afrique*, p .40.

<sup>85</sup> *Ibid.*

<sup>86</sup> *Ibid.*

<sup>87</sup> *Ibid.*

<sup>88</sup> R. Ebah Ati, Symposium sur "Impact des politiques macros économique sur le secteur forestier : cas de la dévaluation du Franc CFA et l'exploitation forestière au Cameroun" , Kribi, Septembre, p.1.

transforme, la typologie de la société civile<sup>89</sup>. Il démontre à suffisance que le politique ne peut se mouvoir, sans tenir compte de l'opinion de ceux et de celles qui ont la responsabilité de sa légitimité<sup>90</sup>.

En conséquence, la société civile au Cameroun par ses prises de positions est jugée partisane et politisée par le pouvoir public<sup>91</sup>. C'est la raison pour laquelle, il y a lieu de comprendre, qu'au cours de la période d'étude, la société civile n'a eu de cesse de se renforcer. Comprendre comment cela s'est fait, conduit à une interpellation des modalités causales de l'affirmation de cette dernière.

## **2. La société civile Camerounaise : un instrument de fabrique de la paradiplomatie**

Il va sans dire les régimes politiques au Cameroun ont incité à des ajustements accélérateurs du processus démocratique. C'est la raison pour laquelle, les programmes d'ajustements structurels sont des moyens pour lesquels les États se doivent de se confirmer<sup>92</sup>. Ce faisant, il apparaît la notion d'interaction sociale, pose la détermination de ce que les gens veulent. La société civile par ses acteurs a commencé, à interpellier l'État colonial sur des questions de libération des victimes et des abus<sup>93</sup>. Cela a d'abord été le propre des églises et notamment des églises catholiques romaines apostoliques universelles<sup>94</sup>. Cette dernière sous la direction de Mgr Graffin<sup>95</sup>, Bonneau<sup>96</sup> avait pris parti pour l'État colonial contre les nationalistes camerounais<sup>97</sup>. Il apparaît par ailleurs que les événements liés à l'indépendance avaient poussé, à un engagement social. Il en ressort donc que sans faire une présentation exhaustive des éléments cognitifs à caractères compréhensifs se dégagent.

Nous pouvons mentionner :

- En 1959, La lettre pastorale des évêques à l'occasion de l'indépendance du pays

---

<sup>89</sup> G. Jioque et al., *Etude critique et comparative du cadre juridique relatif aux organisations de la Société civile au Cameroun : proposition des éléments d'action pour l'amélioration de la législation sur les associations au Cameroun*, Yaoundé, PASC, 2015, pp. 35-36.

<sup>90</sup> *Ibid.*

<sup>91</sup> Rapport annuel du Mintad, 2008, p.5.

<sup>92</sup> J. Kessler et al., *structural, ajustment and natural ressources, the life support system under pression*, AID environment, Amsterdam pays bas, 1994 p.9.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p.10.

<sup>94</sup> *Ibid.*

<sup>95</sup> Évêque ardent au travail des conversions et à l'extension de la foi au Cameroun.

<sup>96</sup> Premier Évêque de Douala.

<sup>97</sup> Lettre pastorale des évêques camerounais contre l'UPC, décembre 1955 in Joseph Ndi Okola, *Source et mémoire ecclésiale de l'église catholique du Cameroun*.

- Monseigneur Jean Mbarga : de la question sociale à la pastorale sociale<sup>98</sup>.

C'est dans ce sens que la réalité voudrait que les acteurs sociaux du Cameroun qui vont prendre le relais de ses actions pionnières se soient positionné dans le cadre de la revendication des droits face à l'état.

Il pense en effet de manière commune que, la pratique et la législation au Cameroun est contraire au principe universel et de construction d'une vie de droit.

Monseigneur Jean Mbarga de déclarer :

La question sociale qu'il est préférable de décrire et non de définir, se pose comme un ensemble de problèmes qui concerne le fonctionnement des politiques de construction et d'une nation au service de tous et de chacun. Les secteurs les plus en vue sont : la politique ; l'économie ; et composante de la société civile<sup>99</sup>.

D'autres organisations comme la Ligue camerounaise des droits de l'Homme, vont s'engouffrer dans le schéma ouvert par l'Église en vue d'interpeller les organisations internationales sur la situation des droits de l'homme au Cameroun. Nous pensons ainsi à l'affaire de Monsieur Jean-Baptiste<sup>100</sup>. Au cours de cette affaire cette organisation va saisir la commission des droits de l'Homme des organisations des Nations Unies et celle de OUA afin que monsieur Jean-Baptiste Nkouémo ainsi que son co-accusé (un enfant de moins de 10 ans) soit entendu par les organisations internationales sur la grâce civile corporelle qui leur ont été infligés durant leur séjour carcéral. L'on comprend que ce sujet des organisations des Droits de l'Homme contredit la position étatique assumée par le Ministère du Commerce.

En effet comment expliquer à la communauté internationale l'emprisonnement d'un enfant de 10 ans et les traumatismes qu'il a subi. À partir de là on comprend la mobilisation de la communauté internationale qui rappelle au Camerounais ses engagements internationaux. En fait, en accédant à l'indépendance le Cameroun a adhéré aux organisations internationales et en a accepté les principes. C'est pourquoi Henri movat Sakanyi note : " les États, acteurs rationnels sont obligés de coopérer et souvent de cristalliser cette coopération au sein des cadres. "<sup>101</sup>. C'est pourquoi l'État du Cameroun bien que défendant sa souveraineté et la

---

<sup>98</sup> Étude de l'enseignement social des évêques du Cameroun en lien avec le Compendium la doctrine sociale des églises catholiques) symposium des évêques du Cameroun et dans le monde (Conférence épiscopale du Cameroun).

<sup>99</sup> Lettre pastorale des évêques camerounais contre l'UPC...", p.2.

<sup>100</sup> Ligue camerounaise des droits de l'Homme pour la défense des libertés fondamentales et du pluralisme "l'État de violation", p.2.

<sup>101</sup> H. M. Sakanyi, *La science des relations internationales : essai sur le statut et l'autonomie épistémologique d'un domaine de recherche*. Paris, l'Harmattan, 2014, p.232.

légitimité au plan international ne peut ignorer ce que les normes internationales, leurs principes en imposent au comportement implicite ou explicite des États. C'est pourquoi l'on reconnaît : "Ces structures, depuis qu'elles existent et malgré la souveraineté étatique sont incontournables. Aucun État ne peut se payer le luxe de n'appartenir à aucune organisation internationale"<sup>102</sup>. C'est dans cette optique que la libération de Jean-Baptiste et de son co-accusé n'a été possible que par l'intervention de la "communauté internationale" qui après un procès s'est mobilisé. Nous pouvons faire mention à ce niveau d'Amnesty internationale, de la Ligue Internationale des Droits de l'Homme, de l'UIDH. Le Cameroun était dans l'obligation de faire machine en arrière car son obstination aurait pu pousser à une campagne médiatique ternissant son image et demandant son retrait de certains organismes internationaux.

Il en ressort que bien que disposant des moyens de souveraineté le Cameroun ne pouvait récemment se voir exclu ou indexé dans le Conseil international. D'ailleurs, l'affaire Cyprien Dikko qui allait s'en suivre à partir du 15 décembre 1993 allait pousser l'État à s'ouvrir à un dialogue avec la société civile. C'est pourquoi on convient que : "De la souveraineté ils n'en sont pas moins obligés de s'octroyer les moyens les ceux qui quitte certaines organisations internationales restent nostalgique"<sup>103</sup>. Les États ont beau de tenir l'essentiel de la souveraineté, ils n'en sont pas moins obligés de s'octroyer les marges des manœuvres lorsque les organisations internationales leur paraissent trop contraignantes ou trop éloignées de leurs intérêts.

Au vu de tout ce qui a été dit il a été question dans ce chapitre de présenter les relations où les rapports entre l'avènement de la société civile et la démocratie au Cameroun. Pour ce faire, il a fallu procéder à une investigation concernant le système politique camerounais au point de vue de sa morphologie et de sa texture. Nous avons découvert une société politique marquée par l'autoritarisme ou l'État de droit avait longtemps été oublié. C'est pourquoi ces mutations du paradigme politique, du monopartisme ou pluralisme se sont faites par des contextes marqués par des violences et à la crise économique. Les institutions financières internationales sont ainsi intervenues afin de réguler, de solutionner ces contestations qui ont servi de base à la naissance de la société civile de combat. De là, cette société civile s'est affirmée comme un acteur diplomatique et l'on est en droit de savoir comment les institutions financières internationales ont été des partenaires de ce nouveau cadre social.

---

<sup>102</sup> Sakanyi, *La science des relations...*, p.232.

<sup>103</sup> Lettre pastorale des évêques camerounais contre l'UPC, décembre 1955 in Joseph Ndi Okola, source et mémoire ecclésial de l'église catholique du Cameroun, p.2.



**CHAPITRE III : LA BANQUE MONDIALE ET STRATEGIES  
DE COOPERATION AVEC LA SOCIETE CIVILE  
CAMEROUNAISE**

Les données et les analyses précédentes fournissent un certainement un aperçu de compréhension concernant le contexte de réémergence de la société civile au Cameroun. Il s'avère que la conjoncture socioéconomique et politique, particulièrement tendu a fertilisé l'espace pour l'ingérence de la Banque Mondiale. À l'évidence la société civile et la Banque Mondiale ont érigé des plates-formes de coopération. C'est pourquoi, cette dynamique a cheminé avec la mise sur pied d'une batterie de stratégie visant à la soutenir et à l'implémenter à court et à moyen terme. Ainsi, la Banque Mondiale connue sur son sigle de BIRD fait partie des organisations internationales qui déterminent le jeu du développement dans et entre les États. Parmi les 300 organisations internationales, elle est une des têtes de proue des organisations inter gouvernementales dont l'action influence les politiques publiques des États mais aussi la société elle-même. Dans le cas du Cameroun, ce fait se vérifie avec sa contribution aux réalisations entreprises par la Société Civile camerounaise. Dès lors, nous allons tenter de restituer les bases de son intervention, mais aussi la mise en orbite de ses stratégies.

## **I. LES FONDEMENTS D'UNE ACTION COMPLEXE**

Le contexte de la globalisation a pris corps au lendemain de la chute du mur de Berlin. À ce moment-là, les Institutions Financières Internationales, la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International sont devenus les gendarmes de l'économie mondiale<sup>1</sup>. C'est la raison pour laquelle il y a lieu de s'intéresser sur la manière avec laquelle la Banque Mondiale a eu à influencer le processus de l'analyse, des prises des décisions des organismes de la Société Civile camerounaise. Cette présentation pousse à appréhender la nature de l'idéologie politico-économique que la Banque Mondiale soutient au Cameroun entre 1990 et 2020. Il s'agira dans Cette articulation de montrer les fondements d'une action complexe de la Banque Mondiale au Cameroun ensuite montrer l'idéologie libérale de cette institution et le contexte socioéconomique au Cameroun comme facteur d'essor de la société civile camerounaise.

### **1. Les fondements d'une action complexe de la Banque Mondiale au Cameroun**

Le substrat de l'intervention de la Banque Mondiale auprès de la Société Civile camerounaise se trouve dans le domaine juridique et politique. En effet, la Banque Mondiale au même titre que les États fait partie intégrante de ce qui est convenue d'être appelé l'ordre mondial<sup>2</sup>. Autrement dit en intervenant au Cameroun auprès de ces acteurs de la Société Civile

---

<sup>1</sup> P. Desernacens, *La Politique internationale*, Paris Armand Colin, 2<sup>ème</sup> Edition, 1998, p.138.

<sup>2</sup> *Ibid.*

Camerounaise, la Banque Mondiale prend part aux processus de décision politique sur l'avenir du Cameroun. À ce titre, Jean Gatsi note : " Dans le cas de l'admission du Cameroun à l'initiative PPTE, la représentation de la Société Civile camerounaise a été prévue comme élément catalyseur de la confiance de nos bailleurs de fonds."<sup>3</sup>. Pour l'État camerounais, l'intervention de la Société Civile camerounaise lui permet de se vêtir d'une image de bonne gouvernance, quoique cette dernière doive rester comprise dans une dimension apolitique. Ce qui éviterait de qualifier l'assistance de la Banque Mondiale à l'opposition au gouvernement camerounais. Grégoire Owona de rappeler :

Il importe en effet que les membres de la Société Civile soient d'une bienveillance neutralité vis-à-vis du Cameroun. Et qu'il se mette résolument au service de l'intérêt général, pour l'élaboration et l'accomplissement de notre destin national<sup>4</sup>.

Grégoire Owona démontre ici le dilemme qui existe pour Banque Mondiale, d'intervenir auprès de la Société Civile camerounaise dans les pays comme le Cameroun. Le gouvernement apprécie leur aide à la Société Civile camerounaise dans l'optique de faire d'elle :

- un partenaire incontournable à la bonne marche de l'économie
- un corps de métier
- un rouage essentiel de la vie nationale par sa participation à tous les cercles de décision
- un instrument de consolidation du processus démocratique au Cameroun<sup>5</sup>.

Dans un pays à nationalisme ombrageux, le fait pour la Banque Mondiale de sortir de ce canevas étatique, est vécu comme une ingérence dans les affaires intérieures du Cameroun. Yaoundé, après son indépendance, entend faire respecter sa souveraineté et demande à ses partenaires de pratique, le principe de réciprocité en matière de politique étrangère<sup>6</sup>. Or, de la part des décideurs camerounais, il s'agit d'une vue de l'esprit, car les défis qui se posent aux peuples et États empêchent à ces derniers de vivre en autarcie, sans prendre en compte les mutations de la scène internationale.

En effet, l'expression société civile telle que comprise par les penseurs économiques de Breton Woods relève du vocabulaire politique. La sémantique française pour cela nous apprend

---

<sup>3</sup> Gatsi, *La Société Civile ...*, p.17.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p.16.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Mouelle Kombi, *La politique étrangère ...*, p.16.

que le mot a une étymologie et a une pluralité de significations. Dès lors : " La Société Civile camerounaise a donc été et elle reste une arme du combat politique. Toute tentative d'explication du concept doit donc être étroitement liée à l'environnement dans lequel il s'insère"<sup>7</sup>. C'est donc à l'avènement du multipartisme que la Banque Mondiale prend conscience que dans un contexte de crise économique de la nécessité de garantir les prêts accordés au gouvernement camerounais, non pas seulement par son seul contrôle à lui, mais aussi par celui des organisations et du corps social.

L'économiste William Arthur Lewis avait fort bien expliqué cette obligation car le Cameroun faisant partie des économies sous-développée, elle doit être identifiée comme une économie arriérée et rationnelle et gaspillant inutilement sa main d'œuvre<sup>8</sup>. Ce principe économique formulé en 1954 a longtemps guidé la Banque Mondiale et le FMI qui ont délaissé le secteur primaire si important dans un pays comme le Cameroun au profit d'un secteur moderne (capitaliste et industriel) lequel devait permettre l'accumulation du capital et faciliter le développement économique. L'aboutissement de cette stratégie a été la mise en place du modèle socio politique de l'État-providence mais aussi la création des ' 'éléphants blancs'<sup>9</sup>.

Il a donc fallu une nouvelle réflexion en 1987, qui a remis au goût du jour, les travaux de Ragnar Nurskeri qui pense que les pays africains ont mis en place un cercle vicieux de la pauvreté. Une situation inexplicable qui rend indispensable l'intervention extérieure des IFI à travers les aides"<sup>10</sup>.

Dès lors, la Société Civile camerounaise est donc reconnue par la Banque Mondiale comme un acteur lui permettant de contrôler son aide. Les lois sur les libertés du 19 Décembre 1990 en font un surveillant de l'action étatique. C'est pourquoi il apparaît qu'au commencement : " La Société Civile camerounaise est apparue par opposition à l'État camerounais "<sup>11</sup>. Ce terme a donc été galvaudé (popularisé) par la presse indépendante et des organismes qui s'affirmaient sur la scène publique comme le cap de liberté. Elles ont fait de l'expression de leurs revendications un moyen réel de représentativité face au pouvoir politique afin de bénéficier des moyens financiers des bailleurs de fonds<sup>12</sup>.

---

<sup>7</sup> Mouelle Kombi, *La politique étrangère ...*, p.16.

<sup>8</sup> C.G. Duret, *Banque Mondiale, Peuple autochtones et normalisation*, Paris Carlelein, 2007, p. 71.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Ibid.*, p.72.

<sup>11</sup> Gatsi, *La société civile...*, p. 24.

<sup>12</sup> A. D. Olinga, " La problématique de la société civile au Cameroun ", une revue terroir, N°4, 2005, p. 17.

Le gouvernement de la république du Cameroun commence à prendre conscience de ce que c'est la Société Civile et de l'apport que lui apporte la Communauté Internationale lors de la rencontre tripartite d'Octobre et Novembre 1991. Au Palais des Congrès de Yaoundé, les acteurs de la transition démocratique étaient repartis en 3 groupes : les pouvoirs publics, les partis politiques et les personnalités indépendantes représentant la Société Civile<sup>13</sup>. Ce contexte politique montre une collision entre les Partis politiques après les lois sur les libertés de décembre 1990 et le concept de la Société Civile. Ce concept paraît donc confus en ce que ces organismes ne dissocient pas l'État du parti qu'il désigne sous le vocable de l'État RDPC<sup>14</sup>.

Ces dénonciations montrent la volonté des acteurs de la Société Civile de s'opposer à l'arbitraire que certains responsables politiques camerounais défendaient ouvertement. Robert Mbella Mbappe de reconnaître que l'incarcération d'un journaliste de l'hebdomadaire parisien Jeune Afrique s'est faite sur l'ordre personnel du Chef de l'État<sup>15</sup>. Il en ressort donc que : "Lorsqu'il s'est rendu compte de l'erreur de cette arrestation, que l'intéressé a été libéré sous l'ancien régime, il aurait été purement et simplement conduit à Mantoum"<sup>16</sup>.

L'on comprend dès lors que le gouvernement trouve sa stigmatisation par les organismes de la Société Civile camerounaise comme un processus orienté pour le régime du Renouveau en 1982. Il fallait se distinguer du précédent en termes de pratique de fonctionnement et des rapports avec la société. Pourtant, les représentants de la Société Civile et des partis politiques réclament une réforme des institutions et de leur composition. C'est le sens de la demande d'une tenue d'une conférence nationale souveraine au Cameroun. Laquelle avait été jugée sans objet par le pouvoir politique camerounais<sup>17</sup>. Gatsi de dire que les pouvoirs publics réclamaient ouvertement et bruyamment leur appartenance à la société civile. Ce qui était plus stratégique afin de bénéficier des financements de la Communauté internationale.

Dans le cadre de l'économicité, il est clair que les IFI avaient le droit d'identifier les secteurs où ils devaient intervenir afin de faciliter le développement. Henri Mova Sacani pense d'ailleurs que ces transnationalisations rapprochent les hommes, les peuples et les choses dans ce monde qui se veut sans frontières<sup>18</sup>. Peut-on pour autant penser que ces extensions des

---

<sup>13</sup> Gatsi, *La Société Civile...*, p.18.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p.25.

<sup>15</sup> Samuel Eboua, *D'Ahidjo à Biya, le changement au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, Collection point de vue, 1995, p. 99.

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Gatsi, *La société Civile...*, p.15.

<sup>18</sup> Sacani, *La Science...*, p.234.

activités pouvaient plaire à Yaoundé ? Pour la Banque Mondiale comme pour l'organisme connexe, la gouvernance politique était indissociable de la gouvernance économique. C'est le dans ce sens que François Mitterrand affirme que si " l'on veut redonner confiance dans les chances de l'Afrique. Ce sera par une stabilité retrouvée avec des administrations en bon état de marche, avec une gestion scrupuleuse et un certain nombre de dispositif "19.

Le président français reconnaît par ailleurs que la démocratie est un principe universel qui suppose la prise en compte des différences de structures les différences de structure et de traditions et de civilisations<sup>20</sup>. C'est la raison pour laquelle il convient de relever que la gouvernance sociale se doit de changer afin de permettre aux citoyens de faire l'apprentissage des libertés d'où :

Ce plus de liberté, ce ne sont pas simplement les États qui peuvent le faire, ce sont les citoyens : Il faut donc prendre leurs avis et ce ne sont pas seulement les puissances publiques qui peuvent agir, ce sont aussi des organisations non-gouvernementales qui souvent connaissent mieux le terrain qui en épousent les difficultés qui savent souvent panser les plaies<sup>21</sup>.

Ce discours prophétique a donc eu un effet au lendemain de la chute du mur de Berlin où les États et les Institutions internationales ont pris en compte les mêmes conditions de l'Homme. C'est la faillite de la thèse de J. F. Guilhaudis sur le principe suivant lequel l'individu en tant que personne physique ne peut pas figurer en tant qu'acteur des Relations Internationales<sup>22</sup>.

On peut donc penser que la Banque Mondiale en intervenant au Cameroun s'inscrivait dans cette mutation des Relations Internationales qui fait en sorte que par le biais des citoyens et des ONG, on en arrive à une coopération internationale en matière économique qui permet de réduire l'écart entre le niveau des peuples sous-développés et celui des pays riches<sup>23</sup>. Tout ceci nous amène à dire que l'intervention de la Banque Mondiale est à situer dans un contexte général de mutations de l'ordre monétaire international. En cela, intéressons-nous aux facteurs idéologiques et à la situation socioéconomique du Cameroun qui consacre cette intervention.

---

<sup>19</sup> François Mitterrand, *Le discours de la Baule*, 20 Juin, 1990, p.12.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> Mitterrand, *Le discours de la Baule*, 20 Juin, 1990, p.12.

<sup>22</sup> Sacani, *La science...*, p. 240.

<sup>23</sup> Y. Jégouzo, *Institution internationale*, Paris, Mementos, Dalloz, Serie Droit public, Science politique, 2006, p.116.

**Photo n° 4 : Siège de la Banque Mondiale**



**Source :** D. Dioubaté., *La Banque Mondiale et les Pays en Développement : de l'ajustement structurel à la bonne gouvernance*, Paris, l'Harmattan, 2008, p 6.

## **2. L'idéologie libérale de la Banque Mondiale et le contexte socio-économique au Cameroun comme facteur d'essor de la Société civile camerounaise**

Le libéralisme apparaît comme un courant qui, pour expliquer les Relations Internationales, met en exergue la pluralité des acteurs. Il s'agit en fait de signifier que le monde est par essence multilatéral, car constitué à la fois des États, des Organismes Internationales, des ONG, de la société civile et des individus ou personnalités morales. Les limites des uns et des autres ont été pensées, analysées dans les domaines tels que la gestion des conflits, les droits de l'Homme, le développement et l'environnement<sup>24</sup>. Il va de soi que la Banque Mondiale apparaît comme une institution dont la visibilité est libre à l'internationalisation de ses politiques économiques en matière de développement.

Créée en juillet 1944 par les accords de Bretton Woods au même titre que le FMI, la Banque Mondiale a les mêmes objectifs que ceux des ODD. Céline Germond Duret note ainsi que cette institution est composée de 186 pays tous membres de l'ONU (à l'exception notable Andorre, Monaco, Cuba, Corée du Nord, Liechtenstein, Tuvalu et Nauru). Il se trouve que ces pays sont administrés par des gouverneurs qui sont généralement les ministres de l'Économie et des Finances. Partant de là, on comprend que, entre 1990 et 1995, le Cameroun, en proie à la crise économique, a eu recours à la BIRD en matière de prêt et d'assistance technique. Les

---

<sup>24</sup> P. de Sernacqens "Les organisations internationales sont-elles utiles ?" *Revue Questions Internationales*, N° 63, sept-Octobre 2013, pp.28-34.

mobiles de cette intervention sont avant tout d'ordre idéologique, d'où les interconnexions entre la Banque Mondiale et la Société civile camerounaise<sup>25</sup>. Pour ce faire, il y a donc lieu de questionner l'idéologie libérale de la Banque Mondiale sur le point de vue de l'auto évaluation de la critique historique et de la praxéologie.

Au point de vue économique, il se trouve que le Cameroun entre dans la décennie 1990, dans une phase de rupture avec ses principes économiques fondamentaux. On peut ainsi mentionner l'agriculture. Le président Ahmadou Ahidjo notait à juste titre : " Au commencement était l'agriculture"<sup>26</sup>. La Banque Mondiale qui entre donc en coopération avec le Cameroun va donc avoir la responsabilité de matérialiser l'agro- économie comme fondement du développement du Cameroun. Il va de soi que sa démarche se situe dans le cadre étatique et que cet organisme incite les camerounais à promouvoir les activités agricoles comme : " Base de notre économie, notre progrès et de notre civilisation "<sup>27</sup>. De 1960 à 1970, l'économie camerounaise se situe sur le prisme du dirigisme et la société civile camerounaise inexistante ne peut avoir mot à dire<sup>28</sup>.

L'on comprend pourquoi " la politique a toujours primé sur l'économie. Les dirigeants n'avaient guère d'autre choix, car aux problèmes posés par la rébellion se sont ajoutés ceux de la coexistence avec les frères séparés depuis plus de 40 ans"<sup>29</sup>.

Il va de soi que la Banque Mondiale au cours de ces années, avait pu prendre connaissance d'une société civile camerounaise au Cameroun. René Dumont dans ses multiples ébats avait beau refuser les grandes orientations économiques. Il n'en demeure pas moins que la Banque Mondiale avait soutenu le libéralisme planifié, le développement autocentré. Ces deux concepts démontrent à suffisance que la première coopération entre le Cameroun et la Banque Mondiale se situe dans le cadre du renforcement des capacités de l'Etat<sup>30</sup>. Il s'agissait à ce niveau de la question de l'intérêt du Cameroun en matière de développement. Ce faisant, l'apport étranger semble ne pas avoir été pensé, pourtant il en résulte que : " Nombre de mesures ont été prises pour encourager l'initiative privée dont la plus importante fut l'adoption dès 1960,

<sup>25</sup> P. de Sernaclens "Les organisations internationales sont-elles utiles ?" *Revue Questions Internationales*, N° 63, sept-Octobre 2013, pp.28-34.

<sup>26</sup> A. Mama, "L'agriculture, base de l'économie du Cameroun, *Jeune Afrique Économique* ", Hors serie, 1996, pp. 164-165.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> P. de Sernaclens "les organisations internationales sont-elles utiles ?" *Revue question internationale*, N° 63, sept-Octobre 2013, PP. 28-34.

<sup>30</sup> Banque Mondiale, les apports de capitaux privés aux pays en développement vers l'intégration financière, Resumé, p.5.



d'une loi portant création du code d'investissement"<sup>31</sup>. Au vu de ceci, il y a lieu de reconnaître que la Banque Mondiale dont l'objectif était de favoriser le développement propre du Cameroun par le biais de l'État a été confronté à un échec entre 1960 et 1970. Comment le comprendre ? Si ce n'est pas le fait que la croissance démographique au Cameroun a été évolutive entre 1,9% et 2,1% entre 1971 et 1972<sup>32</sup>.

C'est à partir de là que la chute de la production agricole favorise les revendications paysannes auprès de l'État camerounais et des partenaires internationaux. "Les seigneurs de la terre" comme le disait Ahmadou Ahidjo, deviennent donc les premiers maillons de la société civile camerounaise, car malgré les comices agropastoraux, ils mettent tout en œuvre pour voir l'émulation de leurs droits et du développement. Il en résulte donc une situation d'omniprésence des composantes sociales qui font des interactions entre la vie sociale et la vie politique. C'est pourquoi il n'y a donc pas de césure entre la société civile et la société politique. Jean Gatsi de reconnaître que : " La société civile regroupe donc l'ensemble des organismes et mouvements citoyens qui sont superposés à la classe politique "<sup>33</sup>. Dans un tel contexte, la Banque Mondiale a pris sur elle le paysage socio politique du Cameroun et a décidé pour ce faire d'acter que le développement économique est indissociable de la création d'une société politique<sup>34</sup>.

En effet, entre 1990 et 2000, le Cameroun apparaît comme un pays où les composantes organisationnelles de la nation se trouvent confrontées aux responsabilités publiques. Jean Gatsi de reconnaître : " Toutes les stratégies des pouvoirs publics se situent dans cette optique. En tout état de cause dès 1992, de nombreuses formations politiques ont fait leur entrée à l'Assemblée Nationale, ce qui a confirmé leur appartenance à la société politique "<sup>35</sup>. Lorsqu'on parle de société politique, on doit indifférencier l'expérimentation des DDH de celle voulue volontairement par les pouvoirs publics. Annik Osmont parle dans ce sens de l'argument d'autorité<sup>36</sup>. Il se trouve dès lors que le modèle d'organisation économique voulu par la Banque Mondiale tient compte à la fois de :

- l'historicité du Cameroun comme ancienne colonie française
- du modèle d'organisme socio politique

---

<sup>31</sup> Mama, "L'agriculture, base ...", pp. 164-16.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p.165.

<sup>33</sup> Gatsi, *La Société Civile ...*, p.19.

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> *Ibid.*, p.26.

<sup>36</sup> A. Osmont, *La Banque Mondiale et les villes : Du développement à l'ajustement*, Paris, Éditions Khartala, 2003, p. 19.

- l'interprétation des référents de nature géopolitique

Autant de données qui nous permettent de parler d'une mise en situation cognitive dans le système sociopolitique du Cameroun, en vue de favoriser la réduction du sous-développement. La Banque Mondiale a donc privilégié durant le vent de la démocratie, non seulement les sorties médiatiques les multiples du maître Douala Moutomè, Avocat au Barreau du Cameroun installé à Douala<sup>37</sup>. La Banque Mondiale a donc, au travers de la démocratisation qui a souvent tourné le dos à la farce et a décidé de mettre en place les voies et moyens de lutter contre le sous-développement<sup>38</sup>. Le 31 décembre 1986 dans son message radio-télévisé, le chef de l'État camerounais Paul Biya, annonce aux citoyens camerounais que l'année 1987 ne sera pas facile<sup>39</sup>. Ce discours montre que la Communauté Internationale se décide de se mettre au service du Cameroun. C'est la raison pour laquelle le 19 février 1987, le chef de l'État du Cameroun annonce : " Le Cameroun a pu se tenir un peu à l'écart, mais a subi les effets de cette crise. Mais cette crise dure et aujourd'hui, mais ce que les Camerounais doivent savoir, c'est que la crise économique est là, elle a atteint le Cameroun"<sup>40</sup>. Tenant compte de ces propos, l'on comprend que la crise économique a mobilisé les acteurs financiers internationaux à agir pour le développement du Cameroun. Yaoundé n'avait pas tort de miser sur ce partenariat. André Siaka le fait observer lorsqu'il affirme : " Les bailleurs de fonds ne se trompent pas, leurs missions au Cameroun prennent toujours contact avec le GICAM afin de recueillir leur point de vue"<sup>41</sup>. Il s'agit donc pour la Banque Mondiale d'inverser les rapports avec les pouvoirs publics et d'instaurer un dialogue constructif avec les opérateurs privés et le patronat, compte tenu du contexte suivant lequel beaucoup d'organisations et de structures étaient financées par les pouvoirs publics. Le désengagement de l'État aidant ces structures, elles ont dû rechercher des financements auprès des bailleurs de fonds, notamment la Banque Mondiale. Cette dernière a ainsi soutenu la nécessité d'associer l'avis du secteur privé à la préparation de la Loi des Finances au Cameroun<sup>42</sup>.

Il apparaît que le financement de la Banque Mondiale au patronat camerounais était une nécessité, dans un contexte de privatisation. Il ressort en effet que. Les privatisations piétinent, ce sont les procédures de décision qui freinent ce processus. La privatisation est

<sup>37</sup> Gatsi, *La société Civile...*, p. 26.

<sup>38</sup> A. Osmont, *La Banque Mondiale et les villes du développement à l'ajustement*, Paris Cartalla, 2003, p.19.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 168.

<sup>41</sup> J. P. Bejot, "Gicam: le patronat comme interlocuteur de l'État", JAE numéro spécial, 1996, pp. 266-271.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p.268.

imposée par les bailleurs de fonds. Nous sommes pour la libéralisation<sup>43</sup>. Il apparaît donc que cette idéologie libérale a guidé l'action de la Banque Mondiale dans les rapports avec le gouvernement camerounais. Dès lors, intéressons-nous de manière pratique aux stratégies mises en place par cette institution afin d'orienter le développement économique du Cameroun.

### 3. La question de la gouvernance politique et l'essor de la société civile

La société civile se veut une barrière, un garde-fou contre les dérives des pouvoirs publics. En effet, les bailleurs internationaux ont compris dès 1987 durant le Consensus de Washington que les perturbations du commerce international, les défaillances des économies ne pouvaient conduire qu'à une profonde dépression marquée par :

- l'accroissement de l'endettement extérieur de l'État
- le déséquilibre de la balance
- le ralentissement de la croissance<sup>44</sup>.

Il en résulte donc un diagnostic de la faillite de l'État qui nécessite une série de mesures volontaristes d'où l'élaboration entre l'État du Cameroun et la BM, d'une déclaration de stratégie et de relance économique<sup>45</sup>. Il s'agit en fait pour cette institution d'insérer la relance économique dans le processus de privatisation compte tenu du principe suivant lequel les résultats d'exploitation de la plupart des sociétés d'État n'ont pas été à la hauteur des espoirs placés en elle et encore moins des investissements consentis par l'Etat<sup>46</sup>. C'est sous la pression de la Banque Mondiale que le 29 décembre 1989, l'Assemblée Nationale du Cameroun par loi, autorise le président de la république : " À définir par ordonnance dans les 12 mois suivant la promulgation de la présente loi, le régime de la privatisation des entreprises du secteur public et parapublic<sup>47</sup>." Le 22 juin 1990, le chef de l'État signe donc une ordonnance relative à la privatisation laquelle prévoit en relation avec la Banque Mondiale que le programme de privatisation repose sur 3 principes directeurs à savoir :

- l'évaluation préalable des sociétés à privatiser
- l'appel à la concurrence par voie d'appel d'offre

---

<sup>43</sup> Bejot, "Gicam: le patronat comme...", pp. 266-271.

<sup>44</sup> F. Dorcé, "Aux origines du programme de privatisation". JAE, numéro spécial, 1996, pp. 214-215.

<sup>45</sup> *Ibid.* p. 214.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> *Ibid.*

- la publicité avant le bouclage de toute opération financière.

Pour donc y arriver, la Banque Mondiale compte sur la société civile, le patronat, voire les institutions étatiques afin de faciliter la saine gestion de ce processus. C'est pourquoi, la Banque Mondiale conditionne l'État camerounais conformément à la théorie de la peur du gendarme qui conduit à moraliser le fonctionnement de la société camerounaise.

Dès lors,

"Chaque fois qu'une personnalité est nommée au gouvernement ou à un poste important des appareils étatiques il lui est demandé d'établir sa situation vis-à-vis des banques... La Banque Mondiale a d'ailleurs souhaité que soit publiée la liste des personnalités publiques qui sont des mauvais payeurs."

Pour la Banque Mondiale, le concours de la Société civile est donc utile dans son rôle d'alerteur de conscience. Nous savons qu'à la fin de mai 1996, le Cameroun avait un encours de 4 300 milliards de FCFA, provenant principalement des sources multilatérales (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, pour environ 20%) les sources bilatérales pour environ 74% contre moins de 6% pour les Banques commerciales<sup>48</sup>.

Il y a lieu de comprendre que la dette publique au vu de son énormité poussait. La Banque Mondiale à éviter de faire de l'État son interlocuteur unique. Pour les pouvoirs publics, c'était un procès d'intention ; car comme le note Julien Ngontah : " On est là pour prendre les coups quand l'État ne décaisse pas assez vite pour payer le service de la dette. Nous sommes constamment sur le front en première ligne<sup>49</sup>." Ce que le Directeur adjoint de la CAA (Caisse Autonome d'Amortissement), défend, c'est la vision pour laquelle la Banque Mondiale se défie de l'engagement de l'État camerounais en matière de remboursement de sa dette. Aussi durcit-elle les conditions d'emprunt, le suivi des opérations d'engagement et associe la société civile notamment le patronat à ses contrôles de vigilance. Il en résulte donc, comme le note si bien Isaac Njiemoun " L'on s'est rendu compte que nous avons des difficultés à travailler avec les bailleurs de fonds dans la mesure où nous étions perdus dans les profondeurs de l'administration"<sup>50</sup>.

En réalité, la situation de crise économique oblige l'État camerounais à entretenir d'excellentes relations avec les bailleurs de fonds. L'on comprend le sens de son passage devant

<sup>48</sup> Dorce, "Aux origines du programme...", pp. 214-215.

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> Bejot, "Gérer la dette ... ", p.197.

le Club de Paris en novembre 1995. Il en résulte un procès-verbal d'entente entre le Cameroun, la France, les États-Unis, la Suisse qui a permis à Yaoundé de rembourser quelques 40 milliards de dette à ce pays au moment de la mise en place de la facilité d'ajustement structurel renforcé de la part du FMI<sup>51</sup>.

Yaoundé a donc accepté que le stock de sa dette soit contrôlé par les IFI avec la participation de la Société Civile nationale et internationale. Cela était la garantie afin de pouvoir accéder aux conditions les plus favorables devant le Club de Paris. Julien Nbontah de reconnaître :

" On a des problèmes pour rembourser. On ne paie pas toujours à la bonne date. Cela en raison de la situation de crise que nous vivons. C'est d'ailleurs ce qui justifie notre passage devant le Club de Paris, ce qui nous permet d'alléger et de reprendre de façon normale, le paiement du service de la dette<sup>52</sup>."

En conséquence, la question qu'on se pose alors est celle de savoir comment ce contexte économique va servir de plate-forme à une société civile camerounaise placée en vigile par la Banque Mondiale, vis-à-vis des pouvoirs publics.

En effet, la société civile au Cameroun est un construit qui concerne à la fois les aspirations démocratiques, mais aussi les institutions politiques. À ce titre, la présence de la société civile dans la vie publique est un constat qui pousse les pouvoirs publics à collaborer et à cesser de l'ignorer. Cette importance est d'ailleurs relevée par le chef d'État camerounais qui dans son discours du 1<sup>er</sup> Juin 1995, annonce l'avènement du 3<sup>ème</sup> programme de privatisation qui se fait en accord avec la société civile<sup>53</sup>. Pour le Chef de l'État camerounais, la Banque Mondiale est un partenaire qui favorise la modernisation du secteur économique<sup>54</sup>, notamment industriel et bancaire faire<sup>55</sup>. A cet effet, la société civile tout en s'opposant et en dénonçant les irrégularités, favorise la transparence<sup>56</sup>.

Aussi, le gouvernement camerounais va comprendre " la nécessité (...) d'assurer la représentation Société Civile dans toutes les instances de notre pays. Cette représentation créée la confiance et constitue un élément capital de notre développement"<sup>57</sup>. Pour le gouvernement de Yaoundé, l'acceptation de cette conditionnalité permettait d'obtenir les financements hors

---

<sup>51</sup> Bejot, "Gérer la dette ...", p.199.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p.200.

<sup>53</sup> F. Dorcé, " La privatisation, Aussi, les services publics", in *JAE*, hors-série, 1996, pp. 226-227.

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> Gatsi, *La société civile ...*, p.18.

<sup>57</sup> *Ibid.*

portée du cadre bilatéral et des positions budgétaires. Autrement dit, la Société Civile qui voulait jouer le rôle de gendarme a plutôt permis à l'État camerounais de faciliter son désengagement dans le secteur économique. Le président Paul Biya de révéler : " Il n'est pas opportun dans la conjoncture actuelle que la puissance publique disperse son action et continue de s'impliquer dans les activités qui sont avant tout du ressort du secteur privé<sup>58</sup>". C'est la raison pour laquelle des procédures sont initiées par le gouvernement qui malencontreusement font peu d'effets : c'est cas des positions du secteur privé et de la Société Civile. Ce fait va à l'encontre du vouloir de la Banque Mondiale qui milite pour une meilleure gouvernance. Au président du GICAM André Siaka de reconnaître :

Nous sommes consultés épisodiquement. Mais nous ne sommes pas entrés dans le processus de dialogue constructif. Il n'y a pas de relations symétriques. Les pouvoirs publics n'ont pas encore intégré la nécessité d'associer régulièrement le secteur privé à la prise de décisions dans le domaine économique, pas seulement dans l'intérêt des opérateurs privés, mais dans celui de l'économie nationale<sup>59</sup>.

Il apparaît à ce niveau que les organisations des mouvements citoyens auraient pu éviter les décisions maladroites de l'État camerounais si cela avait donné lieu à un dialogue avec les pouvoirs publics. C'est pourquoi la gouvernance voulue par la Banque Mondiale se heurte à un certain nombre de réalités entre autres, celle de la transition démocratique, de la mutation économique, de la gestion du contenu social des institutions. Or, au point de vue sociologique, la notion "d'institution" nous renvoie à la compréhension d'Émile Durkheim. Ce dernier a notamment théorisé qu'il revient à la société d'instituer ses modes de conduite en vue de se construire une perspective<sup>60</sup>. Tenant compte de ceci, nous pouvons donc conclure qu'en matière de gouvernance, tout le monde était d'accord sur les principes, mais qu'il n'en demeure pas moins vrai que l'absence de dialogue était un frein à la relance de l'économie camerounaise. C'est la raison pour laquelle la Banque Mondiale se devait de concevoir un nombre d'actions vis-à-vis de la Société Civile. Lesdites actions devaient faire de cette dernière un moteur de croissance de l'économie camerounaise<sup>61</sup>.

---

<sup>58</sup> *Ibid.*, p.226.

<sup>59</sup> J.P. Bejot, *Gicam : Le patronat comme un interlocuteur de l'État*, pp. 256-257.

<sup>60</sup> J.C. Ricci, *Introduction à l'étude du droit*, Paris Hachette, 1993, pp. 106-109.

<sup>61</sup> ABM, 310, BM, "Équité de développement au Cameroun", 2006, p.9.

## II. OPERATIONNALISATION DES POLITIQUES DE LA BANQUE MONDIALE VIS-A-VIS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La Banque Mondiale propose un modèle de développement fondé sur le libéralisme économique. Ce modèle vise à généraliser les échanges commerciaux et à proposer de manière globale une vision qui oblige les États à se mettre en posture d'assistanat. Il apparaît que la Banque Mondiale procède par différents instruments. Les manifestations concrètes de cela sont à lire en termes de financements de diverses natures aux États<sup>62</sup>. Il s'agit à ce niveau d'un principe fondateur qui va guider notre réflexion sur les relations entre la Banque Mondiale et la Société Civile. Pour ce faire, nous allons questionner la manière d'agir de la Banque Mondiale par le canal de l'arme financière vis-à-vis de la Société Civile. Deux axes vont pour cela être retenus afin de rendre cela explicite à savoir la politique de subventions comme stratégie de la Banque Mondiale et Les financements alternatifs comme instruments de soutien à l'avènement de la bonne gouvernance.

### 1. La politique de subventions comme stratégie de la Banque Mondiale

La subvention apparaît comme un financement annexe octroyé par un partenaire en vue de la réalisation d'un programme. C'est pourquoi au lendemain de la deuxième Guerre Mondiale, la Banque Mondiale énonça un certain nombre de principes en vue de favoriser le progrès et le développement<sup>63</sup>. Ces règles énoncées sont des dispositifs en matière financier considérés comme opérationnels. La Banque Mondiale s'était donné pour objectif la sauvegarde du modèle de développement des États par la mise en place des programmes d'action en direction des pouvoirs publics. La crédibilité de l'analyse nous permet de dire que la Banque Mondiale a fait des subventions un moyen d'organisation du système économique. Il faudra attendre la décennie 90 pour voir la Banque Mondiale s'intéresser au secteur non compris dans l'économie camerounaise ; ce qui a de facto crédibilisé la Société Civile comme partenaire international. Les subventions visent ainsi non seulement à mettre à disposition des ONG, des personnes morales, des moyens facilitant leurs interventions sur la scène publique. C'est dire que la Banque Mondiale utilise l'arme financière, la met en œuvre par des mécanismes institutionnels qui obligent ainsi à mettre en place des stratégies en termes de décentralisation et de désengagement de l'État. Il se trouve que le financement de la Société Civile est une forme

---

<sup>62</sup> Banque Mondiale, Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique Centrale 2000 : l'intégration et le financement du Commerce intra sous régionale, p.12.

<sup>63</sup> Osmont, *La Banque Mondiale et les villes...*, p. 8.

d'ingérence dans les projets de développement des États<sup>64</sup>.

C'est pourquoi Robert Mac Nammara notait alors président de la Banque Mondiale notait : " Cette Banque Mondiale née sur les ruines de la seconde Guerre Mondiale est devenue un des instruments les plus constructifs au monde de l'aspiration humaine au progrès. Et cependant, il a seulement commencé à peine à développer son potentiel au service de la société et de l'assistance"<sup>65</sup>. Il apparaît dès lors que la Banque Mondiale en tant que bailleur de fonds dans l'optique de la relance économique consulte les partenaires de la Société Civile, discute avec eux, facilite leur mode d'organisation. Et l'on comprend dès lors pourquoi elle a mis en place en 1996 un tableau des indices de l'économie camerounaise en matière de réduction du coût de la vie, mais aussi, contraint le patronat camerounais à revoir son mode de fonctionnement afin de bénéficier de ses subventions<sup>66</sup>.

Il se trouve qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1996, le GICAM a augmenté ses cotisations annuelles passant de 600.000 à 675.000, mais aussi de 900.000 à un million pour ce qui est des entreprises. Tandis que les PME – PMI voyaient leur taux de cotisation rester stable à 300.000<sup>67</sup>. Il apparaît donc en signe de dialogue constructif que les privatisations ont été des moyens pour les opérateurs privés, pour les personnes morales d'agir en vue de mettre l'État face à ses responsabilités en matière de croissance et de financement. La Banque Mondiale a ainsi contribué à l'élaboration d'une législation économique supra nationale au sein de l'UDEAC et de la CEMAC. L'objectif étant selon Samuel Kondo de prouver que : " Le secteur a aussi pour mission de pousser l'intégration régionale qui jusqu'à présent est resté un vain mot, alors que c'est une nécessité privé économique"<sup>68</sup>.

---

<sup>64</sup> Gatsi, *La société civile ...*, p. 22.

<sup>65</sup> Osmond, *La Banque Mondiale et les villes ...*, p. 17.

<sup>66</sup> Bejot, *Gicam: le patronat...*, p.266.

<sup>67</sup> *Ibid*, p. 267.

<sup>68</sup> Bejot, *Gicam: le patronat...*, p.266.



**Tableau n° 4 : État économique et situation financière du Cameroun en 1996**

<b>Dettes extérieures du Cameroun</b>	<b>Recette budgétaire</b>	<b>Cotisation patronale initiale</b>	<b>Cotisation patronale en 1996</b>
Dettes extérieures du Cameroun en chiffre réel	104	413	508
État et endettement extérieures	490 Milliards	280	180
Recette fiscale au point de vue budgétaire	700 Milliards	600.000	675000
Élévation de la cotisation patronale par catégorie grande entreprise	130 Entreprises	90000	1000.000
Cotisation PME- PMI	300 .000	300 .000	300 .000

**Source :** Bulletin d'information économique du Cameroun du 1<sup>er</sup> Juillet 1996.

Ce tableau montre que la situation économique du Cameroun était en dents « de scie », il apparaît que, les indicateurs de croissance économique étaient tous en berne. L'endettement extérieur était d'une importance relative, ce qui handicapait la balance des paiements. Ce type de structure économique oblige les pouvoirs publics à construire un modèle financier consistant à ne rembourser que les emprunts. Dans l'Afrique de la dévaluation et de la crise économique la théorie de l'échelle de Ponzi<sup>69</sup> commence à se faire jour. Afin d'éviter l'hypothèque de ressources par les fonds-vautours comme ce fut le cas dans des pays comme le Congo-Brazzaville, le gouvernement de Yaoundé négocie avec les bailleurs de fonds internationaux les mécanismes qui facilitent une gestion progressive de sa dette.

C'est en prenant compte du poids régional du Cameroun de sa position géostratégique que la Banque Mondiale s'implique auprès des acteurs de la société civile. Notons que la nature ou dimension négative de la conjoncture économique, obligeait les pouvoirs publics à sortir de cette posture d'hybris<sup>70</sup> qui voudrait que seul celui qui gouverne sait tout ! John Stuart Mills mettait d'ailleurs en évidence le principe d'après lequel : "tout gouvernement se doit d'être respectueux de la chose publique et de l'opinion des populations ; s'il avère que le gouvernement représentatif s'oppose à l'avis du peuple, il devient de fait illégitime et justifie son renversement"<sup>71</sup>.

<sup>69</sup> Encore appelé pyramide de Ponzi, c'est un montage financier frauduleux qui consiste à rémunérer les investissements des clients essentiellement par les fonds procurés par les nouveaux entrants.

<sup>70</sup> Orgueil.

<sup>71</sup> J. Stuart Mills, *Le gouvernement représentatif*, Troisième édition, Paris, Guillaumin et Cie, Libraires, 2012, p. 102.

Yaoundé avait donc l'obligation de considérer le vouloir des acteurs de la société civile qui, poussé par les OING comme le CICR<sup>72</sup> dénonçait les conditions d'incarcération des militants des Droits de l'Homme. Ces derniers comme Célestin Monga, avaient pris fait et parti pour les forces dites d'opposition qui revendiquait une plus grande liberté pour les populations. La figure tutélaire de Me Douala Moutomè et son rôle dans les réseaux internationaux de promotion du droit incitait le gouvernement de Yaoundé à une gestion autre des affaires publiques<sup>73</sup>. Observons pour ce faire la relative amélioration économique qui résulte de cette conciliation sous le patronage de la Banque mondiale pour l'économie camerounaise.

C'est tenant compte de tout ceci que la Banque Mondiale s'est décidée à accroître ces financements entre 1995 et 1996 aux ONG. Il s'agit donc de comprendre que l'État providence est entré en faillite à cause de sa gouvernance. En effet la perte des initiatives de développement au plan global a obligé les États à accepter les plans d'ajustement avec le concours des partenaires bilatéraux. Ce soutien a permis au Cameroun d'atteindre une croissance réelle de 3,3% entre 1994 et 1995<sup>74</sup>.

Cette croissance appauvrissante justifie une infraction à 13% ; ce qui pénalise la reprise économique. La Banque Mondiale va donc inciter l'État camerounais à des réformes structurelles en sortant du schéma de l'État omnipotent et omniprésent. C'est la raison de son soutien à la Société Civile camerounaise où les financements sont dirigés en vue de contribuer à la modernisation des structures économiques camerounaises. La Banque Mondiale va ainsi demander :

- la mise en place d'un nouveau programme économique et financier
- la réduction du déficit budgétaire global à 1,5% du Produit International Brut
- la stabilisation du déficit des transactions extérieures
- la réduction de l'inflation pour la perte de l'État à moins de 8%
- la réduction de la taille de la fonction publique
- le renforcement de la gestion du secteur public
- le désengagement de l'État des entreprises publiques

---

<sup>72</sup> Comité international de la Croix rouge.

<sup>73</sup> Gatsi, la société civile..., p. 19.

<sup>74</sup> S.A. Achu, " Nos priorités pour 96 et 97 entre l'Afrique et l'Europe", 1996, pp. 176-187.

- la restructuration du secteur financier
- la lutte contre le chômage
- la maîtrise des finances publiques<sup>75</sup>.

Comme on le voit, toute cette batterie de mesures constitue un ensemble d'impositions à l'État Cameroun. Il est présenté en tenant compte des possibilités réelles et des subventions accordées par des organismes internationaux à l'instar de la Banque Mondiale. La Banque Mondiale va donc inciter la Société Civile Camerounaise à se mobiliser sur des sujets tels que : la corruption, l'incivisme fiscal, les détournements de fonds et l'on peut constater la mise en place des séminaires de formation et des consultations régulières entre cet organisme et celles de la Société Civile camerounaise. La CIDHL<sup>76</sup> va ainsi prendre son essor en dénonçant de manière régulière les postures autoritaires de l'État camerounais comme facteur de mauvaise gouvernance, de ralentissement de l'économie<sup>77</sup>. En réalité la Banque Mondiale, afin de justifier sa participation au redressement économique du Cameroun avait besoin que le gouvernement soit attentif et prenne des mesures afin d'améliorer le label camerounais.

Cela passait notamment par une surveillance du contrôle de qualité du producteur à l'exportateur<sup>78</sup>. La Société Civile camerounaise est donc un allié, du point de vue théorique comme un acteur qui a permis une évolution positive de la situation économique et financière du Cameroun. Les chiffres semblent d'ailleurs l'illustrer lorsque l'on constate que la production cacaoyère est passée de 109.000 tonnes de 1994 à 1995 à 130.000 tonnes entre 1996 et 1997. Il en va de même du coton qui a atteint 195.000 tonnes en 1995-1996, de la banane dont la production est estimée à 250.000 tonnes<sup>79</sup>. Au vu de tous ces chiffres, l'on peut constater que l'action du GICAM<sup>80</sup> et des ONG a contribué à une certaine réduction des prix durant la politique de libéralisation des prix<sup>81</sup>.

Dès lors, il apparaît qu'à son corps défendant, et non sans avoir longtemps traîné les pieds, le Cameroun qui se voulait le géant économique d'Afrique Centrale a dû accepter le contrôle de son économie par les Institutions Financières Internationales. C'est la raison pour

---

<sup>75</sup> Banque Mondiale, "Rapport sur le développement au Cameroun : Combattre la pauvreté", 2000- 2006, pp.11-13

<sup>76</sup> Comité National des Droits de l'Homme.

<sup>77</sup> Rapport du CIDHL, 1996-1997, p. 5.

<sup>78</sup> Achu, *Nos priorités...*, p.276.

<sup>79</sup> *Ibid.*

<sup>80</sup> Groupement inter- patronal du Cameroun.

<sup>81</sup> Achu, *Nos priorités...*, p.276.

laquelle depuis les accords de confirmation avec le FMI en septembre 1988<sup>82</sup>, qui furent paraphés pour une période de 18 mois, il fut intégré les mesures suivantes :

- relèvements des impôts et des taxes
- réduction de la masse salariale
- restructuration des entreprises publiques avec de contrats de performances<sup>83</sup>.

C'est durant cette période qui se situe entre 1988 et 1991 que la Banque Mondiale soutient le programme d'investissement public pour un montant total de 600 milliard de FCFA<sup>84</sup>. Mais il faut noter que ce programme va se traduire par un échec ; car le Produit Intérieur Brut continue sa dégringolade à cause du faible soutien financier des autorités camerounaises.

Tenant compte de cette expérience, la Banque Mondiale va au cours de la période 1994- 1996 soutenir la Société Civile camerounaise à hauteur de 52,6 milliards de FCFA. Ce qui va aider l'État à conclure un 4<sup>e</sup> accord avec le Fonds Monétaire International. Les objectifs à ce niveau sont :

Réduire l'inflation à moins de 8%. Cet apport à la Société Civile permet donc d'observer les performances obtenues par l'économie camerounaise lorsque les pouvoirs publics sont en partenariat avec les ONG. Porter le taux de croissance du PIB à 5%.

## **2. Les financements alternatifs comme instruments de soutien à l'avènement de la bonne gouvernance**

Le thème central de cette étude nous permet d'analyser que tout État met en place des plates-formes de soutien alternatif à son économie. Il s'agit d'appareils financiers puissamment organisés dont la priorité est de permettre aux organismes publics de lever des fonds sur le marché financier mondial. Les Clubs de Paris, de Rome sont Des réunions des bailleurs de fonds au sein desquels les priorités furent accordées au développement économique, social, harmonieux et durable. Ces institutions sont des instances qui ont permis aux Institutions Financières Internationale et à l'État camerounais de présenter les programmes en vue de

---

<sup>82</sup> Le stand-by Arrangement ou Accord de confirmation du Fonds monétaire international est une facilité de prêt créée en 1952, permettant d'apporter une aide financière sous condition à un pays qui en fait la demande, souvent pour sortir d'une crise économique.

<sup>83</sup> Banque Mondiale, "Rapport sur le développement au Cameroun... ", 2000- 2006, pp .11-13.

<sup>84</sup> M. Alpha Barré, *Après une si longue crise, le retour de l'espérance*, Entre l'Afrique Occidentale hors-série, 1996, pp. 188-193.

renforcer la Société Civile nationale. C'est la raison pour laquelle le gouvernement camerounais va donc vers ces institutions demander des prêts afin de soutenir sa bonne gouvernance entre 1994 et 1997.

L'on reconnaît alors que les mécanismes de financements utilisés ne relèvent pas toujours du cadre bilatéral ou multilatéral conventionnel. Il se trouve en effet que la modernisation voulue dans la décennie 1990 dans les pays africains avait été un moyen de faire éclore la société civile<sup>85</sup>. C'est la raison pour laquelle ces plates-formes financières conditionnaient leur soutien à l'État camerounais en insistant sur les principes de bonne gouvernance, de saine gestion des finances et d'établissement d'un État de droit. Cette conditionnalité a fait en sorte que le gouvernement camerounais se doit d'incorporer la notion de la société civile dans sa gouvernance. Les différents rapports sur l'environnement de l'investissement en zone CEEAC<sup>86</sup>, démontrent qu'entre 2000 et 2009, les interprétations et conclusions des experts financiers dénotent que l'absence de l'État de droit est un handicap pour le développement<sup>87</sup>.

Le Cameroun qui fait partie des pays en développement et dont l'activité économique provient essentiellement du secteur primaire avait nécessairement besoin de ces investissements. L'on comprend pourquoi les pouvoirs publics ménagèrent les villes mortes et des deux élections présidentielles de 1991 et de 1997.

Cette situation a permis à la société civile de procéder à une accumulation du capital, de se rapprocher de la diaspora et d'accroître son influence sur la scène politique nationale. Il semble se dégager un constat : le Cameroun s'est pourvu d'un environnement susceptible de stimuler la mise en place d'un modèle économique conforme à la volonté de la Communauté Internationale. Pour la société civile, il fallait libérer l'accumulation financière privée, longtemps pénalisée par des facteurs institutionnels qui altèrent les perspectives de rentabilité et de développement économiques<sup>88</sup>.

En effet, l'accumulation financière privée se trouve entre l'un des instruments à partir desquels on en arrive à classifier un État. Tout ceci nous amène à dire que depuis le début des années 1990, l'État camerounais a essayé à travers un dialogue avec la communauté des

---

<sup>85</sup> Banque Mondiale, World development report, 1999, "Attacking the poverty", p. 18.

<sup>86</sup> Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale.

<sup>87</sup> Le Groupe de la BAD, "Département régional de l'Afrique Centrale : environnement de l'investissement privé en Afrique Centrale", p.7.

<sup>88</sup> Crédit Risk International, *Rapport 2000*, p.1.

bailleurs de fonds de se donner un visage responsable afin d'attirer et de promouvoir les investissements étrangers<sup>89</sup>, de faire baisser la tension politique, d'éviter les risques financiers mais surtout, de favoriser l'accueil des investisseurs étrangers. Le dialogue privé/ public a donc été une donnée fondamentale en vue de contribuer à l'attente des missions confiées par l'Etat<sup>90</sup>. C'est la raison pour laquelle un informateur note :

Le dialogue privé public a pour mission de promouvoir le développement du secteur privé. Dans cette perspective, il est sollicité pour de nombreuses missions consistant à aider les opérateurs économiques, à élaborer les dossiers de financement, à élaborer les dossiers de financement, à les appuyer dans les différents États de la création de leurs entreprises, à proposer les formations adaptées à leurs besoins d'affaire, à leur fournir une assistance technique pour répondre à des appels d'offre publics ou privés<sup>91</sup>.

Il apparaît que le côté des Droit de l'Homme et des libertés soit celui qui a été cause des distanciations entre l'État et la Société Civile. C'est la raison pour laquelle dans cette étude, nous avons essayé de démontrer à ce niveau que l'État s'est efforcé d'entretenir un dialogue qui se voulait constructif en vue de pouvoir bénéficier des financements de la communauté internationale. Partant de cela, on peut donc retenir en faisant un bilan que point de vue politique, économique et social, les pouvoirs publics au Cameroun furent confrontés à la nouvelle stratégie de la Banque Mondiale. La société civile réémerge dans le contexte de démocratisation. À cette période, de nombreux défis s'imposaient. Ces derniers ont consisté d'une part à faire face à l'idéologie libérale qui a affecté le modèle étatique traditionnel alors en vigueur au Cameroun, mais aussi, l'imposition des conditionnalités a été pour les pouvoirs publics une obligation de dialoguer avec la société civile afin de faire un front commun, de rechercher des subventions et des financements. Il s'est donc agi pour cela, d'intensifier les échanges aussi bien du point de vue bilatéral que multilatéral tout en ménageant les partenaires de la société civile.

---

<sup>89</sup> Crédit Risk International, *Rapport 2000*, p.1.

<sup>90</sup> Banque Mondiale, "Rapport sur le développement au Cameroun ...", pp .11-13.

<sup>91</sup> Ekani O., 70 ans, enseignant, Yaoundé, le 15 aout 2022.

**CHAPITRE IV : BILAN DE LA RELATION BANQUE  
MONDIALE ET SOCIETE CIVILE AU CAMEROUN**

La Banque Mondiale intervient dans les processus d'ajustement et de développement dans les pays situés pour la plupart dans l'hémisphère Sud. À ce titre, elle se préoccupe de certaines problématiques comme la gouvernance, la démocratie, la lutte contre la corruption et le développement de la société civile. Le problème de cette section réflexive est donc de faire un bilan des différentes initiatives prises par la Banque Mondiale afin de promouvoir la société civile camerounaise. Nous avons vu, tout au long de ce travail comment les stratégies de la Banque Mondiale, les politiques ont permis le renforcement et la mise en place d'une société civile au Cameroun. Nous avons donc acté dans ce travail deux grands axes afin d'établir un inventaire des réalisations de la Banque Mondiale vis-à-vis de la société civile. Le présent chapitre s'articule autour de deux axes d'analyse principaux : le bilan dans un premier temps et enfin l'aperçu global des limites de son action concernant les activités de la société civile. De façon précise, il sera question de ressortir la contribution financière de la Banque Mondiale sous le cachet des revendications syndicales et sociales au Cameroun. À cela s'ajoute l'épineux problème des divisions et des divergences d'opinion entre Banque Mondiale et société civile. Dans la deuxième articulation, l'optique consistera à mettre en exergue l'action de la Banque Mondiale dans le processus d'établissement de l'état de droit au Cameroun et enfin montrer que la Gouvernance économique comme illustration de l'échec de la Banque Mondiale vis-à-vis des actions.

## **I. LE BILAN D'ORDRE POLITIQUE DE LA RELATION BANQUE MONDIALE ET SOCIÉTÉ CIVILE AU CAMEROUN**

Pour établir un bilan d'ordre politique de l'action de la Banque Mondiale, il faut prendre en compte le principe suivant lequel le paradigme financier est indissociable du politique. Dès lors, le Cameroun qui accède à l'indépendance en 1960 et qui se construit univers dans le monde des Relations Internationales va chercher à travers différentes coopérations et accords non seulement à s'affirmer, mais aussi à fonder des partenariats. Pourtant, la situation politique interne au Cameroun va montrer l'essor des forces sociales qui s'opposent au mode de gouvernance voulu par le Président de la République Ahidjo et son successeur. C'est la raison pour laquelle dans ce travail, nous nous sommes intéressés à l'affirmation du mouvement face à l'État républicain en insistant sur la contribution de la Banque Mondiale.



## **1. La contribution financière de la Banque Mondiale aux revendications syndicales et sociales au Cameroun**

La crise économique qui survient dans les années 80 oblige l'État camerounais à convenir de la nécessité de chercher des financements. Il en résulte donc que le Cameroun se soit lancé à la recherche des soutiens à même de permettre la survie de son économie. L'on peut se référer aux principes de Pierre Moussa qui note que : " La faillite des États africains, est une conséquence logique de la mauvaise planification du développement voulu et soutenue par les grands argentiers du monde"<sup>1</sup>. C'est avec un tel raisonnement que l'État du Cameroun a entrepris de se soumettre aux exigences internationales d'un certain nombre d'acteurs lesquels ont fini par interférer sur le vécu social national. Cette situation a conduit à la brutalité du processus de démocratisation dans les années 1990-1991.

En effet, les accords Stand-by de 1988, résultat immédiat du processus de Washington de 1986 avaient fait penser aux Institutions Financières Internationales qu'elles étaient devenues les gendarmes du monde<sup>2</sup>. Dans cette posture, il apparaît clairement dans ce travail que le processus de démocratie enclenché d'après certain par le régime du Renouveau a eu des incidences sur l'action de ces institutions au Cameroun<sup>3</sup>. Pour d'autres, la démocratisation est le résultat de la contestation et de l'opposition à la monopolisation du procès-verbal<sup>4</sup>. De ce quiproquo naît une incompréhension en ce qui concerne la légitimité du principe démocratique au Cameroun. En conséquence, les relations initiales avec la société civile et la Banque Mondiale vont être considérées comme suspicieuses en ce qu'elles remettent à mal le principe de souveraineté au Cameroun qui stipule : " Le refus pour tout État de s'ingérer dans les affaires internes du Cameroun "<sup>5</sup>.

Ceci dit, le financement que ce travail met en exergue et les relations que la Banque Mondiale entretient avec la société civile sont donc signés d'intrusion diplomatique. Pourtant, la nouvelle gouvernance voulue : par la Banque Mondiale constitue un facteur de divorce entre l'État et le bailleur de fonds. C'est à la suite de cela que l'on évoque un divorce entre l'État et la société civile camerounaise. Nous sommes en état de constater que la structure et l'organisation de la Banque Mondiale sont autant de facteurs qui réorientent l'organisation

---

<sup>1</sup> P. Moussa, " Entretien avec Jean Marc Delagoce", *Jeune Afrique* n°1125, Décembre 1983, pp.11-13.

<sup>2</sup> S. Latouche, " A quoi sert la Banque Mondiale et le FMI ?", *Afric Asie*, hors-série, 1999, p.8.

<sup>3</sup> P. Biya, *Pour le libéralisme communautaire*, Yaoundé, Éditions Sopecam, 1986, p. 70.

<sup>4</sup> P. Bouopda Kamé, *La quête de libéralisation politique au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 75.

<sup>5</sup> P.F. Ngayap, *Cameroun qui gouverne ? D' Ahidjo à Biya, l'héritage et l'enjeu*, Paris, l'Harmattan, 1983, p.32.

économique et les systèmes de développement des pays<sup>6</sup>.

Dans les domaines d'intervention de la Banque Mondiale, il est à noter que la coopération financière internationale est souvent mise en avant afin de valoriser les raisons pour lesquelles la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement intervient. Dans le cas du Cameroun, c'est la raison pour laquelle les politiques initiées ont eu tendance à répondre aux aspirations de la société internationale premièrement et non à celles du Cameroun. C'est pourquoi durant tout ce travail, nous avons constaté que la contestation politique, les revendications sociales initiées dès 1990 ne sont que la résultante des attitudes revendicatrices que l'on a observées au Cameroun depuis 1945. En effet, les travaux de Léon Kaptué<sup>7</sup> mais surtout de Richard Joseph démontrent à suffisance que les Camerounais n'ont eu de cesse de poser les actes, soit en vue d'acquérir leurs libertés soit en vue de revendiquer leurs droits. Les émeutes de 1945 et 1955 sont donc un prélude aux méthodes utilisées par la société civile afin de revendiquer plus de liberté au Cameroun.

En 1991 en effet, les revendications politiques surgissent avec violence comme on le voit dans les chapitres III et IV du travail. Nous découvrirons que la démocratie est un facteur d'existence de certaines forces face à l'État. C'est pour ce faire que si l'on s'en tient aux rapports de la Banque Mondiale, les violences politiques constituent des facteurs qui s'opposent à la stabilité politique<sup>8</sup>. Le facteur de démocratisation au Cameroun a montré qu'aucune société ne peut avancer de manière efficiente sur les modèles administratifs coloniaux. Nous savons à la lecture de certains auteurs que la colonisation est à la base de la prise de conscience par les africains en général et des Camerounais en particulier, des politiques discriminatoires qui se sont appliquées à eux<sup>9</sup>. Il se trouve en effet que la population camerounaise depuis la période allemande n'a eu de droit que de revendiquer ses droits. Des figures à la stature historique particulière telles que Moumé Etia, Mandessi Bell ont longtemps incarné ce que Daniel Abwa nomme affectueusement l'irrédentisme camerounais<sup>10</sup>.

Il apparaît au travers de ce travail que les syndicats camerounais à l'exemple de l'USCC et bien d'autres, du fait de la monopolisation politique d'Amadou Ahidjo n'ont pas bénéficié

---

<sup>6</sup> Ngayap, *Cameroun qui gouverne ?...* ; p.32.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> ABM, 313, CDSRAC, "Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique centrale", 2000, « l'intégration et le financement du commerce intra sous régional », p.14.

<sup>9</sup> J. G. Otabela, " Les politiques discriminatoires de la France au Cameroun ", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, p.42.

<sup>10</sup> *Ibid.*

des soutiens financiers de la communauté internationale. Mais cela n'a pas empêché l'action de certaines figures qui ont maintenu la flamme du syndicalisme. Il est donc question des personnages tels que Jacques Ngom qui par leur action ont éveillé les consciences dans un contexte politique rythmé par un régime dictatorial<sup>11</sup>. Il se trouve en effet que le surgissement des revendications politiques a permis aux syndicats de retrouver la raison d'être mais aussi leur liberté de parole. C'est pour ce faire que la Banque Mondiale a entrepris en imposant une nouvelle gouvernance, de faciliter les subventions accordées à la société civile. C'est le sens de l'éclosion d'une conscience civile nationale au Cameroun et de la multiplication des acteurs. L'émergence de la démocratie au Cameroun a conduit l'État à s'opposer frontalement à la société civile<sup>12</sup>.

Tenant compte de ceci, nous pouvons convoquer le modèle théorique qui souligne à suffisance qu'un organe, ou une instance joue un rôle spécifique dans un système. Il se trouve en effet que le présent travail a posé le problème, si non le jeu ambigu de la Société Civile autant<sup>13</sup> en termes d'acteurs que d'actions. C'est la raison pour laquelle il a fallu procéder à l'établissement d'un lien entre la politique et la société civile.

En effet, l'analyse scientifique démontre à suffisance qu'il est question de mettre en exergue non seulement les aléas mais aussi les hypothèques à partir desquelles toute société politique se développe. C'est la raison pour laquelle les projets de gestion, les aspects de commandement, les faits suivant lesquels la société civile se déploie en vue de favoriser l'essor des acteurs de développement, constitue une matrice. L'ordre de la prise en compte des réalités fonde en effet un ordre économique et social différent. Il nous souvient à la lecture de certains auteurs, les Instituts Financiers Internationaux sont avant tout des acteurs de modélisation du monde<sup>14</sup>.

C'est pourquoi dans ce travail, nous nous sommes efforcé de démontrer que toute aspiration démocratique est avant tout liée à un conditionnement financier. L'on comprend dès lors pourquoi ce travail souligne la politique de la conditionnalité. En cela, nous devons reconnaître que ce premier pas analytique nous a permis de dire que les acteurs de la société civile quels qu'ils soient ont recherché de manière permanente l'appui des membres de la société civile camerounaise.

---

<sup>11</sup> P. Gaillard, *Ahmadou Ahidjo (1922 -1989), Patriote et Despote, bâtisseur de l'État Camerounais*, Paris, Jalivres, 1994, p.60.

<sup>12</sup> Gatsi, *La société civile ...*, p. 15.

<sup>13</sup> Abega, *Le retour de ...*, p. 16.

<sup>14</sup> *Ibid.*

## **2. De la Banque Mondiale aux sociétés civiles camerounaises : monopolisation et division**

Les rapports entre Banque Mondiale et société civile au Cameroun sont complexes, à la fois complémentaires et antagonistes. Il se trouve en effet que le modèle libéral fait de la société le pilier du développement. Une manière de remettre en cause la thèse et le modèle réaliste sur la toute-puissance de l'État comme organisateur du territoire et facteur de développement. L'intrusion de la Banque Mondiale dans les pays africains en général et au Cameroun en particulier, survient dans un contexte de crise économique et sociale. Cette dernière dans les décennies 80 et 90 fragilisa la construction des États africains, fissa leur socle, hypothéqua leurs moyens de financement, bref empêche leur développement. Il Ya donc lieu à ce niveau d'observer l'émergence des nouveaux acteurs qui constituent la société civile<sup>15</sup>.

La Banque Mondiale comme tous les bailleurs de fonds internationaux se devait de tenir compte de cette nouvelle donne provoquée en partie par les effets pervers des politiques par elle initiées. Les résultats auxquels ce travail a abouti démontrent que pour n'avoir pas mesuré l'incidence de la théorie de la causalité, la Banque Mondiale à, tout en soutenant l'État joué contre ce dernier. C'est pourquoi elle s'est efforcée de financer la société civile ; ce qui a facilité son éclosion de soutenir les programmes économiques de l'État pour son redressement. Cette réalité démontre à souhait l'utilisation de l'arme financière dans les rapports que cette institution entretient avec l'État et les organisations de la société civile. La recherche permanente de la stratégie du contrôle va ainsi s'imposer<sup>16</sup>.

La Banque Mondiale cherche ainsi à contrôler à la fois ses finances, mais de plus les organismes de la société civile. Cela est d'autant plus nécessaire que c'est la finalité du Consensus de Washington qui lie à la fois modèle économique et gouvernance politique. Autrement dit, sans moyen économique, il ne saurait y avoir le développement. Cette approche définie par beaucoup d'économistes comme Joseph Stiglitz est ainsi devenu devenue le leitmotiv d'une Banque Mondiale qui se repositionnait en Afrique sur le créneau d'acteur majeur du développement<sup>17</sup>. Dès lors, cette étude va montrer que l'éclosion de la société civile camerounaise comme fille *a posteriori* des syndicats des années 1940 a permis à la Banque Mondiale de peser sur la scène politique et institutionnelle camerounaise. La Banque Mondiale

---

<sup>15</sup> Gatsi, *La société civile...*, p.13.

<sup>16</sup> Gouloudja F., 55 ans, Activiste de la société civile, Yaoundé, le 17 juin 2022.

<sup>17</sup> Banque Mondiale, "Le développement au seuil du XXI<sup>em</sup> siècle". Rapport sur le développement en Afrique, 1999- 2001, p.19.

a procédé à la fois par :

- des formations et séminaires
- des subventions financières
- la synergie d'actions et d'écoute
- la recevabilité des rapports et des notes<sup>18</sup>.

Les différentes investigations auxquelles ce travail est soumis ont permis de comprendre que l'idéologie libérale avait comme corollaire la mise en place de la bonne gouvernance.

Cette dernière pose la question de l'État responsable dans un contexte de faillite économique. Les années 1990 et 1994, marquées par la dévaluation et par la crise économique, ont donc incité les dirigeants successifs de la Banque Mondiale, à construire une approche faisant de la société civile le garant de la bonne gestion de l'Etat<sup>19</sup>. Dans ce travail nous avons observé que cette posture rencontrerait l'opposition des procès-verbaux publics qui se refusait de perdre leur monopole en matière régaliennne. Cela est sans doute dû à la mentalité politique en vigueur depuis les années 1960 qui avait institué le monopartisme à partir de 1966.

Au vu de cela, il est évident que les dirigeants camerounais ne pouvaient tolérer des actions organisées et syndiquées qui soient en mesure de questionner leur gestion des affaires publiques. Une telle attitude tombait sous le coup de la loi sur l'état d'urgence et de la lutte contre la subversion de 1962<sup>20</sup>. Autrement dit, l'encadrement de l'expression civile a toujours été un marqueur de l'État camerounais. Certains travaux sont à ce titre illustratif de cet autoritarisme qui malgré la démocratie va se perpétuer. C'est la raison pour laquelle la société civile camerounaise rencontre l'adversité d'un État que d'aucuns n'ont pas hésité à taxer de : "régime policier à visage civil"<sup>21</sup>.

Les ONG internationales et les OING n'ont eu de cesse de dénoncer les dérives et l'arbitraire comme l'illustre ce travail. C'est pourquoi la Banque Mondiale a monopolisé leurs revendications. En devenant avocat de la Société Civile, la Banque Mondiale a acté pour la

---

<sup>18</sup> Banque Mondiale, "Le développement au seuil du XXI<sup>em</sup> siècle...", p.19.

<sup>19</sup> Gatsi, *La société civile...*, p.19.

<sup>20</sup> Abega, *Le retour de ...*, p.19.

<sup>21</sup> Rapport Amnesty International, 1997, p.7.

mise en œuvre des processus et des stratégies permettant aux citoyens camerounais de pouvoir s'expliquer. Ce fait est donc passé par l'utilisation de la politique de conditionnalité comme moyen de pression sur l'État camerounais. Nous sommes ici dans le cadre de la hiérarchisation entre entité nationale et supra nationale. Il va donc de soi que la politique de la conditionnalité ONG n'a eu de cesse de dénoncer les dérives et l'arbitraire comme l'illustre ce travail. C'est pourquoi la Banque Mondiale a monopolisé leurs revendications. En devenant avocat de la Société Civile camerounaise, la Banque Mondiale a acté la mise en œuvre des processus et des stratégies permettant aux citoyens camerounais de pouvoir s'exprimer. Ce fait est donc passé par l'utilisation de la politique de la "conditionnalité" comme moyen de pression sur l'État Camerounais. Nous sommes ici dans le cadre de la hiérarchie entre entité nationale et supranationale. Il va donc de soi que la politique de la conditionnalité avait son pendant obligé l'État camerounais à agir dans le sens d'asseoir une gouvernance politique responsable. Dès lors, intéressons-nous de manière concrète au dilemme se pose pour la Banque Mondiale dans son intrusion dans la Société Civile camerounaise. Ce dilemme se résume par la Banque Mondiale soit au contrôle de la Société Civile camerounaise soit à sa fragilisation à cause de son opposition à l'Etat<sup>22</sup>.

Dans le cadre de la présente étude, nous avons observé que le modèle libéral qui nourrit les controverses et alimente les mouvements anticapitalistes avait servi de socle à l'essor de la Société Civile camerounaise. Pour en revenir, cette étude a permis de comprendre que la conception de la Société Civile camerounaise est liée à la démocratie d'où son apparition dans les années 90. C'est une façon d'admettre comme Benoît Friedman que "L'idée de Société Civile Camerounaise puise ses origines aux sources des démocraties de l'Antiquité. Ce terme Latin *societas civilis* qui dès la polis Grek désignait la communauté politique formée par l'ensemble des citoyens<sup>23</sup>". Il se trouve en effet que les citoyens, du point de vue de la Banque Mondiale ont la responsabilité de leur développement. En effet, au point de vue juridique, si on s'en tient à la théorie de Jurgen Habermas, John Locke, John Stuart Mills, il apparaît que c'est le peuple qui dispose de la souveraineté démocratique qu'il attribue à certains représentants. C'est le modèle du gouvernement représentatif et il est donc logique que les citoyens regroupés au sein des ONG aient leur mot à dire dans les situations de crise axiologique d'appartenance politique ou de déni de droit. Or les années 90 au Cameroun se sont traduites par une représentation face à ce qui était considéré comme une démocratie

---

<sup>22</sup> Abega, *Le retour de ...*, p. 16.

<sup>23</sup> Friedman, *La Société Civile ...*, p.3.

précipitée. La marche de la liberté par l'opposition camerounaise avait été réprimée à Bamenda avec des méthodes dignes des régimes totalitaires. Il faudrait aussi prendre en compte le fait que l'appareil juridique camerounais avait été marqué par un éventail de lois répressives. Nous pouvons citer entre autres :

- les pleins pouvoirs
- les lois contre la subversion de 1962
- l'État d'urgence en vigueur jusqu'à 1966<sup>24</sup>.

Jean François Bayart de reconnaître :

Cette situation à des degrés divers connaît une pratique de la répression que l'on pourrait qualifier d'intimiste tantôt relativement bonhomme et paternaliste (le Président de la République admoneste (gronde) lui-même ceux qui se sont rendus coupables d'indocilité politique comme cela semble s'être fait en Côte d'Ivoire ou au Cameroun) tantôt carrément insoutenable. De la sorte des régimes qui sont comparables au point de vue de leurs assises sociales tant qu'on raisonne en termes de groupes socio-économiques ne le sont plus vraiment au plan politique<sup>25</sup>.

Grâce à la Banque Mondiale, on a donc assisté à un jeu d'équilibre entre l'État et les citoyens. Son autonomisation progressive par le biais des financements octroyés par la Banque Mondiale a permis à ce travail de s'articuler autour d'une question d'une importance particulière à savoir si les institutions démocratiques sont indispensables à l'existence de la Société Civile. On peut le penser si l'on se réfère à la législation électorale en matière de contrôle des élections au Cameroun. En effet, en 1997, ces parlementaires et le gouvernement camerounais ont acté la création de l'ONEL (Observatoire National des Élections au Cameroun). Dans son texte de création, il est prévu la participation des membres de la Société Civile Camerounaise dans le cadre du contrôle du bon déroulement des élections au Cameroun<sup>26</sup>.

À partir de cet aspect des choses, on peut donc penser que l'action de la Banque Mondiale a été un facteur de fragilisation de l'État en ce qu'elle a divisé les institutions étatiques des citoyens, dans la mise en place des politiques publiques. Pour l'État camerounais, la Société Civile est comparable à un procureur social et Grégoire Owona de s'interroger : " Ne faudrait

–il pas enfin être reconnaissant à l'avocat et partager son intime conviction que la Société

---

<sup>24</sup> Abega, *Le retour de ...*, p. 16.

<sup>25</sup> J. F. Bayart, A. Mbembe et Comi Toulabor, *Le politique par le bas en Afrique noire. Contribution à une problématique de la démocratie* p. 76.

<sup>26</sup> Gatsi, *La Société Civile...*, p. 17.

Civile doit être un acteur vigilant du bien commun et conserver une véritable identité nécessaire à son épanouissement face aux acteurs de la vie politique<sup>27</sup> ?" Cette interrogation par un acteur politique clé de la Société Civile ne doit pas nous faire oublier que cette dernière avait des attentes vis-à-vis de la Banque Mondiale.

## **II. LA BANQUE MONDIALE ENTRE ASSISTANAT ET PERPETUATION D'UNE LOGIQUE DE DEPENDANCE**

Le présent travail permet de dire que les différentes actions et positions prises par la Banque Mondiale ont impacté sur la structuration de la Société Civile camerounaise. Notamment, de manière à ce que celle-ci fasse partir du paysage institutionnel du Cameroun, la raison pour laquelle les critères de revendications de la Société Civile impliquent aussi que celle-ci suggère une perception des faits conformes aux exigences de la Banque Mondiale. Présenter ce fait va reposer sur une démarche à deux étapes.

### **1. La Banque Mondiale, partenaire incontournable de l'établissement de l'État de droit**

La notion de "démocratie" est étroitement liée à celle de l'ordre de l'État de droit. Il s'avère que les Camerounais qui avaient vécu un régime autoritaire pensent que la défense des droits et les moyens d'y parvenir étaient indissociables de leur identité. C'est pourquoi la loi sur la liberté d'association adoptée en 1991 va permettre la mise en place des ONG. Celles-ci s'imposent comme des acteurs représentatifs des dynamiques sociétales. Il convient de poser la problématique de la démocratie comme facteur ou cause ayant permis aux ONG et partenaires des bailleurs de fonds. Ils ont partagé avec les institutions internationales des préoccupations comme celles de la paix, le partage des ressources, la préservation de l'environnement, les ODH<sup>28</sup>. L'image ci-dessous exposé par le *Social Democratic Front* (SDF) en 2015, rend hommage aux victimes de la crise sociopolitique de 1990 au Cameroun.

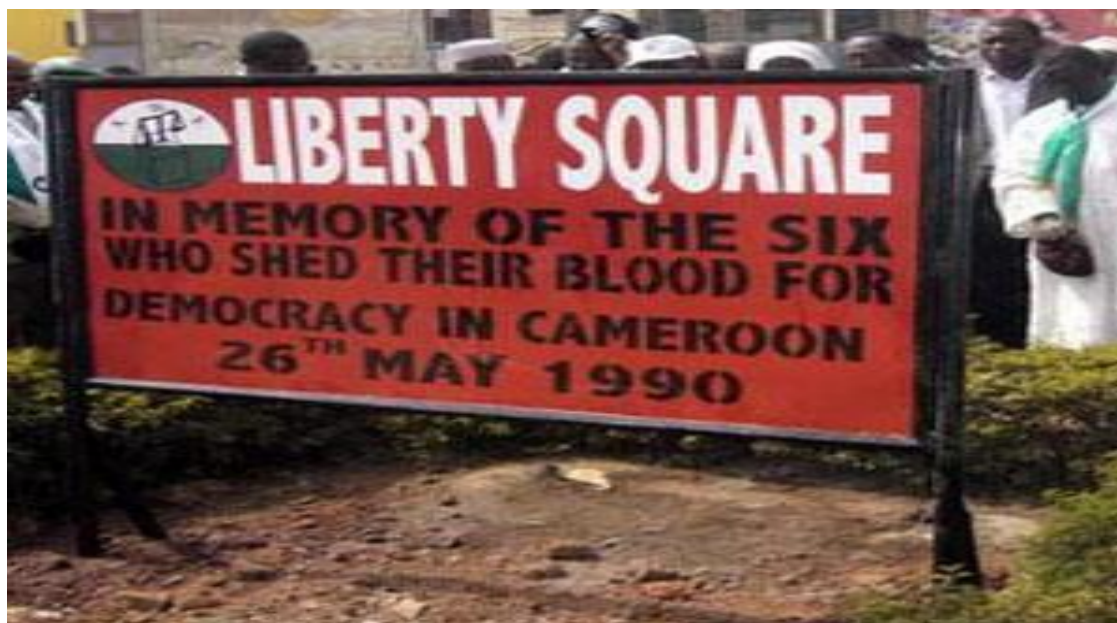
---

<sup>27</sup> Owona dans la préface de Gatsi, *La Société Civile...*, p.16.

<sup>28</sup> Friedman, *La société et...*, p. 5.



**Photo n° 5 : Plaque symbolisant un hommage aux victimes de la crise politique**



**Source :** M. Tébuché, " Triste bilan au Cameroun", *In Monde diplomatique*, mars 2008, pp. 1-2.

En ce qui concerne la période de 90, plusieurs manifestations ont influencé la scène sociopolitique dans l'ensemble du territoire. C'est le cas avec le mouvement de protestation au début de cette année-là, conduit par le phénomène de "villes mortes"<sup>29</sup> qui avait abouti à des élections multipartites "libres". Ce mouvement de contestation ayant déjà consumé la majorité des villes principales du territoire (Douala, Yaoundé, Bafoussam, Bafang, Bamenda, Dschang, Loum, etc.), connaît une origine à la fois sociale et politique<sup>30</sup>. Sociale dans la mesure où la majorité des camerounais sont pris d'assaut par la hausse du coût de vie. Politique dans ce sens où le chef de l'Etat au pouvoir depuis 1982 avait décidé de faire une révision constitutionnelle, ce qui lui a permis de briguer à nouveau mandat en 2011. Cette situation ne laissait guère les populations et ces dernières n'ont pas hésité à manifester leur mécontentement dans les rues. Comme toute manifestation, les conséquences sont toujours lourdes à l'instar des pertes en vies humaines. L'image ci-dessous exposée par le *Social Democratic Front* (SDF) en 2015, rend hommage aux victimes de la crise sociopolitique de 1990 au Cameroun.

Pour les organes de la Société Civile, il faut dire que le défi était immense dans la mesure où leur prise de parole était souvent cataloguée dans le sens de l'opportunisme politique<sup>31</sup>. Au moment de la transition démocratique Jean Gatsi parle du Cameroun comme un État en absence de désordre. On peut se permettre de questionner cette vision idéaliste. Car en

<sup>29</sup> M. Tébuché, " Triste bilan au Cameroun", *In Monde diplomatique*, mars 2008, pp. 1-2.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Gatsi, *La société civile*, p. 5.

effet, cette "démocratie" en transit d'après une expression chère à Eboussi Boulaga semble d'après s'implémenter au Cameroun dans un contexte d'anarchie. Plusieurs éléments le démontrent. Premièrement les "villes mortes", organisées par l'opposition camerounaise en 1991. Deuxièmement, le refus des procès-verbaux publics d'organiser une conférence nationale souveraine que chef de l'État trouvait sans objet<sup>32</sup>.

En effet, la qualité du membre ou de représentants de la société civile va s'illustrer par son engagement politique ou son attitude contre État. C'est pourquoi au cours de cette période on ne peut donc pas se réclamer de la Société Civile sans un engagement politique fort. C'est la raison pour laquelle Jean Gatsi rappelle qu'au nom de la transition démocratique de notre pays, le terme "Société Civile" était une expression tellement à la mode que le gouvernement de l'époque, celui de monsieur Sadou Hayatou en a fait un élément important de sa politique dite d'ouverture<sup>33</sup>. C'est dire qu'au moment de la tenue de ces assises (1991) censées mettre en place le processus de démocratisation, le champ social et politique camerounais se présentait de manière hybride du point de vue politique. Le parti au pouvoir RDPC était mis en concurrence par des forces d'opposition à l'exemple du SDF, de l'UNDP, de l'UPC pour ne citer que celles-ci<sup>34</sup>. Dans le dialogue qui devait s'établir afin d'asseoir durant la période de transition un état de confiance, la Banque Mondiale tout en soutenant les efforts de redressement du gouvernement camerounais, invitait les forces en présence à des postures de bonne foi dans le jeu démocratique. Il apparaît pourtant que les "villes mortes" et les violences qui suivirent dévoilèrent les limites du dialogue à la camerounaise<sup>35</sup>.

Pour les émeutes de Février 2008, elle est partie du malaise social des populations voyant leur droit de plus en plus négligé dans la société<sup>36</sup>. Ce sont les plus importantes émeutes depuis les opérations de "villes mortes" de 1991. Elle est partie du mécontentement des populations suite à la hausse du prix des carburants et des produits de premières nécessités. Aussi le projet du président de la république S.E. Paul Biya de modifier la constitution du Cameroun afin de représenter aux élections de 2011, à rencontrer une vive opposition dans l'ensemble du pays notamment à Douala<sup>37</sup>. Par ailleurs, les parties politiques

<sup>32</sup> Ngayap, *Cameroun : qui gouverne ?...*, p.59.

<sup>33</sup> Gatsi, *La société civile...*, p.28.

<sup>34</sup> Ngayap, *Cameroun : qui gouverne ?...*, P.60.

<sup>35</sup> Giscar T., 59 ans, activiste société civile, Bafoussam, le 25 août 2022.

<sup>36</sup> Les droits des citoyens ici sont principalement économiques. Cette situation va naître une autre forme de violence sur les droits des populations, car le gouvernement en place n'a pas su gérer la situation et ces dernières se sont déversées dans les rues. Les points de départ de ce mouvement fut la grande ville de Douala avant de se répandre dans d'autres villes.

<sup>37</sup> Rapport de l'observatoire National des droits de l'Homme avec l'appui de l'ACAT-LITTORAL et de

à l'instar du SDF ont organisé des manifestations contre la modification de la constitution. Durant cette période de manifestations plusieurs dégâts ont été engendrés créant ainsi des disparitions, des morts des contestations entre force de l'ordre et populations dans les rues. Les images suivantes sont celles des manifestations des émeutes de la fameuse année de 2008.

**Photo n° 6 : Manifestants lors des émeutes de 2008**



**Source :** Rapport de l'observatoire National des droits de l'Homme avec l'appui de l'ACAT-LITTORAL et de l'ACAT-France, 25-29 Février 2008, Cameroun ; une répression sanglante à huis clos 2008, pp. 7-11

C'est pourquoi le chef de l'État s'est investi personnellement au cours d'une tournée de rencontre avec la population de 39 jours<sup>38</sup>. Il en a tiré la nécessité de répondre aux attentes des bailleurs de fonds, lesquels perdaient en moyenne 2 milliards de Francs par jour entre 1991 et 1993<sup>39</sup>. Le gouvernement camerounais, sous l'impulsion du chef de l'État a saisi l'occasion d'éviter de faire du Cameroun un État en faillite. Au point d'opter pour la mise en place d'un État de droit. Ceci passa par :

- la suppression des lois liberticides prises avant et au lendemain des indépendances
- la libération des prisonniers politiques
- le dialogue avec les bailleurs de fonds qui se traduit par la facilité d'Ajustement Structurel avec le FMI en 1993<sup>40</sup>.

---

l'ACAT- France, 25-29 Février 2008, Cameroun ; une répression sanglante à huis clos 2008, pp. 7-11.

<sup>38</sup> Gatsi, *La société civile, ...* p. 29.

<sup>39</sup> Banque Mondiale, " Rapport sur le développement du Cameroun", Août 1993, p.18.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p.20.

On peut donc considérer que le Président Paul Biya avait choisi le dialogue, la décrispation de la vie politique en instaurant le dialogue avec toutes les personnalités susceptibles de contribuer au déblocage de situation politique au progrès de la démocratie, dont les représentants de la Société Civile<sup>41</sup>. Dans une vision théorique, une telle initiative voudrait que lesdites personnalités de la Société Civile à l'exemple de Sadou Daoudou, Monseigneur Jean Zoa, Son Éminence le Cardinal Tumi, Hamadou Moustapha, Daikole Daissala autant de personnalités dont l'influence pouvait permettre de trouver la bonne formule pour l'établissement d'un État de droit au plan social<sup>42</sup>. La Société Civile en tant que tissu d'association échappe à la division binaire classique entre les forces politiques. Philippe Laurent pense ainsi que sa principale force est sa capacité de distanciation entre secteur privé et public, entre marché et administration<sup>43</sup>. Ses organisations soutenues par la Banque Mondiale ont cherché à déborder le cadre institutionnel et partiellement à résister à l'État ou du moins à perturber sa logique de fonctionnement<sup>44</sup>.

**Photo n° 7 : Barricade sécuritaire érigée face aux manifestants des émeutes de 2008**



Source : M. Tébuché, "Triste bilan au Cameroun", *In Monde diplomatique*, mars 2008, pp. 8-13.

En mars 2018, une moyenne d'environ 100 femmes de *Cameroon Peoples Party* (CPP) ont été arrêtés et détenus pendant plusieurs jours pour avoir organisé une manifestation contre la crise humanitaire dans les régions anglophones<sup>45</sup>. Cela démontre encore que l'État ne respecte pas le principe de démocratie et de liberté, ce qui entrave les droits des citoyens. Une telle

<sup>41</sup> Gatsi, *La Société Civile*..., p. 29.

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> Laurent, *La Société Civile*,... p. 5.

<sup>44</sup> Banque Mondiale, "Rapport ...", p.22.

<sup>45</sup> Rapport International Service for Humann Right (ISHR), *La situation des défenseurs des droits de l'Homme au Cameroun*, rapport d'Amnesty international, p. 3.

situation ne favorise pas les dénonciations de la part des populations, or ces manifestations sont une forme d'expression de violations subies par les populations dans la société. Également, les manifestations et d'autres formes de résistance se heurtent à une répression sévère et brutale de la part des autorités y compris des militaires. En effet, l'État réagit autrement en ce qui concerne les violations faites dans la société. Les populations, les défenseurs qui tentent de dénoncer ces exactions ou tout simplement de travailler sur l'ensemble de la situation sont confrontés à une répression et à des contrecoups croissants. C'est le cas avec l'attestation du lanceur d'alerte Paul Tchouta, arrêté depuis le 28 Mai 2019 qui demeure en détention sans jugement<sup>46</sup>. Tous ces événements sont la caractéristique de l'État. Il reste silencieux et accuse une lenteur face à la réaction des violations. Et bien même quand il réagit, c'est parfois pour accentuer la colère des populations qui déjà souffre des problèmes de crise. C'est dans ce sens que se caractérise le laxisme, l'attentisme de l'État face aux Problèmes que subi les populations en matière de droits.

Nous distinguons à ce niveau une Société Civile qui utilise les médias afin d'attirer l'attention des citoyens et des partenaires internationaux sur les travers du système politique camerounais et de l'État en général. Rappelons pour cela l'action de l'ONG Transparency International dont les enquêtes et les classements ont fini par pousser le gouvernement camerounais à prendre des mesures efficaces contre la corruption et les bailleurs de fonds. En effet, le Cameroun avait été de manière successive (1997 – 1999) classé premier pays corrompu dans le monde<sup>47</sup>. Cette dénonciation, malgré le déni des pouvoirs publics<sup>48</sup>, a pourtant incité le Chef de l'État à prendre des dispositions significatives dès 1997. On assiste ainsi à l'arrestation de nombreuses personnalités politiques ou publiques gestionnaires d'administration ou d'entreprises parapubliques. Nous pouvons citer Mouchipou Seidou, Engo Désiré, Jules Roger Belinga, Titus Edzoa, Thierry Atangana. C'est le lancement d'une campagne de lutte contre la corruption dénommée "opération épervier". Cette campagne initiée par l'État était un gage vis-à-vis de la Communauté Internationale et des citoyens qui n'avaient eu de cesse de lui demander d'assainir la gestion publique<sup>49</sup>.

Le chef de l'État qui demandait qu'on lui apporte les preuves va changer de fusil d'épaule au discours mémorable du RDPC en déclarant : " Les voleurs à col blanc vont rendre

---

<sup>46</sup> Rapport International Service for Humann Right (ISHR), La situation des défenseurs des droits de l'Homme au Cameroun, rapport d'Amnesty international, p. 3.

<sup>47</sup> Rapport d'enquête de Transparency International, 1997-1999, p. 3.

<sup>48</sup> Cf. Communiqué du gouvernement camerounais, par le porte-parole du gouvernement.

<sup>49</sup> ANY, 459, CMR, P. Biya, entretien avec Eric Chinje à la CRTV en 1988.

gorge"<sup>50</sup>. L'un des aspects de cette politique va être le renforcement du jeu démocratique et des instances de contrôle de l'État. En conséquence, on assiste à la création de l'ONEL<sup>51</sup> transformé plus tard en ELECAM<sup>52</sup> à la mise en place de nouveaux instruments pour le contrôle supérieur de l'État. Celui-ci joue un rôle de plus en plus important de par ses rapports et des auditions des personnalités de l'État, ceci depuis 1997 sous la direction de Lucye Bwamnsia. Il a aussi doté le Cameroun d'autres institutions à l'instar de l'agence nationale du TCS (Tribunal Criminel Spécial). Autant d'outils qui montrent la volonté du gouvernement camerounais à mettre en conformité le discours politique avec ses pratiques institutionnelles. Ce gage de bonne foi vis-à-vis des bailleurs de fonds et des citoyens traduit une tendance lourde sur la scène internationale à laquelle presque aucun État africain n'échappe<sup>53</sup>.

Il se trouve qu'il existe :

La tentation des instances officielles de conseiller les organes ou les membres éminents de la Société Civile. Voire même de les associer à la défense et à l'exécution des politiques publiques. Cette semblable idée, inspire manifestement l'attitude de bon nombre d'organisations internationales parmi les plus importantes telles que l'ONU, la Banque Mondiale, l'Union Européenne par exemple<sup>54</sup>.

Ces différents mécanismes peuvent notamment se résumer par le fait que la Banque Mondiale accorde de plus en plus largement des statuts consultatifs à des multiples acteurs privés non étatiques, et les invite à participer à de grandes conférences et à débattre dans des fora ou parfois même fait mine de les associer plus ou moins directement aux décisions et à leur mise en œuvre<sup>55</sup>. Le gouvernement camerounais a donc eu intérêt à répondre de manière positive à l'aspiration citoyenne et aux désirs de la Banque Mondiale qui lie développement et démocratie. L'analyse de ce modèle montre pourtant ses limites. Car il se trouve que le développement est un processus historique qui suppose à la fois de la transparence et de la volonté de la part des différents acteurs<sup>56</sup>. C'est pourquoi dans un État qui se veut unitaire, décentralisé, une telle idéologie se heurte aux pesanteurs administratives. Jean François Bayart et Achille Mbembe de reconnaître :

<sup>50</sup> ANY, 483, CMR, P. Biya Congrès extraordinaire du RDPC 2004.

<sup>51</sup> Observatoire National des Élections.

<sup>52</sup> Elections Cameroon.

<sup>53</sup> ANY, 183, CMR L'économie camerounaise, (1960- 2010), Minepat, 2010, p.17.

<sup>54</sup> B. Friedman et al, *Gouverner par les Standards et les Indicateurs*, Paris, Bruylant, 2015, p.76.

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> Gatsi, *La société civile ...*p.32.



D'une manière beaucoup plus directe, le degré de structuration de la Société Civile fait plus ou moins obstacle à la pesanteur étatique. Il est révélateur que ce régime camerounais soit constamment efforcé de briser ou de canaliser les dynamiques sociales autonomes sous prétexte de lutter contre le tribalisme et c'est le fait qu'il y soit largement parvenu à la faveur du traumatisme de la guerre civile qui lui confère cette texture si particulière, empreinte d'autocensure, de crainte et d'immobilisme<sup>57</sup>.

La politique sociale menée par la Banque Mondiale au Cameroun et son engagement étatique rencontre paradoxalement l'engagement des confessions religieuses. Celles-ci n'ont eu de cesse d'interpeller les pouvoirs publics sur une gouvernance plus juste. Nous pouvons citer les lettres pastorales de 1988 (sur l'engagement des laïcs dans la vie de la nation) de 1990 (sur la crise économique dont souffre le pays) de 2004 (sur le droit et devoir de vote). Les déclarations comme celles de 1991 (sur la situation socio politique du pays) de 1997 sur les prochaines élections de 2001 sur l'insécurité. Tous ces éléments (Conférence Épiscopale nationale du Cameroun, symposium des évêques du Cameroun et d'Allemagne "de la question sociale à la pastorale sociale, étude de l'enseignement social des évêques du Cameroun en lien avec le compendium de la doctrine sociale de l'Église, présenté par Monseigneur Jean Mbarga"<sup>58</sup>.

Au-delà de cette analogie, la Banque Mondiale a initié des politiques de gouvernance économique sur fond de revendications sociales et politique. Cette situation s'est répercutée sur le développement de la Société Civile et du Cameroun en général.

## **2. Gouvernance économique comme illustration de l'échec de la Banque Mondiale vis-à-vis des actions de la Société Civile**

La Banque Mondiale a la responsabilité des questions de développement depuis 1945. À ce titre, elle s'est imposé des gendarmes de la scène financière internationale. C'est la raison pour laquelle elle a mis en place un certain nombre de modèles d'interventions universelles. À ce niveau, elle a agi en tenant compte de la classification économique des pays de la planète soit en PVD (Pays en Voie de Développement) soit en PRI (Pays à Revenu Intermédiaire) soit en PMA (Pays Moins Avancé). Il s'est agi pour cette organisation tenant de l'idéologie libérale d'encourager la Société Civile à s'intéresser à l'utilisation des ressources et des moyens en vue du développement dans des pays tels que le Cameroun. Il se trouve que depuis 1960, la Banque Mondiale avait compris la spécificité des problèmes qui se posaient

<sup>57</sup> Bayart et al, *Le politique par le bas ...*, p. 77.

<sup>58</sup> J. P. Messina, *Jean Zoa, prêtre, Archevêque, figure charismatique, prophète de l'Église Catholique*, Yaoundé, PUCAC, 2002 p.76.

dans les PMA. C'est pourquoi, elle mit en place une filiale connue sur son sigle de l'IDA (Association Internationale de Développement). Cette structure mal connue de la Banque Mondiale joue pourtant un rôle central dans l'analyse de l'évolution des structures de développement économique<sup>59</sup>.

Il se trouve en effet que cette institution a eu vocation à procéder à des enquêtes sûres :

- les conditions d'élévation des niveaux d'existence
- les modalités des progrès économiques et sociaux
- la nécessité d'accroître la productivité<sup>60</sup>.

**Photo n° 8: Séminaire de formation de l'OSC CRADEC sur les crises financières et socio- économiques**



**Source :** R.G. Djou, "les organisations de la société civile et la problématique des droits de l'homme au Cameroun : (1990-2019)", Mémoire de Master en Histoire, université de Yaoundé 1, juillet 2021, "p. 69.

Les ONG et organisations de la société civile accusent souvent une carence relativement en ressources humaines utiles aux opérations de prévention, promotion et de protection des droits fondamentaux et à la formation même de ces personnes. Le manque de ressources financières est généralement visible, surtout pour les organisations qui ne sont pas des structures représentant des ONG ayant un rayonnement international. Or, comme le souligne à juste titre Mme Ndine Mpressa, aucune action efficace ne peut être menée sans partenaires et sans moyens financiers<sup>61</sup>. L'argent est effectivement le nerf de la guerre, surtout

<sup>59</sup> A. O Hirschman, *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, Éditions Ouvrière, 1972, p. 10.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p.13.

<sup>61</sup> Z. Nlep, "La garantie des droits fondamentaux au Cameroun", DEA en Droits international des droits de l'Homme, Université Abomey-Calavi Bénin, 2004, p. 163, Mémoire online. Consulté le 08 Aout 2022.



sur un terrain aussi sensible que celui de la promotion et de la protection des droits humains et l'essor des OSC. Ainsi, ces dernières font de différentes réunions ou assises afin de

- dénoncer les différentes violations faites aux populations,
- de prendre des mesures pour évites ces violations,
- de former les citoyens aux respects des Droits de l'Homme
- de prendre des mesures pour recevoir de différents fonds venant des institutions financières.

**Photo n° 9 : Dialogue et formation des citoyens au respect des droits de l'Homme et aux dénonciations des violations**



**Source** : R.G. Djou, "les organisations de la société civile et la problématique des droits de l'homme au cameroun : (1990-2019)", Mémoire de Master en Histoire, université de Yaoundé 1, juillet 2021, p. 69.

La formation au contrôle social est un ensemble de moyens et pratiques, formels ou informels, mis en œuvre au sein d'une société ou d'un groupe social, afin que ses membres agissent conformément aux règles ou au modèle en vigueur dans le but de garantir l'ordre social et un bon fonctionnement de la société<sup>62</sup>. Ledit fonctionnement dépend également de la gestion des ressources, du respect des droits de l'homme de cette société. Donc afin de s'assurer cette bonne gestion, il est indispensable que les notions telles que la redevabilité, la non-violence, la transparence et l'intégrité soient le gouvernail des responsables à divers niveaux. Car les OSC mettent en alerte l'État en question. En effet, à cette ère de démocratie, les exigences des citoyens évoluent à grands pas<sup>63</sup>. Au-delà des votes périodiques, la tendance est à un

<sup>62</sup> Marie et Y. Elessa, "Mise en place"... , pp. 52-56.

<sup>63</sup> OIF, *L'éducation aux droit...*, p. 107.

engagement réel et une participation des populations à la formulation, la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques. Les acteurs de développement, à tous les niveaux, ont le devoir de rendre compte et les citoyens celui de contribuer et d'exiger.

En effet, c'est pour répondre à ce défi que la Banque Mondiale a fini par acter des méthodes libérales qui somme toute sont une entreprise audacieuse car rompant avec les modèles économiques traditionnels. Il faut dire que les rapports de l'IDA à la base des relations Banque Mondiale et Société Civile revenaient d'un pessimisme analytique mais sans perspectives prophétiques. Hirschman souligne ainsi : " Le risque de détérioration qui plane sur les sociétés humaines est la contrepartie directe et la croissance, de leur productivité et de leur maîtrise de l'environnement.<sup>64</sup>". C'est donc les conditions mises en place par les Plans Quinquennaux qui ont fini par pousser le Cameroun dans ses tentatives de lutter contre la de plein fouet, les effets des crises économiques comme les chocs pétroliers (1973) durant et au lendemain de la guerre du Yom Kippour (opposant Israël à certains pays Arabes) la révolution iranienne de 1979 (qui amène au pouvoir les fondamentalistes musulmans et provoque le deuxième choc pétrolier. Tous ces éléments ont donc poussé certains dirigeants et économistes à prendre en compte, l'obligation de réforme sociale et économique. C'est pourquoi, il faut remonter à l'historique de la Banque Mondiale en son article 1<sup>er</sup> de l'alinéa 3 du statut de 1945, modifié en 1989 lequel stipule :

"La Banque Mondiale a pour objectif de promouvoir l'harmonieuse expansion sur une longue période des échanges internationaux consacrés au développement des ressources productives des États membres, contribuant par là à relever sur leur territoire la productivité, le niveau d'existence et la situation des travailleurs.<sup>65</sup>"

Il faut donc lier justice sociale et croissance économique en ce que ces deux termes ont fait l'objet d'études spécifiques de la Banque Mondiale en 1972 et 1975. Les schémas ou les secteurs investigués à ce niveau concernaient principalement l'urbanisation et l'habitat<sup>66</sup>.

À ce moment, la Banque Mondiale se fixa de construire un modèle d'intervention économique en facilitant l'applicabilité de sa doctrine économique. L'on découvre dès lors que les préoccupations de croissance économique des États africains avaient pour la plupart été évacuées face aux principes de la main invisible de Adam Smith (théoricien du capitalisme). Le véritable projet de réforme économique des pays de l'Afrique Centrale comme le Cameroun

<sup>64</sup> OIF, *L'éducation aux droit...*, p. 107.

<sup>65</sup> Banque Mondiale, *L'apprentissage par l'action, les prêts de la Banque Mondiale pour le développement urbain*, les 10 premières années à Washington, 1984, p.65.

<sup>66</sup> *Ibid.*

s'est heurté aux réalités sociales provenant du modèle de l'État-providence. La Banque Mondiale pour ce faire, va apporter un concours financier aux secteurs de l'économie camerounaise qui se sont jugés les plus vulnérables<sup>67</sup>. À la Banque Mondiale est une conception technocratique qui voudrait que le développement économique soit un champ d'intervention pour l'État dans les pays en développement à l'obligation d'agir auprès des populations. On en arrive à penser que la Banque Mondiale par son mode de fonctionnement technocratique a surajouté au problème de conception et l'élaboration des politiques économiques au Cameroun<sup>68</sup>. Cette vision est conforme à la doctrine émise par Robert Mac Namara au Chili en 1972<sup>69</sup>. Le Directeur de la Banque Mondiale à l'époque questionnait déjà la causalité de la pauvreté<sup>70</sup>.

Dans son énoncé, il dénonce la pauvreté et demande aux économistes que l'on considère généralement comme des experts afin d'imaginer de nouveaux modèles de développement et d'améliorer les conditions de vie des plus pauvres<sup>71</sup>. En réalité, la démarche opérationnelle de la Banque Mondiale avait au préalable exclu les populations au profit d'une vision quasiment stéréotypée qui faisait de l'État la machine à tout faire en matière de développement. C'est pourquoi, dans le cas des questions d'urbanité, Robert Mac Namara devant l'Assemblée des Gouverneurs à Washington en septembre 1975 avait déjà mis en relief l'idée que le développement englobait tous les aspects de lutte contre la pauvreté. Prenant dans le cas des villes, il notait : "Si les villes ne s'occupent pas d'une manière plus constructive de la pauvreté, la pauvreté peut très bien s'occuper de manière plus destructrice des villes"<sup>72</sup>.

Cette citation montre le devoir qui revient à la Banque Mondiale d'intervenir dans les situations de crise afin de résoudre les problématiques qui se posent aux sociétés et au peuple. Il se trouve que le devoir du chercheur en histoire est de procéder à une critique des moyens utilisés dans la présentation des faits<sup>73</sup>. C'est la raison pour laquelle la présente analyse s'appuie sur les dynamiques et l'observation des interventions de la Banque Mondiale auprès de la Société Civile. Il apparaît donc que lesdites interventions modifient la structure sociale du Cameroun. On peut donc parler d'une culture de la Société Civile qui s'inscrit délibérément dans l'idéologie du libéralisme avec la volonté délibérée de construire un État de droit. Le

---

<sup>67</sup> Banque Mondiale, " Rapport ...", p.24.

<sup>68</sup> Touna Mama, *L'Économie camerounaise...*, p.14.

<sup>69</sup> Banque Mondiale, *L'apprentissage par l'action...*, p. 315.

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> *Ibid.*, p.317.

<sup>72</sup> Banque Mondiale, *L'apprentissage par l'action...*, p. 315.

<sup>73</sup> Pycke, *La critique Historique...*, p.232.

Cameroun classé comme pays à revenu intermédiaire par le système des Nations Unies<sup>74</sup> a pu voir les pouvoirs publics prendre en compte le niveau de développement des compétences sociales et des modalités de revendication durant la décennie 1990<sup>75</sup>.

L'analyse faite par les pouvoirs publics était de l'ordre de démontrer aux bailleurs de fonds que la Société Civile ne disposait pas d'un savoir-faire en matière de gestion économique. Ce faisant, les experts de la Banque Mondiale se trompaient sur les compétences de la Société Civile. Analysons lesdits arguments. Il se trouve en effet que les experts de la Banque Mondiale n'avaient pas cerné la faiblesse de la Société Civile et du secteur privé. Ils avaient ciblé l'incompétence des pouvoirs publics taxés de corrompus et de non démocratique<sup>76</sup>. C'est cette constatation que l'on peut taxer d'ignorance opérationnelle, laquelle avait poussé la Banque Mondiale à subventionner des ONG des GIC, entre 1990 et 2000. L'on découvre dès lors que les politiques menées par la Banque Mondiale ont modelé une certaine Société Civile au Cameroun, centrée principalement sur la défense des positions éthiques, démocratique, parfaitement en conformité avec l'approche libérale. L'on est pourtant surpris de constater que la Banque Mondiale ait focalisé l'attention sur des projets politiques, et non sur ceux proposés par les GIC.

**Tableau n°5 : Récapitulatif de quelques OSC ayant œuvré dans le domaine de la défense des droits et citoyenneté**

N°	OSC	Titre du plaidoyer	Montant en millions de F CFA
1	APROSEN	Amélioration des conditions du hadj	29
2	ARSF	Défense des droits des réfugiés	14
3	CCM	Prise en compte des options de la société civile pour le renforcement de ces capacités	14
4	CONGAP	Application de la loi relative à l'agrément des ONG	15
5	CRADEC	Flux financiers illicites et amélioration des droits des citoyens et conditions des détenus	12
6	CSP	Adoption d'une loi unique sur les syndicats	16
7	FAGAPE	Défense des minorités pygmées pour leur accès à la propriété foncière	20
8	WA CAMEROUN	Lutte contre les violences faites sur les femmes	8
Total			128

Source : Cahier du PASOC hors-série, du CRADEC, mars 2011, pp. 36-58.

<sup>74</sup> Banque Mondiale, rapport annuel 1992, Washington pp. 210-211.

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> Banque Mondiale, "Rapport annuel ... ", pp.210-213.

Le présent tableau nous permet de comprendre que de nombreux OSC ont formulé des plaidoyers allant dans le sens de la protection, de la promotion et du respect des droits de l'Homme au Cameroun. Pour cette rubrique, nous avons recensé huit (08) organisations de la société civile. Egalement, nous pouvons voir que les projets de plaidoyers de cette rubrique avaient absorbé un montant de 128 millions de FCFA<sup>77</sup>. Enfin la question en faveur du respect et de la protection des droits de l'Homme dans le cadre du PASOC<sup>78</sup>, du CRADEC ou encore du PACDET peut également être étudiée dans d'autre prisme, notamment la justice pénale, le genre.

L'action des OSC favorise l'inclusion sociale des citoyens en général. Étant un véritable atout des OSC, les plaidoyers sont des stratégies primordiales, car il participe à l'amélioration des conditions des populations et des institutions touchées par la marginalisation et l'inefficacité de certains décideurs. Les plaidoyers ne sont pas les seules activités des OSC en faveur du respect des droits de l'homme. Également l'implication de ces OSC dans le système judiciaire et pénal permet néanmoins de d'améliorer le fonctionnement du système en faveur des citoyens. De sorte qu'à un moment donné, le modèle économique proposé par la Banque Mondiale poursuivait des objectifs spécifiques. Ceux-ci étaient en rupture avec la vision du développement en harmonie avec le modèle politique et les pratiques issus du Consensus de Washington. Ce constat permet d'identifier, à partir d'une investigation documentaire les formes concrètes d'organisation. À ce titre, ce travail, à partir de l'observation participative, s'ouvre comme une perspective d'analyse des formes concrètes des modèles économiques implémentés par la Banque Mondiale en Afrique. Il s'est agi d'une part de souligner que les procédures d'interventions de la Banque Mondiale ont renforcé l'opposition, l'affaiblissement relatif de l'État et le pouvoir de la Société Civile. Et d'autre part que cela a été un terrain privilégié d'expérimentation des dispositifs pouvant aider à construire l'État de droit au Cameroun.

---

<sup>77</sup> Cahier du PASOC hors-série, mars 2011, pp. 27-59.

<sup>78</sup> Etoundeng Mandeng, "L'Union Européenne et"..., p. 100.



**CONCLUSION**

Ce travail souligne que la Banque Mondiale impacte sur les rapports sociaux et l'organisation politique du Cameroun. Il s'inscrit dans le champ l'histoire des relations Internationales et l'histoire politique du Cameroun. Pour ce faire, Cette étude s'est efforcée de réexplorer les fondements de cette institution internationale en prenant en compte la définition de ses principes, le modèle financier que cette institution propose. À ce niveau, nous avons acté un cadre opératoire qui concourt à la compréhension par le truchement de l'analyse interprétative.

D'emblée, nous amorçons la clôture de cette étude en revenant sur quelques précisions d'ordres scientifique et méthodologique. En effet, l'élaboration de ce travail a été possible grâce à l'application des méthodes de collecte des données. Ainsi, la méthode de collecte des données s'est faite sous un prisme double : la collecte des données livresques ou documentaire et la collecte des informations orales. Les données documentaires ont été recueillies dans les bibliothèques, et des centres de recherche situés ici à Yaoundé. Parmi les supports documentaires exploités, on peut relever des ouvrages (généraux et spécifiques), des articles, des rapports, des données d'archives, des thèses et des mémoires de recherche. L'exploitation de ces supports s'est faite de façon méthodique et sélective.

Concernant la collecte d'information de nature orale, il a d'abord été question de concevoir des guides d'entretien et des questionnaires. La méthode à ce niveau a consisté à opérer des entretiens directifs et semi directifs. L'optique visée étant de recueillir le maximum d'informations possible. L'identification des profils sociaux, des personnes interrogées a été faite de prime abord. À cet effet, nous avons dû identifier et rencontrer certaines personnes ressources, membres de la société civile mais également des juristes, des chercheurs, des hommes politiques, etc. Les informations fournies ont été analysées, critiquées, sélectionnées, interprétées, et restituées de façon directe ou paraphrasée dans cette recherche. Ces informations documentaires et orales ont constitué le socle des références pour la rédaction de cette étude dans son ensemble.

Au vu des données et des analyses, le travail effectué a été structuré en quatre chapitres. Dans la première articulation, il a été question de scruter de manière synthétique les principaux fondements de la Banque Mondiale aussi bien au niveau du fonctionnement que de l'idéologie officielle des principaux acteurs. C'est pourquoi sous l'angle théorique, l'étude postule que la Banque Mondiale constitue un acteur déterminant dans le processus des changements socioéconomiques et de l'essor de la Société Civile au Cameroun. On ne saurait, manquer de

relever l'analyse faite allant de la naissance à la transformation, en passant par l'étape sociopolitique de contestation civile.

Au cours de celle-ci, la Banque Mondiale s'est positionnée, a agi dans le cadre de sa fonction supra étatique, mais aussi comme une institution qui se présente comme une nouvelle plate-forme institutionnelle et structurelle d'ingérence sous le couvert des subventions financières et de l'"aide" au développement. À ce niveau, elle modifie les interactions sociales dans un Cameroun en phase de démocratisation dans les années 90 et qui souffrait de crise économique. Ce travail démontre de par son approche diachronique la logique de l'intervention de la Banque Mondiale et des moyens par elle utilisés afin d'engendrer des changements sociétaux, juridiques, politiques au Cameroun par le biais de la Société Civile.

En outre, on a pu constater que la "conditionnalité" de subventions est devenue un instrument nécessaire et suffisant afin de cataloguer les politiques menées par la Banque Mondiale en Afrique en général et au Cameroun en particulier. C'est la raison pour laquelle dans ce travail, il a été question de dégager un éventail d'intérêts pouvant permettre de tirer une leçon générale : c'est que l'essor de la Société Civile impose des changements radicaux du modèle social et politique prévalant au Cameroun. Cet intérêt général envers la Société Civile a contribué à modeler l'évolution historique de la société camerounaise à travers un certain nombre d'actions. Le facteur clé ici étant les subventions de la Banque Mondiale et la création des champs d'action de la Banque Mondiale en Afrique. Tenant compte de cela, ce travail qui se veut original parmi tant d'autres, met en exergue l'influence des bailleurs de fonds dans l'échiquier des interactions sociales et politiques au Cameroun.

Les investigations faites à différents niveaux tendent à créditer l'idée selon laquelle la Société civile s'affirme et se réinvente dans l'espace sociopolitique. Aussi, elle tient à s'affirmer comme un acteur indépendant sinon de premier plan au Cameroun. En effet, il se trouve que ce travail s'inscrit dans le cadre d'une mécanique causale où les variables des Droits De l'Homme et du développement se déploient et influencent le comportement de l'État. Autrement dit, les habitus et les usages prédéterminés par l'État sont amenés à changer. Nous sommes ici dans le cadre des relations étatiques et supra étatiques qui impactent sur la Société Civile camerounaise.

Par ailleurs, l'une des articulations scientifiques de cette étude montre comment les conséquences de l'intervention de la Banque Mondiale constituent un élément moteur du retour



en force de la Société civile de manière plus contestataire mais structurée. Dans cette même trame, on a pu remarquer le poids du legs politique et économique colonial. L'exploration et l'analyse des postures et des attitudes quelque peu autoritaristes ont permis de comprendre la dynamique de fermentation contestataire qui a nourri les actions et les activités de la société civile au Cameroun. Un lien consubstantiel a pu être mis en lumière entre le syndicalisme et la société civile au Cameroun.

Dès lors, les objectifs secondaires ont pris en compte la dimension institutionnelle et la mise en exergue comme facteur justificatif de ce travail. En cela il a fallu questionner les logiques administratives et leurs conséquences sur la formation de cette culture revendicative et contestataire camerounaise qui, de la lutte d'indépendance à la démocratisation, a été un dénominateur commun du rejet par les Camerounais de l'arbitraire et de la misère. L'approche diachronique a donc consisté à restituer les étapes phares des revendications collectives.

D'après la conception civile et juridique de cet acteur présenté comme une entité ou un ensemble construit autour des rapports de force entre institutions ou organisations. C'est la raison pour laquelle au cours de cette recherche, le problème posé consistait à mettre en lumière les rapports unissant la Banque mondiale à la société civile au Cameroun. Les enjeux qui s'en dégagent ont permis notamment de typer les caractéristiques et les acteurs de la Société Civile. Suivant le même schéma d'analyse, nous avons mis au grand jour les acteurs mais aussi des éléments qui ont permis l'intervention de la Banque Mondiale au Cameroun. Il s'est agi notamment de comprendre la relation complexe entre système politique et aspiration populaire au Cameroun. À ce niveau, la question du syndicalisme a déterminé la nature de la structuration des principaux régimes politiques au Cameroun. Elle nous a éclairé sur l'ambivalence des rapports entre société civile, État camerounais et Banque Mondiale dans un contexte de crise économique. À ce titre apparaît donc comme un facteur de transformation qui, avec la fin de la Guerre froide, a imposé le Consensus de Washington et fait en sorte que le libéralisme politique et démocratique devienne un moteur de politique structurelle au Cameroun.

Somme toute, cette approche réflexive a vocation à évacuer un certain nombre de postulats à savoir : l'utilisation des financements de la Banque Mondiale comme arme financière par les puissances étrangères à l'encontre des pays du Sud. Deuxièmement, les programmes initiés par la Banque Mondiale vis-à-vis de la Société Civile ne sont pas les seuls responsables du construit d'une société civile anti État. Troisièmement, que la défiance de l'État

camerounais vis-à-vis de la Société Civile n'est pas un phénomène conjoncturel mais bien plus historique et structurel. C'est pourquoi les problèmes spécifiques de ce travail ont permis de constater que l'implication de la Banque Mondiale au Cameroun et son niveau d'intervention restent à déterminer. À cela s'ajoutent les difficultés qui jalonnent la trame des rapports entre ces deux acteurs. La volonté de l'État de maintenir son mode de fonctionnement et sa structure au lendemain du discours de La Baule, de la Chute du mur de Berlin, de la Conférence tripartite au Cameroun s'est accompagnée de violence politique et de redressement économique drastique. C'est la raison pour laquelle la formulation de l'hypothèse générale et des hypothèses spécifiques de ce travail s'est faite en tenant compte de la conjoncture.

Ce travail ouvre une parenthèse sur la compréhension du processus de démocratisation comme facteur fondateur des dynamiques sociales. Nous sommes ici dans le cadre du construit social avec comme substrat le positionnement d'un certain nombre d'organisations. Ces dernières par leurs actions dynamisent la scène politique nationale. Fort de cela, nous avons articulé une hypothèse générale de la recherche, fondée autour de l'inscription de la société civile camerounaise dans le champ des relations internationales. Les mutations du champ international impactent donc sur les activités des acteurs de la société civile, depuis 1990. Il se trouve en effet que ces événements ont été nourris par la persistance d'un système politique monopartite et rigide.

Dans cet ordre d'idées, ce travail souligne l'importance des combats de la société civile naissante au Cameroun. Ses actions ont été marquées par la revendication de l'établissement de l'État de droit ; caractéristique majeure de tout système démocratique. À ce niveau, le présent travail insiste sur la dimension suivant laquelle les organisations internationales à l'instar de la Banque Mondiale, ont fait de la démocratie une condition *sine qua non* à toute coopération. On peut supposer qu'il s'agissait d'une sorte de *diktat* politico-économique qui va redéfinir la configuration de l'ordre sociopolitique au Cameroun.

Nous avons présenté l'avènement du libéralisme comme un facteur consécutif à cette politique imposée par les institutions de Bretton Woods. Cette posture a renforcé l'emprise d'une société civile anti-État à cause de son opposition et de son refus d'accepter l'arbitraire. Ce travail démontre ainsi qu'au travers des combats, la société civile s'est muée en une instance qui se refuse et récuse l'injustice et les abus. Ce rôle clef de la Banque Mondiale est ici important à noter. À travers des subventions financières, la Banque Mondiale est porteuse de projets que les organisations de la société civile matérialisent sur le terrain. On entre ainsi dans

le champ des relations internationales. Ce dialogue inclusif est d'autant plus constructif en ce sens qu'il a permis la structuration, d'un autre mode de gouvernance politico-économique censé satisfaire les bailleurs de fonds. Nous comprenons à ce niveau que l'objectif de ce travail a consisté à démontrer que l'implication de cet organe financier est un aspect de relativisation de souveraineté économique.

Il a ainsi été question de trouver les pistes de réflexion susceptibles de nous faire comprendre les conséquences qui découlent de la relation entre la Banque Mondiale et le Cameroun. Nous avons constaté à ce niveau que ces relations sont tumultueuses, bien qu'étant profitables à la Société Civile. Cette dernière peut ainsi s'affirmer face un État central qui semble avoir du mal à se défaire des habitudes de contrôle politique et d'oppression implicite ou explicite. En faisant un bilan d'ordre scientifique, nous devons constater que le présent travail a utilisé des outils cognitifs de l'histoire en vue de mettre en évidence que ce n'est que par la confrontation des données que les stratégies de la Banque Mondiale sont audibles. Il s'agit à ce niveau d'une interprétation adaptative qui fait en sorte que les rapports Banque Mondiale et Société Civile au Cameroun soient de l'ordre des dynamiques des politiques internationales qui influencent la scène politique nationale. Ce travail s'inscrit dans le champ de l'histoire du temps présent.

En faisant un bilan politique dans cette analyse, il apparaît que la relation Banque Mondiale et Société Civile est à la fois complexe et naturelle. Au point de vue de sa complexité, il s'est agi de mettre en relief le difficile équilibre existant entre les Institutions internationales et l'État du Cameroun. De l'autre côté, ce travail permet de souligner que l'apport de la Banque Mondiale à la Société Civile camerounaise est somme toute logique en ce qu'il se situe comme une conséquence de la libéralisation économique mondiale.

En faisant un bilan économique, nous voyons en la Banque Mondiale un partenaire indispensable au développement du Cameroun. La Banque Mondiale a à ce titre imposé un nouveau schéma économique au sein duquel l'État n'est plus le seul interlocuteur des bailleurs de fonds.

Compte tenu de tout ceci, ce travail est donc un essai de mise en lumière d'une coopération à configuration structurelle et institutionnelle, ou la transversalité tient en compte la place de la société civile tout en dévoilant le rôle prédominant du gouvernement.

Nous avons essayé tout au long de la présente démonstration de proposer quelques

modestes pistes réflexives. Dans le meilleur des cas, celles-ci permettent de cerner l'engouement de la Banque Mondiale vis-à-vis des organisations de la société civile au Cameroun. Les réponses que nous avons trouvées permettent d'esquisser plusieurs hypothèses qui, loin de la thèse néocoloniale se justifient par la dynamique qui voudrait que les rapports entre institutions, entités, soient de l'ordre soit de la compréhension, de la domination ou de l'équité. Pour ce faire, Nous cherchons à évoquer que toute coopération recèle d'enjeux, d'objectifs avouables ou non avouables. Il s'agit d'un agenda ou d'un échiquier qui échappe généralement à l'État ou à l'entité bénéficiaire dans le cas d'espèce la société civile.

Ce modeste travail constitue par conséquent l'aboutissement d'un effort de réflexion sur les nouvelles dynamiques de coopération dans la scène internationale en générale et au Cameroun en Particulier. C'est pourquoi nous avons pensé, très humblement, que la relation Banque Mondiale et Société Civile au Cameroun ne serait que l'appendice de la nécessaire adaptabilité dont doit faire preuve la diplomatie camerounaise dans un XXI<sup>e</sup> siècle émergent et sans cesse mouvant.



**ANNEXES**

## **Annexes 1 : Guide d'entretien**

Protocole d'entretien au représentant résident de la Banque Mondiale au Cameroun

### **PARTIE A: GENERALITES**

- 1) Puis-je avoir votre nom et votre prénom ?
  - 2) Quelles sont les fonctions que vous occupez et en quoi consiste-t-elles ?
  - 3) Depuis combien d'années résidez-vous au Cameroun ?
  - 4) Pensez-vous que la banque mondiale a une action bénéfique ou la population camerounaise
- ? Si oui comment ? Sinon pourquoi ?
- 5) Pouvez-vous dater les rapports de la banque mondiale et de la société civile ?

### **PARTIE B : QUESTIONS D'ORDRE GENERALES**




- 1) Comment pouvez-vous définir la société civile camerounaise ?
  - a) Comme une plate-forme d'organisation ou d'association,
  - b) Comme une assistance sociale de développement,
  - c) comme une organisation indépendante de l'État.
- 2) Qu'est-ce qui justifie l'investissement de la banque mondiale auprès de la société civile ?
  - a) Le contexte des années 1990 est-il explicatif de cela ?
  - b) La nouvelle gouvernance des institutions financières internationales justifie cet engagement
  - c) Peut-on penser que la faillite économique de l'État camerounais soit responsable de cette action ?
- 3) quelles sont les secteurs d'intervention de la banque mondiale vis-à-vis de la société civile au Cameroun ?
  - a) Au niveau des libertés publiques et de la scène politique ?
  - b) Au niveau économique et au développement ?
  - c) Quel est le volume d'investissement financier de la banque mondiale auprès des organisations de la société civile ?
- 4) D'après vous les organisations de la société civile sont-elles importantes pour le développement et comment jugez-vous leur rôle ?
- 5) Quelles sont les grandes initiatives de la banque mondiale vis-à-vis de la société civile ?

### **PARTIE C : QUESTION D'ORDRE SPECIFIQUE**

- 1) Pouvez-vous nous citer plusieurs figures de la société civile ? Et leurs organisations ?
- 2) Pensez-vous que la banque mondiale renforce l'efficacité de la société civile dans son projet sociétal ?

- 3) Comment jugez-vous les rapports État et société civile au Cameroun ?
- 4) Pensez-vous que la relation Cameroun banque mondiale souffre du financement de la société civile par cette institution ?
- 5) Quel droit d'inventaire ou bilan pouvez-vous faire en termes de réalisation ou insuffisance de cette coopération au Cameroun ?

## Annexes 2 : Attestation de recherche

<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN PAIX-TRAVAIL-PATRIE ***** UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I ***** FACULTE DES ARTS, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES ***** DEPARTEMENT D'HISTOIRE *****</p>		<p>REPUBLIC OF CAMEROON PEACE-WORK-FATHERLAND ***** THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I ***** FACULTY OF ARTS, LETTERS AND SOCIAL SCIENCES ***** DEPARTMENT OF HISTORY *****</p>
<p>Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF</p>		
<p><b><u>ATTESTATION DE RECHERCHE</u></b></p>		
<p>Je soussigné, Professeur <b>BOKAGNE BETOBO Edouard</b>, Chef de Département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiante <b>MEKOU DJOU KOUMENE Laitissia Brenda</b>, matricule <b>15C041</b> est inscrite en Master II dans le dit Département, option Histoire des Relations Internationales. Elle mène, sous la direction du Pr. <b>Virginie WANYAKA (Professeur Titulaire)</b>, une recherche universitaire sur le thème : « <i>Les sociétés civiles et la banque mondiale au Cameroun : 1990-2020</i> ».</p>		
<p>Nous la recommandons aux responsables des administrations, des centres de documentations, d'archives et toutes autres institutions nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.</p>		
<p>En foi de quoi, la présente autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.</p>		
<p>Fait à Yaoundé le..... <span style="color: blue;">10 NOV 2021</span></p>		
<p><b>Le Chef de Département</b>      <b>Bokagne Betobo Edouard</b>  Maitre de Conférences</p>		



**Annexes 3 : Discours du Ministre E. Nganou Djoumessi****COOPERATION CAMEROUN – UNION EUROPEENNE**

🌀🌀🌀🌀🌀🌀🌀

**PROGRAMME D'APPUI A LA SOCIETE CIVILE  
(PASC)****QUATRIEME SESSION DU COMITE DE PILOTAGE  
(Yaoundé, Palais des Congrès, 30 juillet 2015)****DISCOURS D'OUVERTURE DE  
S.E.M. Emmanuel NGANOU DJOUMESSI****MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.**

- Juillet 2015 -

- Excellence Madame l'Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union Européenne au Cameroun,
- Mesdames et Messieurs les membres du Comité de pilotage du Programme d'Appui à la Société Civile,
- Mesdames et Messieurs les Responsables de l'Unité de Gestion du Programme d'Appui à la Société Civile,
- Chers Collaborateurs,
- Distingués Invités,
- Mesdames et Messieurs

Il m'est agréable de vous souhaiter la bienvenue dans cette salle du Palais des Congrès de Yaoundé, à l'occasion de la quatrième session ordinaire du Comité de pilotage du Programme d'Appui à la Société Civile.

En cette circonstance de rencontre statutaire du processus de mise en œuvre du PASC, je voudrais d'emblée saluer tout particulièrement la présence de Madame l'Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union Européenne, dont la disponibilité constante constitue une marque d'intérêt et de soutien à divers secteurs de développement du Cameroun.

En formulant par ailleurs le vœu d'un agréable séjour à tous ceux qui ont fait le déplacement de Yaoundé pour la circonstance, je voudrais également remercier les différents Délégués, membres du Comité de Pilotage, pour leur présence à ces assises qui participent de la dynamique de coopération entre le Cameroun et l'Union Européenne.



U

Aussi, au-delà de l'exercice classique d'examen des différents rapports, sera-t-il utile et pertinent pour vous, de travailler à l'orientation des axes de capitalisation nécessaires à l'enrichissement des acquis et à l'amélioration des interventions de notre coopération avec l'Union Européenne dans ce secteur.

• *Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de Pilotage,*

Il va sans dire que nos travaux de ce jour n'auront véritablement de sens, que pour autant qu'ils contribueront efficacement à une nette évolution de la coopération avec l'Union Européenne, pour le renforcement de l'apport de la société civile à la gouvernance dans notre pays.

Je voudrais à cet effet, tout en souhaitant plein succès à vos travaux, vous engager à des échanges ouverts et même contradictoires, empreints de courtoisie et de respect mutuel.

Sur ce, je déclare ouvert, les travaux de la quatrième session ordinaire du Comité de pilotage du Programme d'Appui à la Société Civile.

Vive la coopération Cameroun - Union Européenne !

Je vous remercie./-

Annexes 4 : Le PASC pour un développement intégré

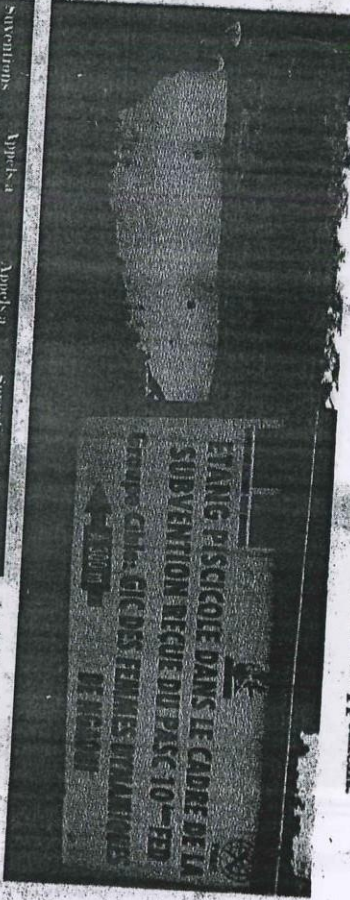
SPECIAL PROJETS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT THURSDAY, FEBRUARY 16, 2015

# Le PASC, pour un développement intégré, participatif et durable

Financé par le 10<sup>ème</sup> Fonds de Développement Européen (FED), le Programme d'Appui à la Société Civile (PASC) œuvre pour une société civile plus engagée dans la promotion de la gouvernance et le développement.

Dans son objectif de contribuer à une gouvernance responsable, transparente et participative sur les plans politique, économique et social, à travers une meilleure information et implication des Organisations de la Société Civile (OSC) dans la définition, la programmation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et politiques de développement, le Programme d'Appui à la Société Civile (PASC), va subventionner à hauteur de près de 147 millions Ectfa, 33 projets soumis par la société civile au cours de la troisième campagne de son Fonds d'Appui aux Initiatives Rapprochées (FAIR).

Instrument de la coopération Ca-meroun - Union européenne, le PASC fournit depuis janvier 2012 un accompagnement technique et financier aux actions de droit.



Suvventions proposées	Appels à propositions		Suvventions directes		Suvventions FAIR	
	n°1	n°2	Ectfa	Ectfa	Ectfa	Ectfa
Projets /actions Financés	36	30	29	22	123 275 000	34 617 300
Montants	750 millions	800 millions	123 275 000	34 617 300		

Tableau récapitulatif des subventions octroyées par le PASC aux OSC

Au terme du programme, et tel que prescrit par le Comité de pilotage du PASC, réuni en troisième session ordinaire les 10 et 11 novembre 2014 à Buea, une implication plus accrue des OSC dans les politiques publiques et dans la formulation et la mise en œuvre des actions du 11<sup>ème</sup> FED sera un des indicateurs de la maturité de la société civile.

Des appels multiformes pour

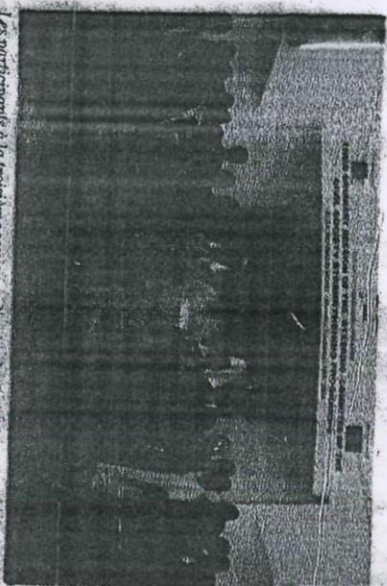


Unité des Organisations de la Société Civile en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations, par un renforcement de la participation citoyenne aux projets de développement

**Coaching, formations, études et capitalisation**

Durant les cinq prochains mois précédant sa clôture, le PASC va poursuivre son déploiement pour le suivi, l'accompagnement et le coaching des OSC financées. Une demi-dizaine de sessions de renforcement des capacités sont prévues au profit des Organisa-

boucler trois études en cours pour une meilleure connaissance de la société civile camerounaise, porter les résultats auprès des plaidoyers qui en découlent. La capitalisation va gagner en intensité avec la production de documents qui tirent toutes les leçons sur les projets financés par les deux Appels à propositions, les Appuis directs et par le fonds FAIR. Des reportages de presse et un documentaire sur les meilleurs projets financés et réalisés depuis 2012 vont vulgariser les acquis auprès du grand public.

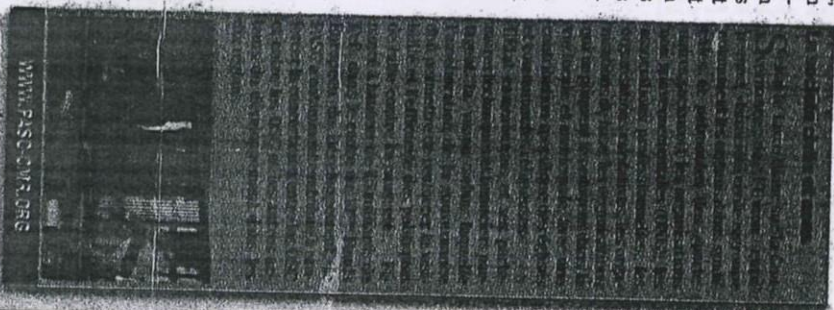


Les participants à la troisième session ordinaire du Comité de pilotage du PASC

**LE BUDGET CIVIL**

Entre juillet 2012 et janvier 2014, près de 150 actions de promotion de la gouvernance ont été financées par le PASC, notamment en faveur des concertations, des plaidoyers et du renforcement des capacités des OSC. Ceci s'est déroulé à travers deux Appels à propositions, deux cohortes FAIR et des subventions directes octroyées sans Appels à propositions. (Voir tableau).

Les appuis octroyés ciblent les initiatives de gouvernance prioritaires de gouvernement par les OSC de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> niveaux, les initiatives provenant des OSC en matière d'accès à l'information et de communication, la participation des OSC dans les cadres de concertation aux niveaux national et régional, les initiatives d'échange international des OSC et les initiatives de partenariat et de synergie entre OSC et les autres acteurs (Acteurs étatiques, ONG internationales, Collectivités territoriale décentralisées). Sont aussi concernées, les actions de gouvernance visant la promotion de l'entrepreneuriat social et en faveur des minorités/groupes défavorisés/marginalisés au niveau des organisations de base.



WWW.PASC-CIVIL.ORG

C A M E R O O N T R I B U N E 3 3

Source : Archives de Monsieur Bertin LUKANDA (Régisseur du PASC)



# Annexes 5 : Près de 2 milliards engagés pour la société civile

Le Quotidien  
de l'économie

**AUJOURD'HUI**

N°0863

LUNDI 03 AOÛT 2015

9

BILAN

## Près de 02 milliards engagés pour la société civile

En 4 ans, 180 subventions ont été versées par le Programme d'appui à la société civile.

Lors de la dernière session du Comité de pilotage du Programme d'appui à la société civile (PASC), à environ 3 semaines de l'échéance dudit programme, a été l'occasion de faire le point des activités de ce dernier, depuis sa mise sur pied en février 2011 à travers une convention de financement. De cette date jusqu'en juillet 2015, le PASC a engagé près de 180 subventions aux Organisations de la société civile (OSC) pour un montant de 1,890 milliard de FCFA. Fruit de la coopération entre le Cameroun et l'Union européenne (UE), le PASC s'est vu doté d'une enveloppe de 7 millions d'euros, soit un peu plus de 4,5 milliards de FCFA dans le cadre du 10<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED). Ces financements ont permis au programme d'intervenir sur trois axes principaux. Lesquels ont porté entre autres sur les volets liés à l'information, la communication, ainsi que l'appui des OSC. Lesdits appuis se sont faits notamment au niveau de l'accompagnement en termes de formation et d'appuis financiers. Toutefois, certaines difficultés ont entravé la mise en œuvre de ce Pro-



gramme, tel que l'a relevé Emmanuel Ngnou Djoumessi, le ministre de l'Économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (Minépt), qui présidait ces travaux. Notamment, le démarrage tardif de ce programme. Ce, à cause de la faible maîtrise de la première équipe de gestion. Laquelle a été remplacée quelque temps après. A cette difficulté de départ est greffée également la faible

connaissance des bénéficiaires en matière de gestion, ainsi que leur mauvaise foi, comme l'a souligné le Minépt. Cependant, les OSC se plaignent de la priorité qu'a accordée l'unité de gestion du programme aux procédures, plutôt qu'aux résultats. Ces derniers ont par ailleurs adressé un memorandum au Minépt et à Françoise Colet, Ambassadrice et chef de la délégation de l'Union européenne au Cameroun.

Laquelle a annoncé un changement de la stratégie de l'Union européenne à l'égard de la société civile. Il ne sera plus accordé des subventions à la société civile. Du coup, cette dernière se sentant menacée, demande à l'Etat camerounais d'injecter des fonds de contrepartie dans le prochain projet

Jean PEPIN NJOJO

### LUTTE CONTRE BOKO HARAM

#### Les conducteurs de moto taxis vont dénoncer les terroristes

Ils l'ont promis au terme d'une réunion de crise avec le préfet du Wouri à Douala.

Le préfet du Wouri port d'un fat. Les bensikineurs (conducteurs de moto taxis, Ndi) jouent un rôle important dans la chaîne économique. Six (06) personnes sur 10 empruntent la moto, et donc, 60 % de personnes sont transportées par vous. J'ai été préfet à Maroua. Là-bas, le transport devrait se faire en voiture. Or quand j'étais là-bas, les voitures étaient rares et l'efficacité de moto taxi était très importante. Cela laisse croire que les terroristes sont entrés à Maroua par les motos », indique Naseri Paul Pca, qui pense que les conducteurs de moto taxis de Douala se caractérisent par le manque de formation, la mauvaise qualité technique de leurs engins, etc. Tout comme le manque de vigilance et devraient donc être sensibilisés pour contribuer à barrer la voie à la secte Boko Haram. Pour ce faire, « donnez-nous toutes les informations suspectes, car si un Boko Haram entre au marché Congo ou au marché central, ce ne sera pas 10, mais des centaines de morts ».

Le préfet du Wouri souhaite que les bensikineurs apportent tout renseignement aux forces de maintien de l'ordre, et d'éviter de « colporter » les renseignements qui viendraient semer la zizanie. « Ne m'apportez pas pour des données qui ne sont pas fondées, mais quand vous êtes sûrs que ce que vous dites est vrai », leur a-t-il promis. Une dizaine de représentants de différents syndicats ont été choisis pour mieux assurer la transmission de l'information auprès de leurs membres. « Nous sommes conscients du danger qui guette le pays tout entier. Si ces gens parviennent jusqu'ici, plus rien ne pourra se faire », et aucune activité ne sera plus possible, car tout le monde aura peur de tout le monde. C'est pour éviter cela que nous apportons notre engagement », justifie Bertrand, conducteur de moto. Les bensikineurs souhaitent que la ville soit quadrillée par les forces de maintien de l'ordre, dotées de chiens à même de détecter les bombes à distance, ils souhaitent également avoir les agréments leur permettant de créer les comités de vigilance dans tous les quartiers.

A.O

### TERRORISME

## Trois porteurs bombes arrêtés à Maroua

Grâce à la collaboration des populations, la police a pu intercepter trois artificiers de la secte islamique Boko Haram le 30 juillet dernier dans la capitale de l'Extrême Nord.



Les attentats de Maroua (photo d'archive)

Des sources policières à Maroua rapportent qu'elles ont mis la main jeudi 30 juillet 2015 - sur trois personnes portant un sac contenant des explosifs. Toujours selon les mêmes sources, le trio était en provenance de Guirvidig, dans l'arrondissement de Mags. « La police a fait cette

arrestation autour de 16h à l'entrée de la ville de Maroua. C'est une collaboration avec un indigène qui a permis à la police de filer ces jeunes garçons âgés d'environ 20 ans », raconte un officier supérieur du Bataillon d'intervention rapide dont les experts sont en train de déterminer les types d'explosifs.

« Celui même qui portait le sac d'explosifs est un Nigérian. Il a été gardé au commissariat de sécurité du premier arrondissement de Maroua. Les deux autres sont camerounais et par leur carte d'identité - rapporte une autorité préfectorale. Dans la capitale de l'Extrême Nord. Elle ajoute que ces deux suspects, eux, ont été conduits dans les locaux des Equipes spéciales d'intervention rapide (Esir) pour exploitation. Mais les premiers éléments d'enquête, selon une source sécuritaire montre qu'il s'agit bel et bien des membres de la secte islamiste Boko Haram.

Notre confrère - l'Est du Sahel - se vent plus précis dans les descriptions des artificiers de Boko Haram appréhendés. « Le porteur de l'explosif est de nationalité nigériane, présentement du village Bama. Les deux autres sont, selon les documents en leur possession, camerounais. Hamadou Yaoulou est domicilié à Djaoué, dans l'arrondissement de Pette (Djaoué) et Bach-

rou Bello au quartier Doualaré à Maroua. Un suspect est activement recherché depuis hier soir, il s'appelle Bam Goni », rapporte le bifubidomane.

La secte ville de Maroua a déjà connu en l'espace de deux semaines trois attentats kamikazes à la bombe. Les deux premiers ont eu lieu le 22 juillet faisant 13 morts et 32 blessés. Le troisième kamikaze s'est fait exploser au lieu-dit « Pont vert ». Le bilan consécutif de l'attentat donne par le gouverneur de la région, Maljiyawa Bakari, est de 21 morts et 85 blessés. Avant Maroua, il y a eu l'attentat de Fetokol le 12 juillet 2015, le premier du genre. Bilan 3 morts dont 1Q civils, 1 militaire tchadiens, deux kamikazes et 17 blessés dont 4 militaires tchadiens et 3 militaires camerounais. Ce qui fait en tout quatre attentats avec un bilan d'une cinquantaine de morts et plus de 110 blessés.

SYLVAIN ANZOUZOU

Source : Archives de Monsieur Bertin LUKANDA (Régisseur du PASC)



Annexes 6 : La nécessité des OSC dans les politiques publiques

development local (Paddi-Gizi), produit de la coopération allemande au Cameroun ont commandé deux études réalisées et discutées les 27 et 28 novembre 2014 à Yaoundé. A l'origine des deux études, le constat de la persistance de contraintes d'ordre administratif, législatif, fiscal ou les aspects liés aux financements publics ou privés dans l'environnement de la vie associative. Aussi, les travaux commandés par deux entités, ayant pléon sur rue, dans le domaine de l'accompagnement des OSC ont été permis de fournir une analyse des textes de lois et règlements existants en lien avec l'action associative, ainsi que leur application. Ce, dans le but de évaluer le terrain en vue d'envoyer les freins et les contraintes qui réduisent la capacité des organisations de la société civile à jouer leurs rôles.

P. E.

**2 L'urgence d'un rôle plus accru des Osc dans les politiques publiques**

A travers ces études comparatives sur le cadre juridique et les systèmes de financements, l'U.e et la Gizi ont pour objectif de relancer le débat initié par le Pas des 2008 sur l'environnement réglementaire des organisations de la société civile au Cameroun.

Le Programme d'appui à la décentralisation et le développement local (Paddi) est un programme de la coopération allemande. Ce programme soutient le processus de décentralisation au Cameroun impulsé par la loi N° 96/08 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du Cameroun du 2 juin 1972. L'objectif global de la 3<sup>e</sup> phase du paddi est que " par une mise en œuvre efficace de la décentralisation et une administration publique efficace au niveau national et local, les possibilités de participation et l'accès aux services de participation et l'impact sont améliorés ". Financé par le Xe Fonds européen de développement, le Programme d'appui à la société civile (Pas) se fixe comme objectif général de contribuer à l'amélioration de la gouvernance politique, économique et sociale responsable et participative au Cameroun. Ceci à travers une meilleure information et implication des Osc dans la définition, la programmation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et politiques de développement.

Les principales observations faites par les consultants sur le cadre juridique des lois de l'Union comptent, passé paddi du 27 novembre dernier, portaient sur le dépôt du dossier de déclaration d'association et la suspension, la dissolution d'association et la suspension, la dissolution d'association. En effet, la loi du 19 décembre 1990 reste silencieuse sur une pièce attestant du dépôt et l'insertion, la mauvaise foi des autorités administratives. Le problème sur la suspension et la dissolution des associations repose sur le choix critiquable de la dissolution des associations par l'administration et non par le juge. S'agissant des systèmes de financement, les experts relèvent le fait que l'article 11 de la loi N°90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association qui dispose que " hormis les associations reconnues d'utilité publique, aucune association dédicataire ne peut recevoir ni subvention des personnes publiques, ni dons et legs des personnes privées ". Une disposition qui, toujours selon les experts apporte des effets limités pour les Osc.

**Reconnaissance d'utilité publique**

Comme recommandations, les consultants présentent la dissolution par le juge judiciaire et non par l'administration ou le pouvoir exécutif. Le Ministre doit se limiter à saisir le juge judiciaire. Pour les financements, il faut lever l'interdiction faite aux Osc de recevoir des subventions des personnes publiques et que les associations puissent bénéficier des dons. Il faut également lever l'interdiction faite aux Organisations de la société civile de recevoir des subventions des dons et legs de tierces personnes privées. Le contrôle de l'origine des fonds est cependant souhaité. Les experts critiquent aussi le fait que le ministre de l'Administration territoriale soit considéré comme la seule autorité chargée de donner l'avis sur les demandes de reconnaissance d'utilité publique. Ces derniers recommandent plutôt que d'autres ministres puissent donner leur avis.

Des recommandations nécessaires pour les Osc qui représentent et alimentent un pluralisme d'opinion qui peut contribuer à des politiques publiques et efficaces; un développement durable et inclusif. Les acteurs de la société civile souhaitent que le législateur intervienne dans la loi 053/90 du 19 décembre 1990, un article reconnaissant les Osc comme un des acteurs majeurs de la chaîne de collaboration des politiques publiques, formaliser dans la loi de 1990, le droit pour toutes les associations de bénéficier des subventions, dons et legs des personnes publiques et privées.

Site-événement  
**PRONOTE 2014**

**Les Universités**  
en communication et des médias

**Lundi 08 décembre 2014**

**14h00 Palais des Congrès** salle tripartite  
19h45 Hilton Yaoundé

Conférence Inaugurale: **Speaker: Pape Diouf**, ancien Président de l'OM  
Thème: **Le football, l'argent et les médias**  
Dîner-Échanges  
Thème: **Défis et enjeux de l'événementiel sportif en Afrique.**

**Intervenants**  
• Pape Diouf  
• Pape Diouf  
• Pape Diouf  
• Pape Diouf

**PRESTIGIEUX**  
• Pape Diouf  
• Pape Diouf  
• Pape Diouf

Conditions de participation: +3237 677 94 72 89 / 242 180 649 - email: [registartars3@gmail.com](mailto:registartars3@gmail.com) / [www.registartars.com](http://www.registartars.com)  
N° de téléphone: +3237 677 94 72 89 / 242 180 649 - email: [registartars3@gmail.com](mailto:registartars3@gmail.com) / [www.registartars.com](http://www.registartars.com)

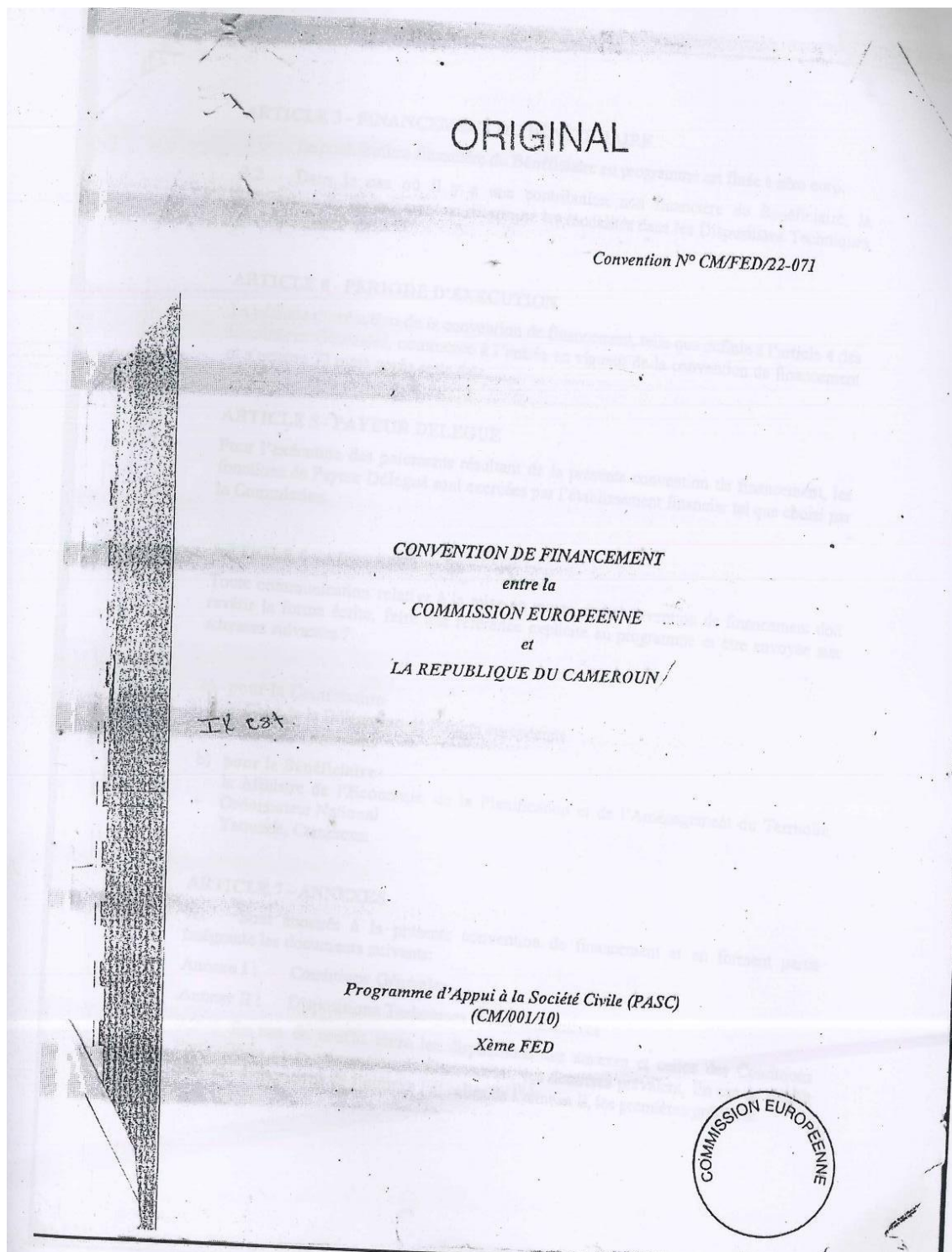
Engagée de  
Vanessa TSANGA

Le Message du 04-12-2014

Page 9

Source : Archives de Monsieur Bertin LUKANDA (Régisseur du PASC)

**Annexes 7 : Convention du financement des OSC**





La convention de financement entre en vigueur à compter de la date de la dernière signature des parties.

FINANCEMENT DU PROJET/PROGRAMME

Fait en deux exemplaires ayant valeur d'original en langue française, un exemplaire étant remis à la Commission et l'autre au Bénéficiaire.

Fait à Bruxelles  
POUR LA COMMISSION

Fait à Yaoundé  
POUR LE BÉNÉFICIAIRE

*Gary Quince*



Gary QUINCE,  
Ordonnateur subdélégué du FED

Date 19 novembre 2010

Date

TITRE II - MISE EN ŒUVRE

### ARTICLE 3 - FINANCEMENT DU BÉNÉFICIAIRE

- 3.1 La contribution financière du Bénéficiaire au programme est fixée à zéro euro.
- 3.2 Dans le cas où il y a une contribution non financière du Bénéficiaire, la convention de financement en détermine les modalités dans les Dispositions Techniques et Administratives.

### ARTICLE 4 - PERIODE D'EXECUTION

La période d'exécution de la convention de financement, telle que définie à l'article 4 des Conditions Générales, commence à l'entrée en vigueur de la convention de financement et s'achève 72 mois après cette date.

### ARTICLE 5 - PAYEUR DELEGUE

Pour l'exécution des paiements résultant de la présente convention de financement, les fonctions de Payeur Délégué sont exercées par l'établissement financier tel que choisi par la Commission.

### ARTICLE 6 - ADRESSES

Toute communication relative à la mise en œuvre de la convention de financement doit revêtir la forme écrite, faire une référence explicite au programme et être envoyée aux adresses suivantes :

- a) pour la Commission  
le Chef de la Délégation de l'Union européenne  
Yaoundé, Cameroun
- b) pour le Bénéficiaire  
le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire  
- Ordonnateur National  
Yaoundé, Cameroun

### ARTICLE 7 - ANNEXES

7.1 Sont annexés à la présente convention de financement et en forment partie intégrante les documents suivants:

- Annexe I : Conditions Générales
- Annexe II : Dispositions Techniques et Administratives

7.2 En cas de conflit entre les dispositions des annexes et celles des Conditions Particulières de la convention de financement, ces dernières prévalent. En cas de conflit entre les dispositions de l'annexe I et celles de l'annexe II, les premières prévalent.



## TITRE I - FINANCEMENT DU PROJET/PROGRAMME

### ARTICLE 1 - PRINCIPE GENERAL

- 1.1 La contribution financière de l'UE est limitée au montant fixé dans la convention de financement.
- 1.2 La mise à disposition des fonds au titre du financement de l'UE est conditionnée par le respect des obligations qui incombent au Bénéficiaire au titre de la présente convention de financement.
- 1.3 Les dépenses encourues par le Bénéficiaire avant l'entrée en vigueur de la convention de financement ne sont pas éligibles au financement de l'UE.

### ARTICLE 2 - DÉPASSEMENT DU FINANCEMENT ET COUVERTURE DE CE DÉPASSEMENT

- 2.1 Les dépassements individuels des rubriques du budget de la convention de financement sont réglés dans le cadre de réallocations de fonds à l'intérieur de ce budget, conformément à l'article 21 des présentes Conditions Générales.
- 2.2 Dès que se manifeste un risque de dépassement global du financement disponible au titre de la convention de financement, le Bénéficiaire en informe la Commission et lui demande son accord préalable sur les mesures qu'il compte prendre pour couvrir ce dépassement, soit en réduisant l'ampleur du projet/programme, soit en faisant appel à ses ressources propres ou à d'autres ressources.
- 2.3 S'il n'est pas possible de réduire l'ampleur du projet/programme ou de couvrir le dépassement par les ressources propres du Bénéficiaire ou d'autres ressources, la Commission peut, sur demande motivée du Bénéficiaire, prendre une décision de financement supplémentaire de l'UE. Si elle prend une telle décision, les dépenses correspondant au dépassement sont financées, sans préjudice des règles et procédures de l'UE applicables, par la mise à disposition des moyens financiers supplémentaires décidés par la Commission.

## TITRE II - MISE EN ŒUVRE

### ARTICLE 3 - PRINCIPE GÉNÉRAL

- 3.1 La mise en œuvre du projet/programme est réalisée sous la responsabilité du Bénéficiaire avec l'accord de la Commission.
- 3.2 La Commission est représentée auprès de l'Etat ou, le cas échéant, du pays ou territoire du Bénéficiaire par son Chef de délégation.

## TITRE VII - DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET FINALES

### ARTICLE 17 – VISIBILITE

17.1 Tout projet/programme financé par l'UE fera l'objet d'actions de communication et d'information adéquates. Ces actions sont définies sous la responsabilité du Bénéficiaire avec l'accord de la Commission.

17.2 Ces actions de communication et d'information doivent suivre les règles applicables en matière de visibilité pour les actions extérieures telle que définies et publiées par la Commission et en vigueur au moment où ces actions sont menées.

### ARTICLE 18 – PREVENTION DES IRREGULARITES, DE LA FRAUDE ET DE LA CORRUPTION

18.1 Le Bénéficiaire s'engage à vérifier régulièrement que les actions financées par les fonds de l'UE ont été exécutées correctement. Il prend les mesures propres à prévenir les irrégularités et les fraudes et engage les poursuites le cas échéant afin de récupérer les fonds indûment versés.

18.2 Est constitutive d'une irrégularité toute violation de la convention de financement, des contrats ou devis-programmes de mise en œuvre ou d'une disposition du droit de l'UE résultant d'un acte ou d'une omission d'un opérateur économique, qui a ou aurait pour effet de porter préjudice au budget général de l'UE ou des budgets gérés par celles-ci, soit par la diminution ou la suppression de recettes provenant des ressources propres perçues directement pour le compte de l'UE, soit par une dépense indue.

Est constitutif de fraude tout acte ou omission intentionnel relatif à :

- l'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, inexacts ou incomplets, ayant pour effet la perception ou la rétention indue de fonds provenant du budget général de l'UE ou des budgets gérés par l'UE ou pour son compte,
- la non-communication d'une information en violation d'une obligation spécifique, ayant le même effet,
- le détournement de tels fonds à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été initialement octroyés.

Le Bénéficiaire informe sans délai la Commission de tout élément porté à sa connaissance laissant présumer l'existence d'irrégularités ou de fraudes, les mesures prises par celui-ci ainsi que le nom des opérateurs économiques qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE.

18.3 Le Bénéficiaire s'engage à prendre toute mesure appropriée pour remédier à d'éventuelles pratiques de corruption active ou passive de quelque nature qu'elles soient à toute étape de la procédure de passation de marché ou d'octroi de subventions ou à l'exécution des contrats correspondants. Est constitutif de corruption passive le fait intentionnel, pour un fonctionnaire, directement ou par interposition de tiers, de



CONVENTION DE FINANCEMENT N° CM/FED/22-071

ANNEXE II

DISPOSITIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES  
D'EXECUTION  
(D T A)

ETAT ACP

Titre : Programme d'Appui à la Société Civile (PASC)

N° CRIS : CM/FED/22-071

N° d'identification : CM/001/10

PAYS / REGION BENEFCIAIRE	République du Cameroun		
AUTORITE REQUERANTE	Ordonnateur National		
LIGNE BUDGETAIRE	PIN 10 <sup>ème</sup> FED - Enveloppe A		
INTITULE	Programme d'appui à la Société Civile (PASC)		
COUT TOTAL	7.000.000 EUR		
METHODE D'ASSISTANCE/ MODE DE GESTION	Approche projet en Gestion partiellement décentralisée		
CODE CAD	15150	SECTEUR	Participation démocratique et société civile

## TABLE DES MATIERES

### 1. MOTIF

- 1.1. Situation économique et sociale
- 1.2. Contexte sectoriel
- 1.3. Enseignements tirés et complémentarité
- 1.4. Coordination des bailleurs de fonds

### 2. DESCRIPTION

- 2.1 Objectifs
- 2.2 Résultats escomptés
- 2.3 Activités et calendrier d'exécution

### 3. LIEU ET DURÉE

- 3.1 Lieu
- 3.2 Durée

### 4. MISE EN ŒUVRE

- 4.1 Structure organisationnelle et responsabilités
  - 4.1.1. Mise en œuvre directe ou délégation de tâches
  - 4.1.2. Communication de rapports
- 4.2 Budget alloué au projet
- 4.3. Mobilisation des ressources budgétaires allouées au projet
  - 4.3.1 Degré de décentralisation
  - 4.3.2 Procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions
    - 4.3.2.1 Règles générales applicables aux marchés décentralisés
    - 4.3.2.2 Exceptions en matière de marchés décentralisés
  - 4.3.3 Modalités financières

### 5. SUIVI, ÉVALUATION ET AUDIT

- 5.1 Suivi
- 5.2 Évaluation
- 5.3 Audit et contrôle interne

### 6. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

### 7. APPENDICES

*Le mode de gestion du PASC est une approche projet en gestion partiellement décentralisée*



- appuyer et accompagner les acteurs locaux impliqués dans la gestion des activités financées par le Programme ;
- diffuser l'information sur les activités et faire connaître l'existence du Programme ;
- collecter les informations nécessaires et utiles au Programme ;
- relayer toutes les activités du Programme dans les différentes régions impliquées ;
- collaborer au suivi des activités et de leurs impacts à l'échelle régionale et communale ;
- apporter de l'assistance aux OSC dans l'élaboration de leurs dossiers (informations et conseils) ainsi que la mise en œuvre des initiatives soutenues par le Programme ;
- donner un avis sur les projets et propositions soumis par les OSC à soutenir par le Programme, particulièrement pour attester de l'existence réelle de l'organisation et des informations qu'elle aura mises dans son dossier, lesquelles devront éclairer la décision du Comité de sélection ;
- assumer tout autre rôle ou responsabilité que lui confiera l'UGP.

#### 4.1.2 Communication de rapports

Des rapports d'activité intermédiaires devront être établis tous les six mois pendant la période d'exécution du Programme. Ils doivent être accompagnés de la facture correspondante, du rapport financier et du rapport de vérification des dépenses.

Un rapport d'activités final accompagné d'une facture finale, du rapport financier et du rapport de vérification des dépenses devra être établi à la fin du contrat de l'AT. Le projet de rapport d'activités final devra être présenté au moins un mois avant la fin de la période d'exécution du marché.

Chaque rapport doit consister en une section narrative et une section financière. La section financière doit contenir des données détaillées relatives au temps que les experts ont consacré au marché, aux dépenses imprévues et à la provision pour vérification des dépenses. Le rapport d'activités final doit être accompagné de la facture finale, du rapport financier et d'un rapport de vérification des dépenses.

Les rapports seront élaborés conformément aux règles et procédures établies dans le Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des relations extérieures et dans le guide pratique des procédures applicables aux devis-programmes financés par le Fonds européen de développement (FED) et le budget général des Communautés européennes (BUDGET). La Commission européenne se réserve le droit d'inviter le bénéficiaire à lui présenter des rapports spécifiques.

#### 4.2 Budget alloué au programme

Le coût total du Programme est estimé à 7.000.000 EUR, totalement imputés au Programme Indicatif National du 10<sup>ème</sup> FED dans le cadre de l'Accord de Cotonou révisé.

Désignation	%	Montant (EUR)
Contrat de service avec un organisme tiers pour l'UGP/AT	21,42	1 500 000
Opérations décentralisées indirectes privées :	73,15	5 120 000
- Axe 1 - activités		1 040 000
- Axe 2 - activités		2 300 000
- Axe 3 - activités		1 250 000
- Frais de fonctionnement,		430 000
- Investissements		100 000
Visibilité et communication		
Evaluations	1,00	70 000
Audits	1,86	130 000
Imprévus*	0,71	50 000
Total	100,00	7 000 000



## Appendice 2 – Calendrier Indicatif

Calendrier indicatif de mise en œuvre des activités (par trimestre)																
	1 <sup>ère</sup> année				2 <sup>ème</sup> année				3 <sup>ème</sup> année				4 <sup>ème</sup> année			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
<b>Axe 1 : information, communication, échanges, capitalisation et dialogue public-privé</b>																
<i>Sous-axe 1.1. : Production et mise à jour de connaissances sur les OSC dans le pays</i>																
Activité 1 : Réalisation d'un état des lieux sur les OSC camerounaises avec une attention particulière aux questions de genre																
Activité 2 : Appui à la capitalisation, à la recherche action sur les expériences réussites, meilleures pratiques des OSC et leur diffusion																
Activité 3 : Appui à la mise en place et gestion des bases de données sur les OSC les secteurs, activités et opportunités les concernant																
Activité 4 : Mise en place d'un site web du Programme																
Activité 5 : Appui à la publication des études et de recherches sur les OSC camerounaises																
Activité 6 : Appui à la mise en place ou l'amélioration des sites web des OSC tout en privilégiant les organisations factières et les dynamiques régionales																
Activité 7 : Appui à la mise en place d'un portail web des OSC																
<i>Sous axe 1.2. : Appui aux initiatives provenant des OSC en matière d'accès à l'information et de communication</i>																
Activité 8 : Financement d'initiatives des OSC sur l'information et la communication via des appels à propositions																
Activité 9 : Financement d'initiatives des OSC sur l'information et la communication																
<i>Sous axe 1.3. : Appui aux initiatives d'échange international des OSC</i>																
Activité 10 : Financement d'initiatives et visites d'échange international																
Activité 11 : Appui aux initiatives de réseautage international des OSC camerounaises																
Activités 12 : Appui à des voyages d'études sur les expériences des OSC de la sous région (et plus en général en Afrique sub-saharienne)																
<i>Sous-axe 1.4. : Appui à la participation des OSC dans les cadres de concertation aux niveaux national, régional et local</i>																
Activité 13 : Appui à des processus de réflexion sur les enjeux et thématiques de développement et de gouvernance																





**Annexes 8 : Photos des membres de la Banque Mondiale au Cameroun**

## Annexes 9 : Le rôle de la Banque Mondiale

# Le rôle

## de la Banque mondiale

La Banque mondiale est la source la plus importante d'aide au développement, fournissant près de 30 milliards de dollars par an sous forme de prêts à ses pays clients. Elle utilise ses ressources financières, ses agents hautement qualifiés et la somme importante de ses connaissances pour aider chaque pays en développement considéré individuellement à s'engager sur la voie d'une croissance stable, durable et équitable. Elle centre l'essentiel de son action sur l'aide à apporter aux populations les plus démunies et aux pays les plus défavorisés, mais, pour tous ses clients, elle met l'accent sur la nécessité :

- d'investir dans les ressources humaines, en particulier via des services de santé et d'éducation de base
- de protéger l'environnement
- de soutenir et d'encourager le développement des entreprises privées
- de renforcer la capacité de l'État à mettre en place, de façon efficace et transparente, des services de qualité
- de promouvoir des réformes afin d'instaurer un environnement macroéconomique stable, qui permette de faciliter l'investissement et la planification à long terme
- de centrer les efforts sur le développement social, l'inclusion, la gouvernance et le renforcement





des institutions en tant qu'éléments fondamentaux de la lutte contre la pauvreté.

La Banque aide aussi les pays à réunir les conditions essentielles pour attirer et retenir l'investissement privé. Avec l'assistance fournie sous forme de prêts et de conseils par la Banque, les pays ont engagé des réformes pour restructurer leur économie et renforcer leur système bancaire. Ils investissent dans les ressources humaines ainsi que dans la protection de l'environnement, ce qui accroît leur attrait pour les investisseurs et augmente la productivité de l'investissement privé. Grâce aux garanties de la Banque et à l'assurance de l'AMGI contre les risques politiques, les investisseurs, en partenariat avec la SFI via ses prises de participation, minimisent leurs risques et peuvent investir en toute tranquillité d'esprit dans les pays en développement et les pays qui effectuent la transition à l'économie de marché.

### La Banque au XXI<sup>e</sup> siècle

Au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, l'heure n'est ni à la morosité, ni à l'auto-satisfaction. Pour les pays qui sortent de la crise financière, le pire paraît passé, et les perspectives d'avenir sont plus encourageantes, bien qu'à des degrés différents. Le succès du monde en développement dépend en partie de l'évolution économique aux États-Unis, en Europe et au Japon. Tout aussi importante est la question de savoir si les pays en développement sont capables de mettre en


place les politiques et les réformes structurelles qui permettront de jeter les bases d'une croissance vigoureuse. Partout dans le monde, les pays qui connaîtront la prospérité sont ceux qui seront les mieux en mesure d'exploiter les possibilités offertes par la mondialisation tout en gérant leurs risques de façon efficace. Ceux qui ne s'adaptent pas se laisseront de plus en plus distancer, le fossé entre nantis et démunis se creusant davantage.

Consciente des difficultés à venir, la Banque travaille avec les pays en développement à tester une approche davantage axée sur l'inclusion et plus intégrée en matière de développement. Cette approche, c'est le Cadre de développement intégré (CDI). À mesure que la Banque a élargi le champ de ses activités, ne se bornant plus simplement à financer des projets de développement pour s'attaquer à des problèmes plus vastes tels que le développement humain et social, la gouvernance et les institutions, la nécessité de mettre en place un cadre plus général du type du CDI s'est imposée. L'approche du CDI implique que le plan de développement soit pris en charge par le pays lui-même, qu'il repose sur une vision à long terme des résultats à obtenir et qu'il soit soutenu par des partenariats solides entre les pays, les bailleurs de fonds, la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs du développement.

382.1  
BAN  
B

CENTRE  
DE  
RECHERCHES  
ÉCONOMIQUES  
ET SOCIALES

Le Groupe de la  
**Banque mondiale**



Créée en 1944, la Banque comprend à l'heure actuelle cinq institutions étroitement associées :

**LA BIRD Banque internationale pour la reconstruction et le développement**  
fournit des prêts et une aide au développement aux pays à revenu intermédiaire ainsi qu'à des pays plus pauvres considérés comme solvables. Le nombre de voix attribué à chaque État membre est fonction du montant de sa souscription au capital, laquelle reflète le poids relatif du pays dans l'économie mondiale. La BIRD se finance pour l'essentiel par la vente d'obligations sur les marchés financiers internationaux.

**L'IDA Association internationale de développement**  
apporte une contribution cruciale à la mission de lutte contre la pauvreté qui est celle de la Banque. Son aide est essentiellement centrée sur les pays les plus pauvres, auxquels elle consent des prêts sans intérêt et fournit des services hors prêt. Elle tire l'essentiel de ses ressources financières des contributions versées par les États membres les plus riches, dont certains pays en développement.

**LA SFI Société financière internationale**  
s'attache à promouvoir la croissance dans les pays en développement en finançant des investissements dans le secteur privé et en fournissant des services d'assistance technique et de conseil aux gouvernements et aux entreprises. En partenariat avec les investisseurs privés, elle finance des opérations à caractère commercial par l'octroi de prêts et des prises de participation dans les pays en développement.

**L'AMGI Agence multilatérale de garantie des investissements**  
encourage l'investissement étranger direct dans les pays en développement en garantissant les investissements contre les pertes liées à des risques non commerciaux. Elle fournit aussi des services d'assistance technique pour aider les pays à faire connaître les possibilités d'investissement qu'ils offrent.

**LE CIRDI Centre international des différends relatifs aux investissements**  
facilite le règlement, par voie de conciliation ou d'arbitrage, des différends qui peuvent intervenir entre les investisseurs étrangers et les pays d'accueil.

*Dans la présente brochure, l'expression « Banque mondiale » désigne uniquement la BIRD et l'IDA.*

00539

# Pourquoi

## *avons-nous besoin d'une Banque mondiale ?*

La Banque mondiale est une institution de développement qui a pour mission de faire reculer la pauvreté en favorisant une croissance économique durable dans ses pays membres. Le développement est une entreprise de longue haleine, qui entraîne à la longue la transformation de sociétés entières. Il implique l'adoption de politiques économiques et financières bien conçues. Mais il implique aussi de responsabiliser les gens, de construire des routes, de rédiger des lois, de donner aux femmes la place qui leur revient, de scolariser les filles, de supprimer la corruption, de protéger l'environnement, de vacciner les enfants, et mille autres choses encore. Le développement implique de mettre en place tous les ingrédients nécessaires à la croissance, et en particulier des programmes économiques et sociaux équilibrés.

La tâche est immense, ce qui signifie que tous ceux qui participent au processus de développement — les gouvernements, les institutions telles que la Banque, la société civile et le secteur privé — doivent travailler en partenariat étroit pour définir les besoins et mettre en œuvre les programmes nécessaires.

La lutte contre la pauvreté dans le monde consiste à faire en sorte que les habitants de tous les pays de la planète aient une chance d'améliorer leurs conditions d'existence et celles de leurs enfants. Au cours de la génération écoulée, davantage de progrès ont été faits sur le front de la pauvreté et du niveau de vie que dans toute autre période de l'histoire. Dans les pays en développement :





- L'espérance de vie est passée de 55 à 65 ans.
- Le revenu par habitant a doublé.
- La proportion des enfants qui fréquentent l'école est passée de moins de la moitié à plus de trois quarts.
- La mortalité infantile a baissé de 50 %.

Malgré ces avancées, les problèmes de développement restent énormes. Sur les 4,7 milliards de gens qui vivent dans les 100 pays clients de la Banque mondiale :

- 3 milliards vivent avec moins de 2 dollars par jour et 1,3 avec moins de 1 dollar
- 40 000 meurent chaque jour de maladies évitables
- 130 millions n'ont aucune possibilité d'aller à l'école
- 1,3 milliard ne disposent pas d'eau potable.

Tous les pays ont intérêt à relever ces défis. En améliorant le niveau de vie et en favorisant la croissance et le développement dans les pays les plus pauvres de la planète, on augmente aussi les échanges, les emplois et les revenus dans les pays plus riches. De même, une progression de la pauvreté dans les pays en développement peut avoir des effets néfastes sur les nations plus prospères puisque les marchés se contractent et les possibilités d'investissement diminuent, l'environnement se dégrade, et les gens s'expatrient pour chercher ailleurs un emploi et une source de revenu. Nous vivons dans un monde qui ne fait qu'un — un monde dont les habitants sont reliés entre eux par les communications et les échanges, la finance internationale et l'environnement partagé, et avant tout par une aspiration commune à une vie meilleure. La lutte contre la pauvreté dans le monde est incontestablement l'affaire de tous.



#### Notre monde interdépendant

**L**e monde contemporain est une économie mondiale à la trame serrée, qui se transforme rapidement. Les événements qui se produisent dans un pays ou une région peuvent avoir un impact immédiat sur la stabilité financière, la santé de l'homme, la salubrité de l'environnement et la stabilité politique d'autres pays. Par exemple :

- L'instabilité des cours sur le marché boursier d'un pays peut provoquer une onde de choc qui atteindra en quelques minutes d'autres marchés du monde, car les nouvelles technologies et les communications ont grandement accéléré la rapidité de l'information.
- Les entrées de capitaux peuvent se transformer presque instantanément en sorties de capitaux parce que les marchés réagissent à des événements politiques ou économiques.
- L'augmentation du niveau de vie et la croissance économique dans les pays en développement et les économies en transition ont une influence directe sur les pays plus riches en créant de nouveaux marchés pour l'exportation et l'investissement.
- La destruction de l'environnement, la maladie, les flux de réfugiés et d'autres conséquences de la pauvreté extrême ignorent les frontières.





**SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

## I. Sources orales

Noms et Prénoms	Age	Profession	Date et lieu de l'entretien
Hilaire Kamga	49 ans	Juriste, homme politique et membre de la Société civile	Yaoundé, le 12 Octobre 2021
Aboui Mama	66 ans	journaliste Économique à <i>Jeune Afrique Économique</i>	Yaoundé, le 1er Janvier 2022
Dzou Tsanga ,	58 ans	cadre d'agriculture contractuel, Nlong,	Yaoundé, le 18 Janvier 2022
Isaac Mbassa Ndiné,	45ans	Informaticien	Douala le 02 février 2022
Jean Elat,	38 ans,	Juriste	Douala le 02 février 2022
Joëlle Kemo,	34 ans	Employé à Horizon femme,	Yaoundé, le 1 <sup>e</sup> juin 2022
Tchoumbap Alphonsine,	45 ans,	Fondatrice de l'Association des Handicapés du Cameroun	Yaoundé, le 15 juillet 2022
Fokoug,	50 ans.	Responsable de la Coopération au Minepat,	Yaoundé, le 23 juin 2022
Marie Claire Nana	55 ans	Journaliste	Yaoundé, le 29 juin 2022
Jocelyne Ndouyou. Mouliom	43 ans	Chef du service économie à la Société de Presse et d'Édition du Cameroun (SOPECAM)	Yaoundé, le 28 juin 2022
Donatien Tchamga	45 ans	Membre de la société civile et bénéficiaire dans le cadre du PASOC	Yaoundé le 09 juillet 2021
Firmin Gouloudja	55 ans	Militant et activiste de la société civile camerounaise	Yaoundé le 22 février 2022
Abanda Nkomo	60 ans	Diplomate en service à la Direction chargée des Affaires Européennes au MINREX	Yaoundé, le 24, mars 2022
Ernest Kiamba	55 ans	Enseignant à l'UCAC	Yaoundé le 19 mars 2022
Marie Noelle Gwichi,	55 ans	Ex rédactrice en chef adjoint de <i>Le Messenger</i> ,	Yaoundé, le 03 mai 2022.
Hervé Tegua	44 ans	Directeur administratif et financier ACDIC	Yaoundé, le 10 juin 2022
Joëlle Kemo	35 ans	Employée à Horizon Femme	Yaoundé le 11 juin 2022
Ekani Ottou,	70 ans	Enseignant	Yaoundé, le 15 août 2022
Talom Giscar	59 ans	Activiste de la société civile	Bafoussam, le 25 août 2022

## II. Archives et Rapports Archives

ABM. 310, BM, "Équité de développement au Camerou", 2006

ABM. 313, CDSRAC, "Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique centrale", 2000.

ABM. 317, BM, "Peuple autochtone et normalisation, « Document de travail », chapitre 2, Septembre 2010,

ABM. 327, BM, "Communiqué du gouvernement camerounais, par le porte-parole du gouvernement

AC AON, "Rapport de synthèse de la 3<sup>ème</sup> session Ordinaire du Comité de pilotage du programme d'appui à la société civile, Yaoundé, 30 Octobre 2013

ANY, 459, Cameroun, P. Biya, "entretien avec Eric Chinje à la CRTV en 1988 ANY, 183, Cameroun, L'économie camerounaise, (1960- 2010), Minepat, 2010 *Cameroon Tribune*, édition du vendredi 2 août 1991

ANY, 483, Cameroun, P. Biya "Congres extraordinaire du RDPC 2004

Crédit Risk International, *Rapport 2000*

Discours de Maurice Nguéfack, Juriste à la CAON et Chargé du programme société civile à la CAON-FED, lors de la 1<sup>e</sup> session Ordinaire du COPIL, Yaoundé, 2012

François Mitterand, *Le discours de la Baule*, 20 Juin, 1990.

Lettre pastorale des évêques camerounais contre l'UPC, décembre 1955 in Joseph Ndi Okola, *Source et mémoire ecclésiale de l'église catholique du Cameroun*,

Ligue camerounaise des droits de l'homme pour la défense des libertés fondamentales et du pluralisme « l'État de violation

Loi n° 90-53 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association.

PASOC, "Document de capitalisation des ateliers société civile à la destination des agents publics" Les cahiers du PASOC n° 3, novembre 2008

## Rapports

Banque Mondiale, "Rapport sur le développement au Cameroun : Combattre la pauvreté", 2000- 2006

Banque Mondiale, Rapport annuel 1992, Washington

Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 1999-2000, le développement au seuil du 20<sup>ème</sup> siècle, Décembre 2000.

Banque Mondiale, Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique Centrale 2000 : l'intégration et le financement du Commerce intra sous régionale.

Banque Mondiale," Rapport sur le développement du Cameroun », Août 1993. Rapport Amnesty International, 1997

Rapport annuel du Mintad, 2008

Rapport d'enquête de Transparency International, 1997-1999 Rapport du CIDHL, 1996-1997

Rapport de l'observatoire National des droits de l'Homme avec l'appui de l'ACAT-LITTORAL et de l'ACAT-FRANCE, 25-29 Février 2008, Cameroun ; une répression sanglante à huis clos 2008

Rapport ECAM, 2004

Rapport International Service for Humann Right (ISHR), La situation des défenseurs des droits de l'Homme au Cameroun, rapport d'Amnesty international

## III. OUVRAGES

Abega, S. C., *Le retour de la société civile en Afrique*, Yaoundé, Presses de l'Université Catholique, 2007

Abwa, D., *Commissaires et Hauts Commissaires de la France au Cameroun. Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996

Abwa, D., *Histoire d'un nationalisme : 1884 -1961*, Yaoundé, CLE, 2010

- Ayee, J et al, *Les sociétés civiles du sud. Un état des lieux dans trois pays de la ZSP Cameroun, Ghana, Maroc*, Yaoundé, 2004
- Badié, B. et Birnbaoun P., *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grosset, 1979 Bandolo H., *La flamme et la fumée*, Yaoundé, Sopecam, 1985
- Bayart, J. F., *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1985
- Bayart, J. F., Mbembe A. et Comi Toulabor, *Le politique par le bas en Afrique noire. Contribution à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992
- Bayart, J.F., *Le politique par le bas en Afrique noire. Contribution à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992
- Beaud, M., *L'Art de la Thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de Master, une Thèse de Doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, La découverte, 2006
- Beti, M., *Dictionnaire de la Négritude* Paris, Odile-Jacob 1996.
- Bloch, M., *Apologie pour l'Histoire ou le métier d'historien*, Paris, Cahier des Annales, Armand Colin, 1949
- Bosco, Talla J., *Société civile et engagement politique au Cameroun. Enquête, Analyse, Enjeux et Perspectives*, Samory, 2016
- Bouopda Kame, P., *La quête de libération politique au Cameroun : 1884-1984*, Paris, L'Harmattan, 2006
- Césaire, A., *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence Africaine, 1996
- Chaffard, G., *Les carnets secrets de la décolonisation*, Tome 1 et 2, Paris Calman- Levy, 1965 / 1967
- Colas, D., *Le Glaive et le Fléau. Généalogie du fanatisme et de la société civile*, Paris, Grasset, 1992
- Commager, H. S., *L'historien et l'Histoire*, Paris, Editions Seghers, 1967
- Delancey, et als., *historical Dictionary of the Republic of Cameroon*, Lanham, the scarecrow press, 2010
- Delayegue, M., "Colonisation et Révisionnisme ", *Historama* N°7, novembre 2010
- Deltombe, T. et al, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948 1971*, Paris, La Découverte, 2011
- Desernaclens, P., *La Politique internationale*, Paris, Armand Colin, 2<sup>ème</sup> édition, 1998

Dioubaté, D., *La Banque Mondiale et les Pays en Développement : de l'ajustement structurel à la bonne gouvernance*, Paris, l'Harmattan, 2008

Duignan, P., *German in Afrika*, New York, Routledge /Seuil, 1977 Dumont, R., *L'Afrique Noire est mal partie*, Paris, l'Harmattan, 1962

Duret, C.G., *Banque Mondiale, Peuples autochtones et normalisation*, Paris, Carlelein, 2007 Eboua, S., *Ahidjo et la Logique du pouvoir*, Paris, L'Harmattan 1995

Eboua, S., *D'Ahidjo à Biya : le changement au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, Collections "Points de vue" , 1996

Eboussi Boulaga, F., *Démocratie de transit au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1997

Eyinga, A., *Démocratie de Yaoundé. Syndicalisme d'abord, 1944-1946*, Tome 1, Paris, L'Harmattan 1985

Eyinga, A., *Introduction à la politique camerounaise, syndicalisme d'abord*, Paris, L'Harmattan, 1984

Fiedman, B. et al, *Gouverner par les Standars et les Indicateurs*, Paris, Bruylant, 2015

Foumane Akame, J ., *Paul Biya ou l'incarnation de la rigueur*, Yaoundé Sopecam, 1985

Gaillard, P., *Le Cameroun*, Tome 1, Paris, L'Harmattan, 1989

G. Pirote, *La notion de société civile*, Paris, La découverte, 2007 Mattei, J. F., *Paul Biya le code*, Paris, Folio, 2012

Gatsi, J., *La société civile au Cameroun*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2001.

Grawitz, M., *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2000 Grozier, E.et Friedberg, *L'acteur et le réseau*, Paris, Elipses, 1976

Hirschman, A.O., *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, Editions Ouvrière, 1972

Hobbes, T., *Le Léviathan*, in [www.Google.fr](http://www.Google.fr), consulté le 13 mars 2022 Imbert, J. *Le Cameroun*, Paris, PUF, Collections "Que-sais-je", 1972

J. Kessler, J. et al., *Structural, ajustment and natural ressources, the life support system under pression, AID environment* , Amsterdam ,1994

Jégouzo, Y., *Institutions internationales*, Paris, Mementos, Dalloz, Serie Droit public, Science politique, 2006,

Jiogue, G. et al., *Étude critique et comparative du cadre juridique relatif aux organisations de la Société civile au Cameroun : proposition des éléments d'action pour l'amélioration de la législation sur les associations au Cameroun*, Yaoundé, PASC, 2015

Joseph, R., *Le mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC*,

Paris, Karthala 1986

Messina, J. P., *Jean Zoa, prêtre, Archevêque, figure charismatique, prophète de l'Eglise Catholique*, Yaoundé, PUCAC, 2002

Monga, C., *Anthropologie de la Colère : Société civile et démocratie en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1994

Mouelle Kombi, N., *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, mai 2000

Mouelle. Kombi, N., *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, Fayal, 1996

N'da P., *Recherche et Méthodologie en Sciences Sociales et Humaines*, Paris, L'Harmattan, 2015

Ngayap, P.F., *Cameroun, qui gouverne ?* Paris, L'Harmattan, 1983

Ngné, H., *Société civile et engagement politique au Cameroun : enquêtes, analyses, enjeux et perspectives*, Yaoundé, Editions Samory, 2015

Ngoh, V. J., *Cameroun, 1884-1985: Cent ans d'Histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990

Nietzsche, F., *L'aurore*, Paris, Folio, 1996

Onana, A. et al, *Les Cahiers économiques du Cameroun*, N° 2 Yaoundé, prescripteur 2007  
Osmont, A., *La Banque Mondiale et les villes : Du développement à l'ajustement*, Paris, Editions Khartala, 2003.

Otabela, E., *Le totalitarisme des Etats africains*, Paris, Fayard, 1992

Pirote, G., *La notion de société civile*, Collection : "Repères", La Découverte, 2007 Pleven, R., *Commissaire aux colonies du Comité Français de Libération Nationale*, 1944,

Ricci, R., *Introduction à l'étude du droit*, Paris, Hachette, 1993 Roussel, J., *Structuralisme et marxisme*, Paris, Gallimard, 1976

Sakanyi, H. M., *La science des relations internationales : essai sur le statut et l'autonomie épistémologique d'un domaine de recherche*. Paris, L'Harmattan, 2014

Sebag, L., *Structuralisme et marxisme*, Paris, Gallimard, 1964 Locke, J., *Two treatises of Government*, London, 1960,

Sivetech, et al, *Qu'est-ce que la société civile*, Antananarivo, Friedrich Erbert, Octobre 2009 Stiglitz, J., *La Grande désillusion*, Paris, Odile-Jacob, 2002

Stuart, Mills J., *Le gouvernement représentatif*, 3<sup>ème</sup> édition, Paris, Guillaumin et Cie, Libraires, 2012

#### IV. THESES ET MEMOIRES

##### 1. Mémoires

Assemble, Ndi A., " Les droits de l'Homme au Cameroun : Essai d'analyse historique XIXème- début siècle XXIème", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2011 Assomo, A., "La presse écrite au Cameroun à l'ère des revendications d'indépendances : approche historique ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé II, 2010 Dongmo Nguegang, B., " Société civile et politiques d'accès à l'eau potable au Cameroun : une analyse de la contribution des OSC dans la Région du Centre ", Mémoire de Master en Gouvernance et Action Publique, UCAC, 2012

Djou, R. G., "les organisations de la société civile et la problématique des droits de l'homme au Cameroun : (1990-2019)" ", Mémoire de Master en Histoire, université de Yaoundé 1, juillet 2021

Ekani, T. S., "Paul Etoga Monseigneur" 1911-1998", Mémoire de Maitrise en Histoire Université de Yaoundé I, 2007

Konlack Tiolak, G., "Le programme d'appui à la Société civile (PASC) : étude historique d'un cas de coopération « par le bas » entre le Cameroun et l'Union Européenne : 2011-2016", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, Juin 2018.

Mandeng, D., " L'Union Européenne et la société civile dans la promotion des droits de l'homme au Cameroun 1989-2015", Mémoire de Master en Histoire, université de Yaoundé 1, décembre 2019

Medza, J.P., " Le programme d'appui à la structuration de la société civile : analyse historique d'un cas de coopération décentralisée entre le Cameroun et l'Union Européenne 2007-2011 ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, mars 2017

Otabela, J.G., " Les politiques discriminatoires de la France au Cameroun ", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008



## 2. Thèses

Akono, B., " Le FED et le développement rural au Cameroun de 1960- 1990", Thèse de Doctorat 3<sup>ème</sup> cycle en Relations Internationales, Yaoundé, IRIC, 1991

Cazabat, C., " Le rôle des organisations de la société civile camerounaise dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement", Thèse de Doctorat en civilisations, cultures, littératures et sociétés, Université de Paris- Sorbonne, 2015

Nopoudem, J., " L'Union Européenne et le développement agricole et rural du Cameroun. 1960- 2000 : analyse historique", Thèse de Doctorat Ph/D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2013

## V. SOURCES WEBOGRAPHIQUES

*Cameroon, Yaounde, Scarecrow press, 2010, pp.184-185 2010*, [http www. Wikipedia.Org](http://www.Wikipedia.Org) consulte le 15 juin 2022.

Dike Delancey, M. et als., "Fru Ndi John" in *Historical Dictionary of the republic of*

Hobbes,. T. *Le Léviathan*, in [www.GoogleScholar.Fr](http://www.GoogleScholar.Fr), consulté le 15 mars 2022.

Kouomene, A. K., preface, *Cameroun, Droits et Libertés :Recueil de nouveaux textes* , yaounde, Sopecam, 1991, p.5 . [www.googleScholar.Fr](http://www.googleScholar.Fr) consulté le 15 avril 2022 à 23h. Présentation de PLANOSCAM, <http://www.planoscam.org>, consulté le 07 juillet 2021.

Nlep, Zbigniew ., "La garantie des droits fondamentaux au Cameroun", DEA en Droits international des droits de l'Homme, Université Abomey-Calavi Bénin, 2004, Mémoire online. Consulté le 08 Aout 2022.

Owona, A., *La Naissance du Cameroun*, Paris, l'Harmattan, p. 234. en ligne <http://.www.Cairn.Org>, consulté le 12 septembre 2022 à 12h

## VI. ARTICLES

Abwa, D., Cours de méthodologie en Histoire, université de Yaoundé I, 4<sup>e</sup> année, 2010-2011

- Achu, S.A., " Nos priorités pour 96 et 97 entre l'Afrique et l'Europe", 1996
- Alpha Barré, M., "Après une si longue crise, le retour de l'espérance, Entre l'Afrique Occidentale", hors-série, 1996
- Bejot, J. P., "Gicam: le patronat comme interlocuteur de l'Etat", *Jeune Afrique Economique*, numéro spécial, 1996
- Bejot, P., " Gérer la dette : la *Jeune Afrique Economique* CCA une mission évolutive " *Jeune Afrique Economique* numéro spécial, 1996
- Bejot, P.J., *Gicam : Le patronat comme un interlocuteur de l'Etat*, numéro spécial, 1996
- Biya, P., cité par Frederick Dorcé, " Cameroun : la relance ", *Jeune Afrique Economique* , N°72 , édition spéciale sommet de l'OUA, 1997
- De Sernaclens, P., " Les organisations internationales sont-elles utiles, " *Questions Internationales*, N° 63, sept-octobre 2013
- Domenach, J., " Pouvoir et société dans la Chine des années 70", *Revue mode populaire d'action politique*, Paris, Centre d'Etude et de Recherche Internationale, Tome 1, 1983
- Dorcé, F., " La privatisation, Aussi, les services publics", in *Jeune Afrique Economique*, hors- série, 1996
- Dorcé, F., " Aux origines du programme de privatisation". *Jeune Afrique Economique*, numéro spécial, 1996.
- Herbek., "Vers une tentative de périodisation de l'histoire africaine", *Perspectives nouvelles sur l'histoire africaine. Compte rendu du congrès international d'historiens de l'Africa University College*, Dar-es- Salam, Octobre 1965, Paris, Unesco/ Présence Africaine, 1971.
- Kapet, D. B ., " L'état des violations des Droits de l'Homme et des libertés démocratiques au Cameroun, présenté par la ligue Camerounaise des Droits de l'Homme pour la défense des libertés fondamentales et du pluralisme à la 52<sup>ème</sup> session du Comité des Droits de l'Homme des nations unies du 21mars au 8avril 1994 à New-York", in *Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme pour la Défense des Libertés fondamentales et du Pluralisme* , 1994
- Latouche, S., " A quoi sert la Banque Mondiale et le FMI ?", *Afrix Asie*, hors Serie, 1999.
- Mama, " L'agriculture, base de l'économie du Cameroun", *Jeune Afrique Economique*, Hors serie, 1996

Moussa, P., " Entretien avec Jean Marc Delagoce", *Jeune Afrique* n°1125, Décembre 1983.

Nguini Owona, M. E., " Concept, conceptions et cadrages juridico-politiques ou socio- politiques de la société civile au Cameroun : entre encastrement et désencastrement morpho- historiques" in Bosco Talla J., Guillaume Ngné H. (sd), *Société civile et engagement politique au Cameroun : enquêtes, analyses, enjeux et perspectives*, Yaoundé, Éditions Samory, 2015.

Olinga , A. D., "La problématique de la société civile au Cameroun ", in *Revue Terroir*, N°4, 2005

Tébuché, M., " Triste bilan au Cameroun", *In Monde diplomatique*, mars 2008

Toukam, J. N., " Les droits des femmes dans les pays de tradition juridique française" Presses Universitaires de France, L'année *sociologique*, Vol. 53, 2003

Zinga, V., et Monga C, "Économie d'une insoumission apparemment apaisée ", in *Les Cahiers de Mutations*, volume 47, 2002.

**TABLE DES MATIERES**

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE .....	iii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	vi
RESUME.....	vii
<i>ABSTRACT</i> .....	viii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1. Contexte général de l'étude.....	2
2. Raisons du choix du sujet.....	3
3. L'intérêt de l'étude.....	4
4. Délimitation de l'étude.....	5
4.1. Délimitation spatiale.....	5
4.2. Délimitation temporelle.....	6
5. Clarification conceptuelle .....	7
6. Revue critique de la littérature.....	9
7. Problématique.....	14
8. Hypothèses de recherche .....	15
8.1. Hypothèse générale .....	15
8.2. Hypothèses spécifiques.....	15
9. Approche théorique.....	16
10. Démarche méthodologique .....	18
11. Définition des concepts opératoires.....	19
12. Difficultés rencontrées.....	19

13. Plan du travail .....	20
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA BANQUE MONDIALE ET LES FACTEURS D'EMERGENCE DE LA SOCIETE CIVILE CAMEROUNAISE.....	21
I. GENERALITES SUR LA BANQUE MONDIALE.....	22
1. Historique.....	22
2. Objectifs.....	24
3. Structure.....	25
II. LES FACTEURS D'EMERGENCE DE LA SOCIETE CIVILE.....	27
1. La domination coloniale et ses avatars .....	27
2. Les politiques coloniales administratives aux sources de la naissance d'une société civile au Cameroun.....	30
3. L'émergence des mouvements syndicaux et partis politiques.....	33
III. L'EMERGENCE DE LA SOCIETE CIVILE EN CONTEXTE DE DEMOCRATISATION .....	36
1. Du parti unique à l'émergence d'une société civile structurée .....	36
2. Organisations et acteurs de la société civile .....	39
a. Organisations de la société civile.....	39
b. Les acteurs de la société civile en contexte de démocratisation .....	48
3. Le Cameroun et le Consensus de Washington : le prélude à l'intervention de la Banque Mondiale dans les activités de la Société Civile .....	50
CHAPITRE II : REEMERGENCE DE LA SOCIETE CIVILE ET LE PROCESSUS D'INGERENCE DE LA BANQUE MONDIALE AU CAMEROUN .....	52
I. LE SYSTEME POLITIQUE CAMEROUNAIS ET L'AVENEMENT D'UNE SOCIETE CIVILE DE LUTTE.....	53
1. Les relents de monopolisation de pouvoir en contexte de démocratisation et leurs conséquences.....	54
2. La démocratie et l'intrusion des organisations financières internationales.....	58

II. DE LA CONSTRUCTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE A LA RECONSTRUCTION DE L'ORDRE POLITIQUE .....	61
1. Les crises politiques comme matrice de création d'une société civile anti-État .....	62
2. La société civile Camerounaise : un instrument de fabrique de la paradiplomatie ..	69
CHAPITRE III : LA BANQUE MONDIALE ET STRATEGIES DE COOPERATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE CAMEROUNAISE.....	72
I. LES FONDEMENTS D'UNE ACTION COMPLEXE.....	73
1. Les fondements d'une action complexe de la Banque Mondiale au Cameroun .....	73
2. L'idéologie libérale de la Banque Mondiale et le contexte socio-économique au Cameroun comme facteur d'essor de la Société civile camerounaise.....	78
3. La question de la gouvernance politique et l'essor de la société civile.....	82
II. OPERATIONNALISATION DES POLITIQUES DE LA BANQUE MONDIALE VIS-A-VIS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.....	86
1. La politique de subventions comme stratégie de la Banque Mondiale .....	86
2. Les financements alternatifs comme instruments de soutien à l'avènement de la bonne gouvernance.....	91
CHAPITRE IV : BILAN DE LA RELATION BANQUE MONDIALE ET SOCIÉTÉ CIVILE AU CAMEROUN .....	94
I. LE BILAN D'ORDRE POLITIQUE DE LA RELATION BANQUE MONDIALE ET SOCIÉTÉ CIVILE AU CAMEROUN.....	95
1. La contribution financière de la Banque Mondiale aux revendications syndicales et sociales au Cameroun .....	96
2. De la Banque Mondiale aux sociétés civiles camerounaises : monopolisation et division .....	99
II. LA BANQUE MONDIALE ENTRE ASSISTANAT ET PERPETUATION D'UNE LOGIQUE DE DEPENDANCE.....	103
1. La Banque Mondiale, partenaire incontournable de l'établissement de l'État de droit.....	103

2. Gouvernance économique comme illustration de l'échec de la Banque Mondiale vis-à-vis des actions de la Société Civile.....	110
CONCLUSION .....	121
ANNEXES .....	128
Annexes 1 : Guide d'entretien.....	129
Annexes 2 : Attestation de recherche .....	131
Annexes 3 : Discours du Ministre E. Nganou Djoumessi.....	132
Annexes 4 : Le PASC pour un développement intégré .....	135
Annexes 5 : Près de 2 milliards engagés pour la société civile.....	137
Annexes 6 : La nécessité des OSC dans les politiques publiques .....	138
Annexes 7 : Convention du financement des OSC.....	139
Annexes 8 : Photos des membres de la Banque Mondiale au Cameroun.....	149
Annexes 9 : Le rôle de la Banque Mondiale .....	150
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	156
Rapports .....	159
III. OUVRAGES .....	159
IV. THESES ET MEMOIRES.....	163
2. Thèses.....	164
V.SOURCES WEBOGRAPHIQUES .....	164
VI. ARTICLES .....	164